

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

Délocalisation universitaire et politique documentaire :

L'expérience valentinoise

Esther Cattant

Sous la direction de Marie-Noëlle Poncet

*Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et
des Bibliothèques*

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE



Délocalisation universitaire et politique documentaire :

L'expérience valentinoise

Esther Cattant

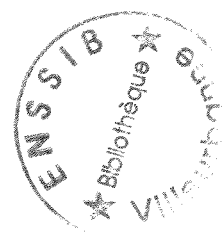
Sous la direction de Marie-Noëlle Poncet

*Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et
des Bibliothèques*

1992
DCB
5

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**



**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

Délocalisation universitaire et politique documentaire :

L'expérience valentinoise

Esther Cattant

Sous la direction de Marie-Noëlle Poncet

*Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et
des Bibliothèques*

*Médiathèque Publique et Universitaire de Valence
du 10 Août au 30 Octobre 1992
Sous la responsabilité de Martine Blanc-Montmayeur*

Délocalisation universitaire et politique documentaire : *L'expérience valentinoise / Esther Cattant*

RESUME :

Une des importantes mutations que connaît l'enseignement supérieur en France concerne les délocalisations universitaires. De nombreuses villes moyennes affirment une politique de développement universitaire et créent des antennes universitaires délocalisées par rapport aux universités-mères. Un véritable maillage du territoire national, hier anarchique, aujourd'hui régulé par la contractualisation dans le cadre du Schéma Université 2000, se met en place. La ville de Valence mène une expérience originale dans ce domaine, à la fois en raison du cadre choisi pour son développement universitaire et par le choix d'une politique qui intègre la BU dans la BM, en mêlant collections documentaires et publics.

DESCRIPTEURS : université ; délocalisation ; enseignement supérieur ; bibliothèque universitaire ; politique documentaire ; Valence, 1989 - 1992

ABSTRACT :

One of the main french graduate level education changes concerns university delocations. Middle-sized towns support an university development policy and settle annex universities issuing from neighbouring universities. A real university delocation network is nowadays setting up the national territory. Valence town is conducting an inventive experience in that way, by the choice of an original university development frame and by an original policy that integrate an academic library in a public library, mixing so, documentation collections and publics.

KEYWORDS :

graduate level education ; university relocation ; academic library ; documentation policy ; Valence (France), 1989 - 1992.

Remerciements

- A Marie-Noëlle Poncet, conservateur à l'ENSSIB, mon directeur de mémoire
- A Martine Blanc-Montmayeur, directrice de la Médiathèque Publique et Universitaire de Valence, pour son aide attentive et sa disponibilité
- A ses adjoints, Martine Villeton-Pachot, Vincent Chabalier et François Cavalier, pour leur accueil et leur soutien amical
- A tout le personnel de la Médiathèque pour son concours dans cette étude

et aussi

- A Monsieur Michel Férot, secrétaire général adjoint de la mairie de Valence
- A Monsieur Christian Deloye, architecte de la ville de Valence
- A Madame Danielle Houbbard, directrice des services culturels de la ville de Valence
- A Madame Marie-Noëlle Iccardo, directrice du S.I.C.D. 2 de Grenoble
- Aux responsables des Centres de Documentation des sites universitaires valentinois, pour toutes les réflexions et informations qu'ils ont bien voulu me communiquer.

Sommaire

I - Université - Réseau documentaire : - Genèse et Structuration	7
1 - Premières années	9
2 - 1988	9
2.1 - Plan de Développement de l'Enseignement Supérieur	9
2.2 - Projets	10
3 - 1989	10
3.1 - Au plan national	10
3.2 - Au plan local	11
4 - 1990	13
4.1 - Agrandissement et de restructuration de la Médiathèque	13
4.2 - Plan quadriennal	14
4.3 - Projet de convention à propos de la BU	14
4.4 - Congrès de l'ABF 1990	14
5 - 1991	15
5.1 - Rapport du comité d'évaluation et d'expertise	16
5.2 - Protocole d'accord	17
5.3 - Mise en place du partenariat universités - structures documentaires	17
6 - 1992	19
6.1 - Achèvement des travaux de la médiathèque	19
6.2 - Signature du Schéma Université 2000, le 23 Juillet 1992	19
6.3 - Etude de Quatenaire Territoire Formation	19
6.4 - Création de l'Agence de Développement Universitaire	20
6.5 - Autour des délocalisations universitaires et de la lecture publique	20
6.6 - La Mission Lecture Etudiante	21
II - - Rentrée Universitaire 1992 - 93 : Bilan	23
A - L'offre documentaire universitaire à Valence	25
1 - Les Centres de documentation des sites universitaires	25
1.1 - Le centre de documentation de l'I.U.T.	25
1.2 - Le centre de documentation de la La Faculté de Droit	25
1.3 - Le centre de documentation de l'université de Lettres	27
1.4 - Le centre de documentation du Centre Fourier	27
1.5 - Bilan des Centres de Documentation	28
1.6 - Pour aller plus loin	28
2 - La Médiathèque de Valence	30
2.1 - Les locaux	31
2.2 - Les horaires d'ouverture	34
2.3 - Les moyens financiers	35
2.4 - Les collections universitaires	36
2.5 - Les personnels	43
B - La vie universitaire	45
1 - Les Etudiants	45
1.1 - L'Enseignement	45
1.2 - Les étudiants dans la ville	46
1.3 - Les étudiants et la Médiathèque	46
1.4 - Les étudiants et la lecture	47
2 - Les universitaires	48
2.1 - La délocalisation	48
2.2 - Les universitaires et la Médiathèque	48
III - Essai de prospective	50
1 - Evolution de la Médiathèque	51
2 - Avenir du Pôle de Développement Universitaire valentinois	53

Bibliographie

Annexes

Méthodologie de l'étude

Objet de l'étude :

Le thème de la délocalisation universitaire et de la politique documentaire qui lui est associée à travers un "cas pratique", l'expérience valentinoise.

Cette étude se situe dans une double perspective :

- Poser une problématique à travers l'analyse d'une situation précise.
- Fonder un essai de prospective à partir de cette analyse.

Etapas de l'étude :

- Tracer un historique du montage de cette expérience, qui permette de montrer la structuration du projet et d'illustrer l'originalité de la démarche dès son intention de départ. Les sources réunies et les informations recueillies au cours des divers entretiens relatifs à cette étape avec les acteurs du projet ont été synthétisées avec le propos de faire ressortir la spécificité de l'approche valentinoise par rapport à ce thème.

- Faire un état des lieux, en cette rentrée universitaire, de la structuration documentaire réalisée en la situant dans son environnement universitaire.

Cet état des lieux a plusieurs objets :

- confronter la situation actuelle en matière de politique et structuration documentaires, d'environnement universitaire aux intentions et choix initiaux, et d'éventuellement mesurer et analyser les écarts.

- Dégager la problématique de mise en application de l'articulation entre projet universitaire et projet documentaire.

- faire le point "à chaud" afin d'accompagner une réflexion sur / avec l'action en cours.

La méthodologie utilisée pour effectuer ce bilan fait appel aux champs classiques de la bibliothéconomie et aux outils s'y rapportant (étude du fonctionnement et des moyens : matériels, financiers, humains, collections - établissement d'indicateurs...)

- Tenter une prospective qui se fonde sur les deux étapes précédentes et ouvrir la réflexion sur le devenir de cette expérience.

Conception du document :

Un autre aspect de l'étude réside dans la conception du document "final" et de son utilisation, plusieurs préoccupations ont présidé à cette conception :

- réunir en un seul document une synthèse exhaustive et raisonnée.
- en faire un outil de travail pour l'action en cours.
- constituer une sorte d'instantané photographique auquel on pourrait confronter un bilan ultérieur.

Remarques :

- Le dispositif universitaire et documentaire est certes mis en fonctionnement, mais depuis trop peu de temps. Il manque donc à la fois une expérimentation et un recul suffisants pour mener une évaluation complète de cette réalisation.

- Il a manqué à cette étude les moyens nécessaires pour mener une comparaison de l'expérience valentinoise avec d'autres expériences du même ordre qui sont menées actuellement dans d'autres villes de France. Leur mise en rapport aurait enrichi l'analyse et élargi le débat et la réflexion.

- En l'absence de modèles référentiels, les outils méthodologiques utilisés pour l'analyse n'ont pas toujours toute leur pertinence dans le contexte présent, ils sont néanmoins utilisés à titre indicatif et avec précaution.

Introduction

La ville de Valence et les collectivités locales se sont engagées depuis plusieurs années, ainsi que de nombreuses autres villes moyennes, dans un processus de développement de l'Enseignement Supérieur.

Les lois de décentralisation de 1982 ont permis la montée en puissance des villes, départements et régions, montée qui a fait émerger de véritables politiques locales d'enseignement.

Toutefois, les textes ne délèguent aux collectivités locales que la responsabilité des collèges et des lycées, la politique de l'université demeurant de la compétence exclusive de l'Etat.

Les lois de décentralisation ayant ignoré la question de l'Enseignement Supérieur, les collectivités locales sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à revendiquer la maîtrise de leur avenir universitaire.

Les villes moyennes, conscientes du rôle stratégique de l'Enseignement Supérieur dans le développement économique et social de leur territoire, élaborent des politiques de développement de l'Enseignement Supérieur, et en particulier de l'Enseignement Supérieur court, en le finançant très souvent au-delà de leurs obligations.

Dans ce contexte-là, on assiste depuis quelques années à un foisonnement de délocalisations universitaires, d'implantations d'antennes universitaires (plus de 150 aujourd'hui) qui sont aussi une réponse à la croissance de la démographie étudiante. Après un développement relativement anarchique, les délocalisations, véritable maillage du territoire national, commencent à trouver une cohérence, grâce notamment au partenariat et aux contrats quadriennaux, la DPDU ayant initié une régulation dans ce sens, avec la contractualisation dans le cadre du Schéma *Université 2000*.

L'expérience valentinoise s'inscrit dans ce cadre-là, tout en représentant une expérience pilote originale par rapport aux autres délocalisations.

L'originalité et l'exemplarité de cette expérience sont pour beaucoup liées à la détermination des élus et au partenariat résolument mis en œuvre : Elles peuvent se résumer en quelques mots-clés :

- un pôle de développement universitaire et pas seulement une délocalisation
- une BU intégrée dans une BM
- des collections et des publics mêlés.
 - La délocalisation universitaire n'est pas un simple dédoublement des certaines filières littéraires engorgées de l'université mère grenobloise, mais répond à des choix véritables dans l'implantation de l'Enseignement Supérieur, choix négociés et mis en relation étroite avec les besoins économiques et sociaux locaux, ces choix permettant ainsi le passage du concept de délocalisation à celui de pôle de développement universitaire.
 - De même que ce développement universitaire a été pensé, négocié par rapport au tissu local, il a été aussi volontairement relié aux questions d'aménagement du territoire, afin d'intégrer l'université dans la ville. Dans ce sens, les mesures d'accompagnement (logements étudiants - restaurants - bibliothèque) ont été prises dès l'origine du projet et conçues pour opérer, une véritable synergie des moyens.
 - La qualité du partenariat engagé a permis, ainsi, la réalisation, rapide et unique aujourd'hui, de la Médiathèque publique et universitaire, équipement réunissant et intégrant fonction universitaire et lecture publique, et cœur d'un réseau des bibliothèques des quatre sites universitaires. L'intégration des collections et des publics s'inscrivent ici dans un véritable projet social.

Il faut enfin souligner que si ce projet a pu être mené à bien, c'est grâce à la présence, à la détermination et à la compétence de trois personnalités qui ont œuvré à la réussite de cette expérience novatrice : Monsieur Rodolphe Pesce, maire de Valence, longtemps rapporteur de la Lecture à l'Assemblée Nationale et initiateur du plan de développement de la Lecture Publique dans la Drôme ; Monsieur Pouyet, Président des Universités grenobloises, acteur convaincu de la délocalisation et des questions documentaires ; Madame Martine Blanc-Montmayeur, Directrice de la Médiathèque de Valence, dont le professionnalisme et la conviction ont permis que la politique documentaire présente ce caractère exemplaire.

I

UNIVERSITE - RESEAU DOCUMENTAIRE :
GENESE ET STRUCTURATION

Préambule

Afin de situer la problématique de la délocalisation universitaire valentinoise dans son originalité, il convient d'en retracer sa structuration à travers la genèse du projet.

Dans cette perspective, le choix a été fait de procéder à une présentation chronologique qui mettra en parallèle le développement universitaire valentinois et la mise en place de la politique documentaire universitaire.

Cette présentation, portant sur plusieurs années d'élaboration et de réalisation du dispositif, peut apparaître comme une "généalogie lourde", mais elle offre cependant plusieurs avantages :

- celui de suivre l'évolution des réflexions et des projets à chacun des stades.*
- celui de faire ressortir les principes qui ont présidé aux choix effectués.*
- celui de montrer l'articulation étroite entre projet universitaire et projet documentaire.*

celui enfin de dégager la spécificité et l'exemplarité du montage réalisé, tant du point de vue des options retenues que du partenariat engagé.

1 - Premières années

1971 Création de la Faculté libre de Droit à Valence

1975 Création du premier département d'IUT à Valence

1977 Le développement de l'enseignement supérieur devient une priorité conjointe de la ville de Valence et du Conseil Général de la Drôme.

Un premier pôle documentaire de Droit et Histoire est créé aux Archives départementales par le Conseil Général. Cette création témoigne, déjà, de la préoccupation d'un environnement documentaire associé à l'Enseignement Supérieur.

1979 La réflexion sur l'enseignement supérieur aboutit à la rédaction du Livre blanc sur l'Enseignement Supérieur, point de départ d'une véritable stratégie du développement universitaire.

1983 La venue à Valence du Ministre A. Savary permet les avancées suivantes : Intégration de la Faculté de Droit à l'Université des Sciences Sociales de Grenoble, l'Etat prenant à sa charge une partie des frais de fonctionnement, soulageant ainsi les collectivités locales..

Création d'un second département d'IUT, de plusieurs BTS et de deux classes préparatoires.

1985 2000 étudiants post-bac à Valence.

Une nouvelle dynamique se met en marche, elle s'appuie sur une étude commandée par le Conseil Général qui définit un **programme d'action à court terme pour le développement de l'Enseignement Supérieur dans la Drôme** visant à affiner la stratégie de développement à mettre en oeuvre.

S'y trouvent affirmées :

- L'idée que le développement universitaire ne concerne pas que Valence, mais l'ensemble de la Drôme et de l'Ardèche.

- La volonté de développer et de démocratiser l'Enseignement Supérieur en diversifiant les formations de 1er cycle (le nombre de bacheliers poursuivant des études supérieures est en Drôme-Ardèche inférieur à la moyenne nationale).

- La volonté de lier le développement de l'Enseignement Supérieur au développement économique en adaptant la création de nouvelles filières aux besoins du tissu économique local

- La volonté de conforter le rôle de la Drôme et de Valence comme pôle principal du Rhône moyen

Les propositions de cette étude constituent un programme d'action minimum de cinq ans selon quatre directions :

Classes préparatoires de lycée

Sections de techniciens

Création de DEUG

Ouverture d'un troisième département d'IUT

2 - 1988

2 600 étudiants à Valence.

Les négociations avec l' Université de Grenoble deviennent réalité, un consensus se forme grâce à la convergence des volontés en présence.

1 Plan de Développement de l'Enseignement Supérieur

En collaboration avec les universités grenobloises, Valence se dote d'un plan de développement de l'Enseignement Supérieur, entériné par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce plan représente une enveloppe budgétaire de 90 MF financés à 60% par les collectivités locales et concerne les trois années à venir.

1.1 Objectifs

1.1.1 - Constituer un pôle dynamique, lié au milieu économique local du Sud de la région Rhône-Alpes, émanation des universités existantes.

1.1.2 - Augmenter de 1 500 le nombre d'étudiants en 4 ou 5 ans.

1.1.3 - Développer des filières en 2 ans à pluralité professionnelle et de enseignements de type DEUG de qualité.

1.1.4 - Adapter l'enseignement aux besoins de l'économie locale en développant des enseignements scientifiques, informatiques, tertiaires linguistiques.

2 Projets

- 2.1 - Création et animation du centre Joseph Fourier à Valence, par l'Université de Grenoble, avec mise en place d'un DEUG A scientifique
- 2.2 Création d'un DEUG MASS (Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales) et d'un troisième département d'IUT en Génie Informatique, projets réalisés avec l'université 2 des Sciences Sociales de Grenoble
- 2.3 Création d'un DEUG de lettres modernes avec l'Université 3 Stendhal de Grenoble.
- 2.4 Création d'un DEUG de LEA avec l'Université 2 et l'Université 3 de Grenoble.
- 2.5 Classes préparatoires de lycées.
- 2.6 Des BTS à Valence - Romans - Montélimar.
- 2.7 L'aspect documentaire

La mise en place de ces filières implique la mise en œuvre d'une politique permettant d'assurer la logistique de l'ensemble, qui passe par le développement d'un ou de plusieurs centres de documentation, ainsi que d'infrastructures en matière de restauration et de logements étudiants.

La Ville et le Conseil Général s'engagent à financer et à rechercher les financements pour tous les investissements nécessaires au développement de l'Enseignement Supérieur :

- agrandissement ou réaménagement de locaux d'enseignement
- construction du Centre Fourier
- construction du Centre de vie incluant restaurant universitaire, C.R.O.U.S., logements étudiants
- agrandissement de la Médiathèque
- construction ou réhabilitation de logements étudiants hors Centre de vie.

L'Université de Grenoble prend, elle, en charge le fonctionnement de ces structures d'enseignement et l'Etat dégage les postes d'enseignants nécessaires au fonctionnement des établissements et aux filières nouvellement créées.

Ainsi, dès l'origine du plan de développement universitaire et conjointement à la volonté d'organiser un enseignement supérieur fondé sur un consensus négocié, se trouve posée la question de l'environnement documentaire et des structures adéquates, ainsi que celle des mesures d'accompagnement, ce qui témoigne déjà de la cohérence de l'ensemble du dispositif universitaire.

3 - 1989

Filières créées à la rentrée 1989/90 :
Département d'informatique d'IUT
DEUG de lettres modernes
Préparation à HEC
BTS Force de vente

3.1 Au plan national

3.1.1 Démographie étudiante.

La population étudiante de l'ordre de 1 120 000 en 89/90 doit dépasser 1 300 000 en 1995 et 1 500 000 à la fin de la décennie

La croissance minimale des effectifs de l'Education est de l'ordre de 7% pour les 1er et 2ème cycles.

L'élévation du niveau de formation pose à l'Education Nationale, comme à ses partenaires institutionnels, la difficile question de la gestion des flux croissants de bacheliers.

Les délocalisations universitaires se multiplient dans de nombreuses régions, souvent de façon anarchique, et souvent aussi, en réponse aux problèmes d'effectifs étudiants, par une recombinaison de l'offre d'enseignement.

3.1.2. L'action du Ministère de l'Education

Face à cette croissance du flux étudiant le Ministère a conçu un plan à moyen et long termes pour développer les universités. A cette fin, l'organigramme de l'enseignement supérieur a été revu, et notamment, une Direction de la programmation et du développement universitaire a été créée, ses missions sont définies autour de 3 axes principaux :

- Organiser la contractualisation des universités, à partir d'un projet d'établissement, l'Etat s'accorde avec les universités sur des objectifs énoncés et validés en commun : le contrat quadriennal. La contractualisation est l'occasion, entre autres, pour les universités de définir clairement leur politique documentaire et ses objectifs à moyen terme, et pour l'Etat de soutenir et de coordonner l'action des établissements dans le sens des actions nationales.

- Concevoir et mettre en oeuvre le schéma d'aménagement du territoire universitaire, ce schéma, intitulé *Université 2000* a été établi à la suite d'une large concertation avec les universités et les collectivités territoriales.

- Aider les établissements d'enseignement supérieur à moderniser leur gestion, et aider à la rénovation des bibliothèques universitaires.

3.1.3. Premières Journées Nationales des villes moyennes à Colmar les 21 et 22 Septembre 1989.

Ces journées mettent, notamment, l'accent sur une nouvelle tâche pour ces villes moyennes, le développement de l'Enseignement Supérieur, prise en charge considérée comme inéluctable.

Remplir les missions de "base" (voirie, école) ne suffit plus à une ville pour se développer. La nécessité d'élargir ses compétences au domaine sportif, puis culturel, et enfin, ces dernières années, au domaine économique, s'est imposée.

Les grandes villes universitaires se trouvent asphyxiées et incapables de répondre aux développements nécessités par l'accroissement de la démographie étudiante.

Les campus sont coupés de la ville, les structures d'accueil, quantitativement et qualitativement insuffisantes. Les effectifs des premiers cycles sont en forte croissance.

Les villes moyennes doivent donc prendre "la relève" et aussi saisir cette chance de jouer un nouveau rôle. Le développement universitaire représente pour ces villes un facteur capital de développement local et de démocratisation de l'enseignement. Les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à revendiquer la maîtrise de leur avenir universitaire.

Quelques préconisations se dégagent de ces journées :

1 - La ville moyenne doit d'abord être le lieu d'une délocalisation de l'enseignement du premier cycle, en visant la pluridisciplinarité et en préservant des liens étroits entre l'université mère et l'antenne universitaire.

2 - L'enseignement dans les villes moyennes ne doit être ni un enseignement au rabais, ni un enseignement secondaire supérieur.

3 - Les formations ne doivent pas se réduire aux DEUG, et inclure des sections de techniciens supérieurs, des classes préparatoires et des IUT.

4 - Afin que la délocalisation soit réussie, il faut :

- que la situation géographique soit marquée par le rayonnement d'une ville moyenne sur un bassin suffisamment dense
- des débouchés possibles
- des possibilités d'accueil (logements étudiants - restauration)
- un environnement sportif, culturel de qualité, des bibliothèques, centres de documentation, une animation culturelle...

- un nombre suffisant d'étudiants : 600 au minimum
- un véritable partenariat ville - université - ministère.

3.2 Au plan local

3.2.1 Création de la fonction BU à la Médiathèque

Afin d'offrir les meilleures conditions de travail aux 3 500 étudiants que la ville de Valence se propose d'accueillir dès la rentrée 90/91, les collectivités locales, conformément aux options retenues par le plan de 1989, engagent une démarche visant la création à Valence de la fonction Bibliothèque Universitaire.

La solution de créer à Valence une antenne de la BU de Grenoble n'est pas retenue.

La fonction BU à Valence sera assurée par la Médiathèque municipale, pôle central d'un réseau regroupant les centres de documentation des établissements d'enseignement supérieur, la Médiathèque assurant la mise en place d'un réseau informatique commun.

Les raisons de ce choix sont les suivantes :

Créer un équipement autonome, compte tenu des coûts, présenterait le risque d'un équipement de petite taille et avec de faibles moyens, alors que l'on peut tirer parti d'un établissement existant.

Il existe une structure complète de documentation, dans tous les domaines, à la Médiathèque de Valence.

Cet équipement est neuf, il date de 1983, est installé en plein centre ville, à 200 mètres d'un parking de 300 places et à proximité des Facultés de Droit et de Lettres.

Il offre une multiplicité de supports documentaires.

Il est relais INSEE, possède un service de périodiques unique à Valence et déjà très utilisé par les étudiants ainsi qu'un fonds d'ouvrages à usage étudiant.

Il dispose d'une structure de prêt organisée et informatisée que l'on ne retrouve pas dans les centres de documentation, d'un réseau informatique bien rodé et du Minitel permettant d'accéder à son catalogue.

Il comprend une équipe de professionnels qualifiés qui peut être utilisée pour cette nouvelle mission.

Ainsi, compte tenu de la logistique existant déjà, cette solution représente une économie de moyens.

D'autre part, regrouper en un seul endroit les collections encyclopédiques permet de répondre aux besoins des premiers cycles, **mais aussi** aux besoins des populations actives ou en cours de formation et de mobilité professionnelle et va dans le sens du partage des savoirs et de l'intégration des différents publics.

Enfin, l'existence d'un pôle important représente une dynamique potentielle qui permet le travail en collaboration étroite entre les différents établissements universitaires et leurs centres de documentation.

En se fondant sur cette logique de réseau avec un pôle central à la Médiathèque, le maintien en activité du CDDU (Centre Départemental de Documentation Universitaire, spécialisé en Droit et en Histoire, créé en 1977 par le Conseil Général de la Drôme et abrité par les Archives Municipales) est abandonné.

Son fonds (estimé à 4 000 ouvrages avant le tri) sera intégré dans celui de la Médiathèque ; cette intégration s'accompagne d'un transfert de personnel, soit l'équivalent de 3,5 postes budgétaires.

Le dispositif documentaire trouve ainsi sa cohérence par :

- Le regroupement en un seul lieu de toutes les disciplines, avec des possibilités de lectures d'ouvrages d'autres domaines par les étudiants et les autres publics.
- L'insertion de ces fonds dans le réseau informatisé.
- Une économie d'échelle grâce au regroupement des moyens humains et matériels.

3.2.2 Etude Menighetti

A partir des orientations définies par les collectivités locales et des universités grenobloises en matière de développement universitaire et d'environnement documentaire, une étude est confiée au cabinet Menighetti par le Conseil Général de la Drôme et la ville de Valence. Elle porte sur le **réseau valentinois des B.U., analyse des besoins et programme du pôle central.**

Cette étude à partir :

- d'une analyse de l'existant, recensement des ressources documentaires du réseau des bibliothèques des différents établissements d'enseignement concernés à Valence et bilan du fonctionnement de la Médiathèque.

- d'une analyse des besoins en fonds documentaire universitaire à Valence.

établit les conclusions suivantes :

Il y a volonté de piloter le projet documentaire dans un esprit de complémentarité et de coordination entre les différents partenaires sur les bases suivantes :

Mise en commun des fichiers sous forme d'un catalogue valentinois informatisé.

Accès de tous les étudiants aux ouvrages possédés par les centres de documentation et la BU.

La médiathèque disposant de moyens et de personnel, est le pivot du réseau.

L'achat d'ouvrages est coordonné.

Les droits d'inscription (74 f par étudiant en 89/90) payés par les étudiants inscrits dans les universités grenobloises seront rétrocédés à la médiathèque de Valence pour les acquisitions d'ouvrages qui resteront propriété de l'université.

Les besoins documentaires liés à l'implantation de nouvelles filières s'élèvent à 10 000 ouvrages, soit 1 million de francs.

Le bilan de la Médiathèque fait apparaître la nécessité d'un réaménagement et d'une extension des locaux afin de répondre à la nouvelle fonction qui lui est confiée. Le programme porte également sur une redéfinition des fonctions.

En marge de cette étude un collectif universitaire est mis sur pied à la Médiathèque, organe de réflexion il est composé de membres du personnel qui examinent les conditions et les enjeux de l'intégration de la fonction universitaire à la Médiathèque.

3.2.3 Etude technique complémentaire

En complément de l'étude du cabinet Menighetti une étude technique sur un réseau documentaire informatisé est menée par la Médiathèque, le service informatique de la ville de Valence et OPSYS.

La Médiathèque est déjà informatisée en temps réel avec le logiciel OPSYS, et, un catalogue multimédia de 145 000 exemplaires de la Médiathèque et des 6 annexes valentines est déjà en fonctionnement. Il est accessible par Minitel, qui indique la disponibilité des ouvrages, et il est interrogeable par auteur, titre, sujet.

Il apparaît techniquement tout à fait envisageable, et au moindre coût, d'élargir le réseau aux centres documentaires des établissements d'enseignement en vue d'établir un catalogue collectif de toutes les ressources documentaires de la ville, accessible de tous les points du réseau.

Ce catalogue est considéré comme la base indispensable à la mise en œuvre d'une politique commune d'acquisition, permettant d'éviter les doublons et assurant une meilleure couverture documentaire répartie dans les différents sites, selon les besoins des usagers.

Une évaluation financière est envisagée dans ce cadre-là.

Le projet de Valence, tout en se situant dans le cadrage du développement universitaire donné lors des Journées des villes moyennes, marque sa spécificité par rapport aux premières délocalisations réalisées comme solution à la croissance de la démographie étudiante. Le choix du développement universitaire valentinois ne suit pas ce schéma-là, il est un choix de développement local qui ne se fonde pas uniquement sur le problème de l'asphyxie des universités grenobloises.

La spécificité valentinoise se marque aussi par la volonté d'associer simultanément, dès le départ structuration universitaire et structuration de l'environnement documentaire, environnement pour lequel l'informatisation a été également pensé dès le début du projet.

Cette spécificité se trouve renforcée par l'originalité et le réalisme de la solution documentaire retenue qui prend en compte l'existant afin de tirer un parti optimum des moyens en place : attribuer la fonction universitaire à la Médiathèque municipale en l'intégrant dans un réseau documentaire informatisé en complémentarité avec les centres de documentation existant déjà.

La "philosophie" du projet valentinois apparaît dès ce stade-là : favoriser, par le brassage des publics et la réunion des collections au sein de la Médiathèque Municipale, ainsi que par l'insertion des lieux de vie étudiante dans la ville, la démocratisation de la culture et l'intégration de l'ensemble de la vie universitaire à la réalité sociale locale.

4 - 1990

3 200 étudiants à Valence

Nouvelles filières : DEUG A Sciences : mathématiques, physique et chimie

4.1 Programme d'agrandissement et de restructuration de la Médiathèque .

A partir d'une étude de faisabilité du programme Menighetti, la ville de Valence engage les travaux. Deux types de travaux sont prévus avec comme règle le réemploi de l'existant :

L'extension des locaux sur des lieux accessibles mais non affectés à la Médiathèque.

La restructuration de l'existant.

Les travaux comportent :

- l'agrandissement de la discothèque
- l'agrandissement des espaces du Fonds d'Etudes
- le doublement de la salle des périodiques
- le déménagement des espaces jeunes
- l'installation de bureaux dans les trois derniers étages

4.1.1 Extension

Elle porte sur 1 013 m²

Elle doit aboutir à un doublement des surfaces mises à la disposition du public (la surface totale s'élevant à 3729 m²) et à 250 m² supplémentaires pour les surfaces de stockage.

10 000 ouvrages supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux nouvelles missions.

4.1.2 Restructuration de l'existant

Elle affecte l'ensemble des services.

Sont notamment restructurés :

- Le Fonds d'Etudes, espace destiné à accueillir le public étudiant qui se déploie sur 700 m² répartis sur 2 niveaux, avec quatre salles de travail et offre 150 places assises.
Ce secteur propose 12 000 ouvrages en accès libre, un lecteur de CD ROM, de microfiches et le prêt-inter.
- La section prêt qui offre 40 000 ouvrages (remise à niveau de plus 10 000 ouvrages).
- L'accueil est un espace créé avec deux postes de travail servant à l'orientation et l'inscription des usagers.
- L'espace périodiques passe de 70 à 180 m² et propose 500 titres en accès direct, dont des quotidiens et hebdomadaires étrangers.

4.1.3 Augmentation du nombre de postes

Une augmentation du nombre de postes, plus 8,5 postes, est associée au programme. Sur ces 8,5 postes, 6 sont affectés directement aux besoins étudiants (au total 10 postes pour la section études, dont un poste d'encadrement créé) pour un coût annuel de 930 000 f.

3,5 postes sont pris en charge par le Conseil Général.

Cet accroissement du personnel s'accompagne d'une refonte de l'organigramme, destinée à renforcer l'équipe d'encadrement (un conservateur d'état et trois conservateurs territoriaux) et à créer des secteurs bien délimités sur le réseau.

4.1.4 Les horaires d'ouverture

Ils sont portés à 38 heures hebdomadaires

4.1.5 Coût des opérations

9,3 MF TTC d'investissement dont 5 MF pour les besoins strictement universitaires.

1,6 MF pour le mobilier, mobilier traditionnel et lecteur CD ROM, vidéodisques, microfiches et renforcement du matériel audio-visuel et informatique.

1 MF pour l'accroissement des collections.

Cette programmation a fait l'objet d'une subvention au Ministère de la Culture selon les normes courantes, soit 30% pour l'investissement H.T. et 25% pour le mobilier H.T.

Une subvention de 500 000 F est attribuée par le C.N.L. pour la documentation.

4.2 Plan quadriennal

Le projet de Valence est inscrit dans le plan quadriennal de développement des Universités grenobloises et est inclus dans le programme de développement.

Ce plan prévoit :

4.2.1 Montée en puissance de l'IUT de Valence

Sera notamment mis en place un quatrième département, un accroissement des effectifs du département informatique est prévu. Les moyens nécessaires seront attribués avec la création d'un emploi ATOS à l'IUT de Valence, la ville finançant pour l'année 91/92 un emploi ATOS dont l'état assurera la prise en charge à partir de 92.

La création d'une école d'ingénieurs est également prévue.

4.2.2 Inscription des délocalisations dans une politique d'aménagement régional

Dans ce cadre, le pôle Drôme-Ardèche se construit comme un second pôle des universités de Grenoble, caractérisé par :

- La concertation entre université et partenaires locaux, réunis en une même instance.
- La diversification des formations de premier cycle.
- La maîtrise des formations les limitant au premier cycle, sauf à mettre en place des seconds cycles dont l'implantation correspondrait aux potentialités et attentes spécifiques de cette région.
- La volonté d'intégrer les équipements universitaires dans leur environnement local - ex : ouverture d'un secteur universitaire au sein de la Médiathèque de Valence.

4.2.3 L'Agence de Développement Universitaire

Une instance de concertation, l'Agence de Développement Universitaire, associant tous les partenaires du développement et prenant la forme d'un G.I.P. sera créée. Elle fera le lien entre les partenaires au plan local et le Ministère de l'Education.

Elle aura une double fonction :

- Conduire les réflexions sur le développement du pôle Drôme-Ardèche et proposer les axes de ce développement
- Mettre en place de nouvelles filières.

Gérer les moyens communs : Médiathèque universitaire, Médecine préventive, sport universitaire et Observatoire des Etudiants dont la fonction sera non seulement le suivi statistique mais aussi l'aide à la construction d'un itinéraire professionnalisé.

La gestion pédagogique restant de la compétence exclusive des universités, sous le couvert desquelles ces formations sont organisées, la politique documentaire restant elle aussi de la compétence des professionnels de la documentation..

La mise en place de cette Agence nécessite l'établissement d'un contrat particulier entre l'Agence et le Ministère, ainsi que l'établissement d'avenants entre les universités grenobloises et le Ministère.

4.3 Projet de convention à propos de la BU

Cette convention liant les présidents des universités grenobloises et la mairie de Valence est rédigée. (Annexe2)

La convention fixe les modalités d'intégration, de la fonction BU à la Médiathèque, officialise la création du réseau Médiathèque + quatre centres de documentation, prévoit un conseil de la documentation auprès de la Médiathèque afin d'assurer la coordination des acquisitions.

Il met au point une participation annuelle au budget acquisitions des livres universitaires avec le reversement de la quote part des droits d'inscription à la BU pour la totalité des étudiants inscrits à Valence.

Ce projet de convention, à condition d'être accepté par le Ministère de L'Education, pourrait servir de modèle à d'autres expériences du même type et représente en tout état de cause une avancée théorique et pratique.

4.4 Congrès de l'ABF 1990

Dans le cadre du congrès de l'ABF, sur le thème général des réseaux, quatre préséminaires spécialisés sont mis sur pied (Les Fonds anciens - Bibliothèque et francophonie - Echanges européens - Délocalisations universitaires)

Le préséminaire sur les délocalisations universitaires, organisé par Martine Blanc-Montmayeur et le Pas-de-Calais se tient à Arras le 28 Septembre 1990. Il fait le point sur les différentes expériences lancées sur le territoire.

Le Ministère de l'Education Nationale fait ressortir, à cette occasion là, sa volonté de mettre fin à la création spontanée d'antennes universitaires par l'établissement d'une politique contractuelle avec les universités dans le cadre du plan quadriennal. Si les délocalisations peuvent être une réponse pour faire face à l'afflux d'étudiants et leur offrir un meilleur accueil il est rappelé que le seul interlocuteur pour les universités est le ministère et non les collectivités locales.

Après la phase de définition des objectifs et de programmation générale, la mise en œuvre effective du volet documentaire du développement universitaire débute avec la programmation des travaux de la Médiathèque devenant Médiathèque publique et universitaire.

Cette programmation qui vise à redéfinir entièrement la configuration et les missions de la Médiathèque montre bien qu'il ne s'agit pas d'ajouter un appendice à la structure initiale, mais d'intégrer la fonction universitaire en repensant la logique de l'ensemble de la structure documentaire qui a désormais vocation de répondre à deux demandes en sortant l'université de ses murs, et en faisant profiter l'ensemble du public des ressources documentaires de type 1er cycle, le mélange des publics étant l'autre face du processus de démocratisation entrepris avec le développement de l'enseignement supérieur.

En parallèle à cette concrétisation des objectifs documentaires tente de se mettre en place, avec le projet de convention B.U., une formalisation du partenariat et des rôles respectifs des collectivités locales et des universités .

L'inscription du pôle de Valence au plan quadriennal des universités grenobloises marque l'avancée de la reconnaissance de la délocalisation universitaire et de la Médiathèque comme nouvelle structure documentaire universitaire.

5 - 1991

3 700 étudiants à Valence (5 000 formations post-baccalauréat en Drôme-Ardèche)

Nouvelles filières (cf tableau en annexe)

Les 8,5 postes prévus sont créés.

Les travaux de la Médiathèque sont lancés.

En 5 ans, la ville a investi 100 MF pour le développement universitaire.

Eu égard aux avancées théoriques et pratiques des mois précédents, le concept de pôle universitaire de Valence s'affirme et se précise, il représente une situation alternative originale.

Ce pôle s'inscrit à la fois dans une stratégie intégrée au projet d'aménagement et de développement des départements de la Drôme et de l'Ardèche, et, dans une géographie régionale, voire nationale, comme composante du pôle européen de Grenoble.

En ce sens, le pôle de Valence s'ouvre à l'Europe en assurant la possibilité d'apprentissage de langues et de culture des pays européens, un projet de Médiathèque de langues est posé.

Un laboratoire de langues avait été créé en 1988 dans une annexe de la Médiathèque, dans le cadre du P.L.D.S..

Le **CIAT** (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) adopte le **schéma Université 2 000 pour la région.Rhône-Alpes**.

Ce plan prévoit de consacrer 2,4 milliards de francs (dont 1,1 à la charge de l'Etat) à la création de 35 000 places supplémentaires dans les universités et centres de Rhône-Alpes.

Le schéma Université 2 000 confirme le caractère multipolaire de l'Enseignement Supérieur en Rhône-Alpes, autrement dit son éclatement.

Il inclut la création d'une école supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) et d'un département supplémentaire d'IUT à Valence, et prévoit plus de 650 places supplémentaires à Valence, avec 108 MF.

Le CIAT élève Valence au rang de pôle de développement universitaire commun aux départements de la Drôme et de l'Ardèche (3 pôles de développement universitaire sont créés : Valence, Lorient-Vannes, Montbéliard).

La notion de pôle est une voie médiane entre la simple antenne grenobloise et la petite université sans moyens. Elle vise à établir, au-delà de la contractualisation d'*Université 2000*, un plan de développement cohérent de l'Enseignement Supérieur pour Valence en liaison avec les Universités grenobloises et les milieux socio-économiques des deux départements qui forment une communauté de 700 000 habitants.

Le plan de développement universitaire se recadre désormais sur l'**horizon 2 000**, avec l'**objectif de 10 000 étudiants à Valence** à la fin de la décennie.

Deux axes formalisent cette prospective vers les 10 000 étudiants :

Les travaux du comité d'évaluation et d'expertise.

Le protocole d'accord sur le développement de l'Enseignement Supérieur en Drôme-Ardèche passé entre les universités grenobloises, le Conseil Général et la ville de Valence.

5.1 Rapport du comité d'évaluation et d'expertise

Un Comité d'experts composé de 16 membres, essentiellement des universitaires et des représentants des collectivités locales auxquels sont associés des représentants du milieu économique local, réfléchit sur les conditions de passage à un potentiel de 10 000 étudiants.

Son objectif est d'élaborer un schéma concerté de développement des formations.

La démographie étudiante doit passer en Rhône-Alpes de 140 000 à 210 000 étudiants, dans la perspective du schéma *Université 2000*.

Dans ce contexte-là, le pôle de développement universitaire doit permettre de délocaliser à Valence un potentiel de 10 000 étudiants afin de répondre aux intérêts des universités de se rapprocher des populations et de trouver un environnement beaucoup plus favorable (locaux d'enseignement, logements) et aux intérêts des collectivités locales qui souhaitent intégrer le développement local dans un réseau de villes en assurant une meilleure répartition géographique de l'Enseignement Supérieur.

Dans cette perspective, l'Enseignement Supérieur est conçu comme un vecteur de la politique d'administration du territoire qui renforce le réseau de villes par le développement du sud de la région et permet une meilleure cohérence régionale. Le développement universitaire est devenu un élément structurant du projet d'agglomération.

A partir du recensement des formations existant en Drôme-Ardèche, de l'identification des besoins économiques et sociaux du bassin, des propositions de création de nouvelles filières sont faites.

Une hiérarchie des choix est basée sur un calendrier de ce qui est possible à 2 ans, 4 ans (qui sont les étapes du contrat quadriennal) et ce qui peut se développer après 1995.

5.1.1 Besoins de développement économique identifiés

- avionique
- industrie agro-alimentaire
- tourisme
- design
- nucléaire
- automatique
- bijouterie

5.1.2 6 filières majeures

- Une filière scientifique et technique
- Des formations supérieures de commerce
- Des formations par alternance
- Des filières juridiques
- Une filières Lettres et Sciences Humaines

La création de ces six filières devrait permettre d'atteindre de façon réaliste l'objectif quantitatif des 10 000 étudiants.

Dans ce cas de figure-là, il y a bipolarité entre Valence et l'université mère, et non pas délocalisation, ni simple dédoublement de filières non majeures.

5.1.3 Formation continue

Le développement de l'Enseignement Supérieur est relié à la formation continue et une réflexion sur les missions de la formation continue est amorcée.

Ces missions sont d'ordre économique, car les mutations économiques et technologiques conduisent les salariés à s'engager dans une demande permanente de formation par un approfondissement et une actualisation des connaissances, voire une réorientation ou une reconversion.

Elles sont de l'ordre de l'innovation car le potentiel constitué par les laboratoires universitaires et leurs chercheurs doit permettre de développer au bénéfice des entreprises et des collectivités des activités de conseil ou de recherche et développement.

Elles sont enfin d'ordre social, car l'Enseignement Supérieur doit pouvoir répondre aux demandes individuelles des salariés ou demandeurs d'emploi (surcroît de qualification - aide à la réinsertion - promotion sociale)

5.1.4 Maîtrise de la démographie

Il y a 140 000 étudiants aujourd'hui en Rhône-Alpes répartis comme suit :

75 000 à Lyon

48 000 à Grenoble

6 000 à Chambéry - Annecy

11 000 à Saint Etienne

Une croissance répartie est proposée pour passer de 140 000 à 210 000 étudiants en affectant notamment 10 000 étudiants à Valence.

5.1.5 L'aspect documentaire du développement universitaire

Le passage à 10 000 étudiants repose le problème de l'intégration actuelle de la BU à la médiathèque. Il convient, soit de changer de logique en construisant une BU autonome, soit, en gardant la logique actuelle, développer un autre site, soit de trouver une troisième solution.

5.1.6 Evaluation financière de ce développement vers les 10 000 étudiants

Coût total : 400 MF	BU	21 MF
	Restaurant universitaire	25 MF
	Locaux étudiants	353 MF

5.2 Protocole d'accord

Ce protocole d'accord porte sur le développement de l'Enseignement Supérieur en Drôme-Ardèche et lie les universités grenobloises, le Conseil Général et la ville de Valence.

En intégrant les conclusions du comité d'évaluation et d'expertise, il est destiné à préparer, dans le cadre du schéma *Université 2000*, la structure d'accueil nécessaire à recevoir 10 000 étudiants en Drôme-Ardèche.

A partir du triple souci de rapprocher les lieux d'enseignement des futurs étudiants, de dynamiser l'environnement socio-économique inhérent au développement de la région et de disposer d'un enseignement de qualité, le protocole d'accord propose les orientations suivantes :

- Diversifier et développer les premiers cycles.
- Mettre en place des formations professionnelles pouvant inclure, mais avec réalisme, des formations de second cycle, si elles sont en relation avec le réseau économique local.
- Prendre en compte les formations par alternance.
- Faire émerger un pôle technologique fort en s'appuyant sur la création d'une école d'ingénieurs (décidée par le Ministère de l'Education Nationale).

Les Universités grenobloises et les collectivités locales donnent leur accord à la création de l'Agence comme instance de pilotage de l'Enseignement Supérieur.

5.2.1 Ces orientations s'articulent en trois phases

- projets intégrés
- projets faisant l'objet d'avenants au contrat quadriennal
- projets élaborés par l'Agence de Développement Universitaire et les universités grenobloises

5.3 Mise en place du partenariat universités - structures documentaires

5.3.1 Le réseau documentaire informatisé

Aspect technique

Ce réseau se met en place 1991 avec comme solution technique un micro-ordinateur et une carte d'émulation permettant la connexion par le réseau commuté du micro-ordinateur au système central de la médiathèque.

La saisie des documents s'effectue en temps réel, directement de chacun des 4 sites (Faculté de Croit - IUT - Centre Scientifique Fourier - Centre universitaire Stendhal)

Le coût de la liaison est celui d'une communication urbaine sur le réseau commuté

Par ailleurs chaque site récupère sur son micro son propre fichier qu'il peut exploiter en mode local pour toutes les applications qu'il souhaite développer pour ses utilisateurs

La médiathèque assure la formation et le suivi technique des bibliothécaires et des documentalistes sur site pour la saisie des documents et est responsable de la maintenance du système global.

Coût :

Equipement de la médiathèque déjà prévu dans le cadre de son extension universitaire à hauteur de 160 000 francs.

Equipement de chacun des sites :

- 15 000 pour le micro-ordinateur.
- 15 000 pour la carte d'émulation + Modem.

Les coûts de fonctionnement (réseau commuté - heures de saisie) ainsi que le coût du logiciel de gestion sont pris en charge par chacun des sites (250 000 F. par site).

Calendrier :

Equipement des sites et saisie rétrospective des documents : 91/92.

Mise au point du logiciel et fonctionnement en site autonome pour la gestion quotidienne, fonctionnement en réseau pour la consultation : rentrée 92/93.

5.3.2 Les mardis scientifiques

Un cycle de conférences, gratuites et ouvertes à tous est lancé conjointement par la médiathèque et les universitaires.

Il s'inscrit dans la double démarche du développement universitaire valentinois et d'une dynamique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Ces cycles de conférences constituent un support approprié à la volonté d'animation culturelle sur la ville, et favorisent la rencontre des valentinois avec les universitaires en permettant d'affirmer la présence de l'université dans la ville comme un élément fort de la dynamique culturelle locale.

Organisation

Chaque partenaire organise tour à tour, les 3èmes mardis de chaque mois, entre 18h 30 et 20h 30 une conférence qui a lieu alternativement une fois sur le site organisateur, une fois à la médiathèque.

La médiathèque prend en charge la réalisation du fonds commun d'un jeu d'affiches et d'affichettes. Un repiquage sur photocopieur du texte propre à chaque conférence permet ensuite de disposer d'un matériel correct peu onéreux diffusé par les universitaires et la médiathèque au moyen de leurs fichiers d'adresses.

Le conférencier, lui, est choisi et pris en charge par l'établissement organisateur.

Chaque conférence est accompagnée d'une bibliographie réalisée par les bibliothécaires en collaboration avec les intervenants qui est diffusée le jour de sa tenue.

Un thème fédérateur est adopté pour l'année 91/92 : "Science et Société".

Il permet à chaque spécialiste, de droit, des lettres, des sciences, de décliner suivant sa discipline les enjeux sociaux liés aux mutations scientifiques et techniques.

Il fournit, d'autre part à la Médiathèque un vecteur de choix pour impulser une dynamique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Quelques titres de conférences :

- Quand la Chine nous précédait.
- La voiture intelligente.
- Le corps humain et le droit.
- Darwin, le darwinisme social et sociobiologique.

Un public de 60 à 120 personnes a assisté régulièrement au cycle de conférences.

Selon les thèmes abordés, la composition du public a varié, la proportion d'étudiants en particulier a pu représenter entre 5 à 50% du public total.

Cette année est décisive dans l'affirmation et la reconnaissance du développement universitaire local et de son volet documentaire :

L'intégration du pôle de Valence dans le cadre du schéma Université 2 000, tout comme son inscription dans le plan quadriennal des universités grenobloises, officialise le combat mené au plan local pour avancer dans la voie du développement universitaire et lui donner un cadre.

Les perspectives de développement universitaire sont désormais resituées dans le contexte de l'an 2 000, avec un objectif affirmé : atteindre les 10 000 étudiants à Valence à la fin de la décennie.

Les contours d'une nouvelle politique de développement universitaire autour du concept de Pôle de Développement Universitaire se dessinent.

Le pilotage de ce développement confié à l'Agence de Développement Universitaire, structure de type G.I.P., rend ainsi, de fait, caduc le projet de Convention sur la BU entre les universités grenobloises et la ville de Valence.

L'objectif des 10 000 étudiants suscite les études du Comité d'Evaluation et d'Expertise et le protocole d'accord entre les universités grenobloises et les collectivités locales qui fixent le cadre du développement universitaire adapté à cette échéance de 10 000 étudiants,

La mission de la médiathèque devient double : satisfaire les besoins des étudiants tout en poursuivant un politique de lecture publique orientée vers tous les publics ; ce double objectif s'affiche dans sa nouvelle dénomination : médiathèque publique et universitaire.

Une enquête sur la fréquentation des équipements culturels valentinois, commandée par la ville, indique que 59% des interrogés fréquentent les bibliothèques du réseau valentinois et que 94% d'entre eux sont satisfaits de ces bibliothèques (annexe 7).

La collaboration avec les universitaires se développe, elle porte sur la mise en réseau des collections par la connexion informatisée des centres documentaires à la Médiathèque. Ce partenariat comporte également un volet culturel : le cycle de conférences des mardis scientifiques.

Par ailleurs, alors que la nouvelle configuration (Médiathèque pôle central d'un réseau de bibliothèques de proximité constitué par les centres documentaires des différents sites universitaires) est à peine opérationnelle, des interrogations surgissent sur l'avenir de ce modèle d'offre documentaire universitaire. Le rapport du Comité d'Evaluation et d'Expertise analysant les conséquences du cap des 10 000 étudiants pose le problème de l'adaptation de la structure documentaire actuelle (et non achevée !) à ce nouvel effectif.

Faudra-t-il changer de logique, choisir un autre modèle, ou bien aménager celui-ci ?

6 - 1992

4 200 étudiants post-bac à Valence (annexe3).

Création d'un DEUG de Sciences économiques 1ère année, option entreprise, hébergé provisoirement à la Faculté de Droit.

Environnement universitaire à la disposition des étudiants : 560 logements publics, 440 logements privés, 11 000 couverts par jour au restaurant universitaire, une Médiathèque de 4000 m².

6.1 Achèvement des travaux d'extension et de réaménagement de la médiathèque.

Coût total d'investissement : 11,3 MF (la répartition du financement est incertaine car l'apport de l'Education n'est pas connu)

La régulation du développement universitaire en matière de délocalisation s'établit et se traduit, comme à chaque étape de l'organisation de l'Enseignement Supérieur à Valence, par la signature de documents contractuels :

6.2 Signature du Schéma *Université 2000*, le 23 Juillet 1992

Signé par les représentants de l'Etat, des collectivités locales et les universitaires, ce schéma vient, dans les faits, officialiser et contractualiser l'engagement des collectivités locales dans la voie du développement de l'Enseignement Supérieur, domaine dépendant jusque là de la compétence de l'Etat.

Le schéma *Université 2000* prépare les infrastructures de l'Enseignement Supérieur du 21^{ème} siècle. Il programme pour la région Rhône-Alpes la réalisation d'opérations sur 9 sites dont celui de Valence qui est élevé au rang de pôle de développement universitaire parmi les 3 créés en France : Montbéliard - Vannes - Valence (annexe 1).

6.2.1 Opérations programmées

Extension des capacités d'accueil de l'IUT et création d'un nouveau département.

Création de l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)

Une école d'ingénieurs.

650 places supplémentaires en DEUG de Lettres, Sciences.

100 chambres d'étudiants supplémentaires, mise au point d'une formule complémentaire de restauration et développement de la BU.

6.2.2 Coût

Pour la période 1991-1995 du contrat quadriennal : 108 MF

- | | |
|--|-------|
| • Participation de l'Etat : | 54 MF |
| • Participation de la Région: | 25 MF |
| • Participation du Département de la Drôme: | 14 MF |
| • Participation du Département de l'Ardèche: | 7 MF |
| • Participation de la Ville de Valence: | 6 MF |

La participation financière des collectivités territoriales leur donne certains droits : celui d'être consultés sur les décisions d'Enseignement Supérieur concernant des implantations et rénovations d'établissements situés dans leur ressort, celui d'être consultés sur la définition des filières organisées dans le cadre de la politique nationale visant à assurer une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, celui enfin de proposer aux universités la mise en place de nouvelles formations répondant aux besoins économiques et sociaux locaux.

6.3 Etude de Quaternaire Territoire Formation

L'objectif essentiel de cette étude est de valider, par une étude de faisabilité les hypothèses du Rapport du Comité d'Evaluation et d'expertise et d'essayer de proposer un objectif construit, identifiable comme celui du P.D.U.V (annexe 4).

Un sondage effectué auprès des lycéens de Drôme et d'Ardèche fait ressortir que seulement 13,7% désirent étudier sur le P.D.U.V. et que seuls 21,7% des lycéens valentinois émettent le même souhait. Un important travail de promotion du pôle de développement universitaire valentinois est à faire auprès de la population lycéenne. Une diversification de l'offre d'enseignement supérieur est aussi à développer, car l'offre de formation n'est pas un élément neutre dans la manière dont se réalise le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, elle est au contraire un médiateur déterminant entre le projet et sa réalisation.

Un projet résulte de cette étude, constitué de 5 grandes filières et de la formation continue :

- Droit, Economie-Gestion qui génère 6 projets.
- Lettres, Langues, Sciences Humaines avec 6 projets possibles.
- Activité physique et sportive avec 3 projets.
- L'IUFM.

- La formation professionnelle continue.
- 3 grandes étapes à court terme sont définies :
- Signature d'un accord-cadre et convention spécifique.
 - Mise en place de l'Agence.
 - Mise en place d'un contrat spécifique, charte de développement, permettant à l'Etat

d'identifier l'Agence directement.

Une autre étude, effectuée par le Bureau Gérau de Lyon, travaille sur l'aspect urbain et géographique du projet, et déterminera les localisations des implantations de sites universitaires, ainsi pourraient se constituer un pôle scientifique autour du Centre Fourier sur le plateau valentinois et un pôle Droit-Lettres-Sciences Economiques dans le centre ville.

6.4 Création de l'Agence de Développement Universitaire

Prévue pour l'automne 92, sa structure est la concrétisation juridique d'une pratique que le schéma *Université 2000* a permis de valoriser. Elle est destinée à faciliter l'identification par l'Etat du P.D.U.V. (Plan de Développement Universitaire Valentinois).

Les missions de l'Agence s'affinent, notamment dans ses attributions qui font partie d'une deuxième étape du développement :

- Mise en place d'une cellule de formation professionnelle continue qui assurerait à la fois la mise en oeuvre de ce type de formation au sein du pôle et la gestion de la relation avec les entreprises.
- Mise en place d'un Centre de transfert de technologie qui unira Université-Entreprises.

L'objectif du P.D.U.V. est de générer de la sorte de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Deux structures seront mises en place à cet effet :

- Un Conseil de surveillance composé des membres fondateurs (Conseils Généraux Drôme-Ardèche, Ville de Valence et les 4 Universités de Grenoble).

- Un Conseil d'orientation, permettant d'introduire d'autres partenaires : industriels, C.C.I., laboratoires de recherche, organismes de formation continue, le conservateur de la Médiathèque.

Contribution des membres :

- | | |
|--------------------------------|--------|
| • Collectivités locales : 50 % | |
| Conseil Général de la Drôme | 20 % |
| Conseil Général de l'Ardèche | 10 % |
| Ville de Valence | 20 % |
| • Université : 50 % | |
| Centre J. Fourier | 12,5 % |
| Univ. P. Mendès France | 12,5 % |
| Univ. Stendhal | 12,5 % |
| I.N.P.G. Grenoble | 12,5 % |

6.5 Autour des délocalisations universitaires et de la lecture publique

6.5.1 Au plan national

Le paysage universitaire s'est profondément modifié au cours des 10 dernières années, et les délocalisations universitaires se multiplient sur le territoire national, avec pour chaque délocalisation un contexte local différent et des réponses différentes aux problèmes posés par l'implantation universitaire et ses aspects documentaires.

Ainsi, les deux autres pôles de développement universitaire créés par le C.I.A.T. Lorient-Vannes et Montbéliard-Belfort, sont à la différence de Valence des pôles bicéphales réunissant deux villes, dont chacune est dirigée par des élus de tendances politiques différentes, et qui ont à négocier avec deux universités différentes (ex. Brest et Rennes pour Lorient-Vannes)

La Direction du Livre et de la Lecture, consciente de la nécessité de cohérence de la politique documentaire dans le cadre de délocalisations de plus en plus nombreuses et souvent anarchiques, "s'empare a posteriori" du problème de l'environnement documentaire des délocalisations.

Saisie de nombreuses demandes de conseils techniques émanant des villes qui choisissent de reporter l'effort documentaire nécessaire sur les équipements de lecture publique (la création de BU dans chaque ville n'étant pas possible), elle met en place à partir de 1992 des rencontres afin de dresser un état des lieux, de sérier les problèmes en vue de rédiger une circulaire de recommandations techniques à l'intention des villes.

La Direction du Livre et de la Lecture souhaite aussi examiner les relations pouvant se nouer sur ce thème avec le Ministère de l'Education Nationale (DPDU) et insérer la réflexion dans le cadre plus large de la lecture à l'université.

Ainsi, d'autres expériences d'intégration, cette fois-ci dans le sens B.M. dans B.U. (à l'inverse de la situation valentinoise) tentent comme à Saint-Etienne, par exemple de faire rentrer la lecture-loisir à l'université.

Trois axes de travail sont définis au plan national afin d'approfondir la question des rapports entre universités et délocalisations face à la lecture publique :

- évaluation de la réalité et des besoins
- intégration de cette opération dans l'étude des aides aux bibliothèques
- mise en relation du Bureau des Etablissement Territoriaux avec le chargé d'études du Ministère de l'Education Nationale, en liaison avec le département promotion de la lecture.

6.5.2 Au plan régional

La réflexion autour du thème Lecture Publique-Documentation universitaire trouve une résonance dans de nombreuses régions concernées par le problème de la politique documentaire associée à la délocalisation universitaire.

Ainsi, un séminaire de réflexion : réseau de lecture publique/réseau de documentation universitaire, quelles évolutions ? quelles conséquences pour l'agglomération dunkerquoise ? réunit à Dunkerque en Janvier 1992 universitaires (dont le président des universités grenobloises M. Pouyet) - professionnels des bibliothèques (dont Martine Blanc-Montmayeur, directrice de la Médiathèque publique et universitaire) et élus.

Le souci d'évaluation des rapports Université et Lecture Publique se manifeste aussi en Rhône-Alpes et des séminaires regroupant bibliothécaires, décideurs et partenaires universitaires sont organisés avec cinq villes de la région (St Etienne - Roanne - Chambéry - Valence - Grenoble)

Ces séminaires font le point sur les liaisons BU - BM, avec la même volonté, au-delà de la diversité des situations locales, d'abattre les barrières entre les différents types de structures documentaires.

6.6 La Mission Lecture Etudiante

6.6.1 Objectifs

Créée à l'automne 1991, elle est placée auprès de la DPDU et spécifie l'étude des rapports de la Lecture Publique et de l'université, en direction de la lecture étudiante.

Le Ministère de l'Education Nationale, à travers cette mission, entend participer à une meilleure connaissance des rapports entre les étudiants et le livre.

Il souhaite aussi développer une action en faveur de la lecture étudiante dans les universités et les établissements d'Enseignement Supérieur.

La Mission est donc chargée de recenser toutes les études existantes sur ces problèmes, en susciter d'autres, et proposer des mesures en vue d'améliorer l'offre de lecture. Elle est chargée également de proposer des actions d'animation autour de la lecture dans plusieurs villes universitaires.

Dans la même perspective, une enquête sur la lecture sera lancée en novembre prochain par la Mission Lecture et Le Monde, elle portera sur un échantillon de 1300 étudiants. Un colloque se tiendra à la Villette en janvier 1993 sur le même thème ; paraîtront conjointement à cette même date les résultats de l'enquête du Ministère et ceux de l'enquête de France-Loisirs sur les 15-25 ans.

A Valence, une animation est menée dans ce sens à la rentrée 1992-93 en liaison avec la Mission Lecture, qui accorde une subvention de 15 000 F pour cette opération. Elle propose aux étudiants des 4 sites universitaires d'être lecteurs-membres du jury de leur établissement, en participant à un concours de la nouvelle et en sélectionnant les 4 meilleures nouvelles parmi 60 proposées par le groupe Mission Lecture local ; des animations festives, organisées par la Médiathèque et échelonnées sur plusieurs mois ponctueront et accompagneront cette manifestation.

Cette action locale autour de la lecture étudiante est, en outre, une occasion supplémentaire de développer le partenariat entre Université et Médiathèque puisque le concours de nouvelles (choix des textes - calendrier - promotion de la manifestation...) est organisé conjointement par les responsables des sites universitaires et la Médiathèque qui constituent le Groupe Mission Lecture local.

6.6.2 Les Journées de la Lecture Etudiante

La Mission Lecture organise les Journées de la Lecture Etudiante, à Royaumont, en juillet 1992, journées autour du thème "l'université et ses partenaires".

Ces journées réunissent près de 150 participants : représentants de l'Education, éditeurs, libraires, journalistes, universitaires, étudiants et conservateurs de Bibliothèque.

Y sont abordés les thèmes suivants : les enseignements et la vie pédagogique, l'Université et ses partenaires, la lecture comme indicateur de la vie étudiante.

Les résultats de plusieurs enquêtes sociologiques explicitant les pratiques culturelles des étudiants sont commentés.

L'expérience de délocalisation universitaire valentinoise avec sa réalisation originale liant Lecture Publique et Bibliothèque Universitaire est exposée par le maire de Valence, Rodolphe Pesce lors d'une conférence .

J. Bonniel, rapporteur du séminaire B.U./B.M. tenu sur les sites régionaux de Roanne, Grenoble, Chambéry, Saint-Etienne, aborde la question du partenariat , des acteurs, et évoque une "pluriuniversité" liée à la transformation de la demande.

Le cadre du pôle de développement universitaire est posé et l'environnement documentaire opératoire pour la rentrée 1992-93 qui sera une rentrée-test. On doit noter la rapidité avec laquelle le pôle universitaire valentinois a pris corps, (moins de 4 ans) cette rapidité trouvant, entre autres, son origine dans le consensus réalisé entre tous les acteurs engagés dans un partenariat actif.

La prospective vers les 10 000 étudiants est fortement engagée et témoigne là encore de la détermination des collectivités locales à oeuvrer pour continuer d'assurer à la ville son développement à l'horizon de l'an 2000 : "L'enseignement supérieur à Valence pour la Drôme et l'Ardèche, c'est un défi lancé et poursuivi pour favoriser la démocratisation des études, préparer l'avenir économique du département et promouvoir l'image de Valence en Rhône-Alpes : celle d'une ville qui se donne les moyens de maîtriser son avenir" (Rodolphe Pesce)

II

RENTREE UNIVERSITAIRE 1992 - 93 : BILAN

Etat des Centres de Documentation des Sites Universitaires

(Octobre 1992)

Sites Universit.	Nombre d'Etudiants	Nombre d'Enseignants	Superficie de la Bibliothèque	Nombre de Places Assises	Heures d'Ouverture, du Lundi au Vendredi	Nombre d'Ouvrages	Nombre de Titres de Périodiques	Budget Acquisitions (en francs)
I.U.T.	700	60	192 m ² en plus : 37 m ² archives 16 m ² bureaux	64	8h - 12h 14h - 17h	3000	71	85 000
Fourier	350	50	270 m ²	80	8h30 - 12h 13h - 17h30	1702	10	100 000 d'après une évaluation des collections
Droit	650	40	66 m ²	34	8h30 - 11h30 13h - 18h	1840	28	53 000
Lettres	350	28	50 m ²	45	18h hebdo.	490	néant	5000 + 10 000 (LEA)
Totaux	2050	178	578	223		7032	109	253 000

Le dispositif documentaire universitaire étant en place dans sa nouvelle configuration depuis seulement 5 mois, il est difficile d'apprécier tant la validité de la structuration du réseau documentaire que celle du fonctionnement de la Médiathèque dans sa nouvelle définition.

Néanmoins, l'analyse qui suit se veut un état des lieux exhaustif qui donnera une image certes limitée mais en voie de confirmation de la situation d'aujourd'hui à quasiment T zéro.

On doit aussi rappeler ici ce qui est annoncé dans la méthodologie de l'étude à propos des outils statistiques utilisés pour l'analyse : faute de ratios adéquats l'on a utilisé ceux qui existent tout en pondérant leur interprétation.

A • L'offre documentaire universitaire à Valence

1 Les Centres de documentation des sites universitaires

Les chiffres cités ici émanent soit des résultats de l'enquête du Comité National d'Evaluation effectuée en 1990, soit d'informations données par les responsables.

1.1 Le centre de documentation de l'I.U.T.

- **Fonctionnement :**

Il est assuré par une personne en poste depuis 9 ans, possédant le statut d'Etat

La responsable du Centre adresse directement et systématiquement à chaque enseignant des propositions d'achat à effectuer. Les enseignants lui soumettent des listes, elle fait une évaluation de la dépense et transmet ces listes aux chefs des 3 départements qui opèrent leur sélection et décident des commandes.

Les Fonds d'ouvrages et de périodiques du Centre de Documentation de l'I.U.T., comme ceux des trois autres centres de documentation, est uniquement constitué par les demandes des enseignants, pour un budget de 45 000 f pour les ouvrages et de 30 000 f pour les abonnements de périodiques.

- **Participation au réseau informatique :**

Le Centre de Documentation est équipé d'un micro-ordinateur comportant une émulation OPSYS et d'un logiciel de gestion BIBLIX.

Une formation de 15 jours aux règles de catalogage, à l'indexation Dewey et matière, a été assurée par la Médiathèque et a concerné les 4 responsables des Centres de Documentation.

Une personne a été adjointe à la documentaliste pendant 6 mois pour aider à la reprise des fonds. Dans un souci de complémentarité par rapport aux collections de la Médiathèque, la saisie a porté prioritairement sur les ouvrages que la Médiathèque ne possédait pas, notamment dans les domaines de l'Informatique, de l'Electronique et du Marketing.

Cette reprise des fonds n'a concerné qu'une minorité d'ouvrages : 408 sur les 3 000 en fonds au Centre de Documentation.

A la rentrée 1992-1993, la reprise des fonds, de même que la saisie des nouveautés sur OPSYS sont abandonnées, le logiciel BIBLIX n'est pas utilisé, et la gestion des lecteurs et des prêts se fait manuellement. Le seul changement dans le traitement des livres concerne l'indexation qui suit les règles bibliothéconomiques acquises lors de la formation, indexation qui perturbe les enseignants habitués depuis longtemps à trouver les ouvrages regroupés selon leurs critères d'utilisation propre.

En l'état actuel, la situation est bloquée, l'informatisation est au point mort : "*Le bus est plein, mais il n'y a pas de chauffeur !*" Pour relancer le processus d'informatisation une personne (qu'il va falloir former à l'utilisation du logiciel, aux règles de catalogage et d'indexation) est affectée à compter du mois d'octobre au Centre de documentation, son travail va concerner la reprise des collections sur le logiciel OPSYS.

1.2 Le centre de documentation de la La Faculté de Droit

- **Fonctionnement :**

Le Centre de Documentation existe depuis 1979 et est géré par une personne de statut d'Etat administratif.

Cette personne, compte tenu du faible effectif de l'équipe administrative, consacre la moitié de son temps de travail à des tâches de secrétariat, y compris quand elle est dans la bibliothèque (courrier - préparation des TD, agraffage...). Une photocopieuse est à la disposition des étudiants.

Les listes de demandes d'acquisitions sont soumises directement au Doyen qui décide des commandes, la responsable du Centre de Documentation exécutant les commandes (20 000 f en 1990) et gérant les abonnements (33 000 f en 1990) ainsi que les trains de reliure (19 950 f de frais de reliure pour 1990.)

- **Participation au réseau informatique :**

L'outil informatique est en place comme dans les autres Centre de Documentation, mais n'est pas utilisé.

Seuls 217 ouvrages sur les 1840 détenus par le Centre de documentation ont été saisis à la suite de la formation, la reprise des fonds n'a pas été poursuivie et BIBLIX n'est pas exploité.

Comme à l'I.U.T., le processus d'informatisation est au point mort et *"tout a été oublié depuis"*.

1.3 Le centre de documentation de l'université de Lettres

- **Fonctionnement :**

Le Centre de Documentation est récent (1 an) et est géré depuis janvier 1992 par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat CES, dont le renouvellement pour un an semble prévu en janvier 1993.

Le Centre de Documentation est ici nommé Salle de Travail et de Documentation, et non pas bibliothèque, car la Médiathèque est considérée comme le *"lieu de travail essentiel"*, et la Salle de Travail comme un *"complément"*.

Cette adhésion à la pédagogie du projet documentaire attribuant le rôle central à la Médiathèque induit une logique spécifique de fonctionnement de la Salle de Travail :

- Celle-ci est utilisée à d'autres usages que la bibliothèque (réunions de l'association des étudiants et réunions diverses)

- Pas d'abonnement de périodiques.

- Pas de mobilier spécifique bibliothèque : les livres sont rangés dans trois armoires fermées à clé qui ne sont ouvertes qu'aux horaires "bibliothèque" quand la personne chargée de la fonction bibliothèque est là.

- Une juxtaposition de tables et de chaises.

Les ouvrages, bien que difficiles d'accès, sont adaptés aux besoins étudiants et soigneusement indexés et équipés. Toutefois, se posera rapidement (bien que le budget d'acquisition soit relativement modeste) le problème de l'extension des collections et de leur rangement : acheter encore d'autres armoires ? adopter des rayonnages, mobilier typiquement bibliothèque, même si la conception de départ n'est pas celle d'une bibliothèque ?

Les listes de demandes d'ouvrages sont transmises à la bibliothèque par les enseignants, une première sélection est faite par la responsable qui la soumet à la Directrice de l'Etablissement qui effectue elle-même une dernière sélection avant la commande. Les propositions d'achats non retenus sont transmises à la Médiathèque pour acquisition.

- **Participation au réseau informatique :**

La totalité du fonds a été saisi sur OPSYS. Le logiciel BIBLIX n'est pas utilisé pour la gestion des lecteurs et des prêts, le volume des ouvrages (500) étant estimé insuffisant pour nécessiter une gestion informatique.

1.4 Le centre de documentation du Centre Fourier

- **Fonctionnement :**

Le Centre de Documentation est là un véritable Centre de Documentation, doté de mobilier spécifique et de moyens importants, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il est tenu par une personne ayant des connaissances informatiques qui assure également le suivi de l'option projet professionnel en aidant les étudiants sur le plan méthodologique et dans l'apprentissage de l'utilisation du logiciel de traitement de texte. Elle dispose pour cela d'un "Macintosh" à la bibliothèque, qui lui sert également à taper le courrier et les lettres de rappel. Une photocopieuse se trouve dans la bibliothèque, à la disposition des étudiants

Un libre service informatique, avec un didacticiel, pour les étudiants, est en projet à la bibliothèque, de même qu'un libre service anglais avec comme support un écran TV et des cassettes.

Les listes de demandes d'ouvrages des enseignants sont communiquées à la Directrice du Centre pour accord, et la responsable du Centre de Documentation lance les commandes. Après une évaluation des

collections le budget annuel tournerait autour de 100 000 f pour un accroissement d'environ 500 exemplaires par an.

- **Participation au réseau informatique :**

L'intégralité du fonds a été saisi sur OPSYS, et toutes les fonctionnalités de BIBLIX sont en voie d'exploitation.

1.5 Bilan des Centres de Documentation

La situation de ces centres présente une grande hétérogénéité tant du point de vue des locaux, des collections et de leur traitement, que des personnels. Le partage étant sensible entre les Centres de Documentation récents et anciens.

Même si la participation au réseau informatique et à une politique documentaire concertée est perçue par les Centres de Documentation comme un élément positif, un "plus" qui pourrait dynamiser leurs bibliothèques respectives et susciter un échange véritable, un certain nombre de problèmes se posent, qui sont pour une grande partie communs aux quatre centres, mais qui sont aussi parfois spécifiques.

Le problème majeur avancé par toutes les responsables des Centres de Documentation est celui de l'isolement, isolement à l'égard d'un réseau mal perçu encore, redouté par certaines, mais qui est souhaité plus proche.

Ces bibliothèques de proximité pour les étudiants, apparentées aux bibliothèques d'UFR, sont elles-même éloignées géographiquement et symboliquement du centre de responsabilité du S.I.C.D.2 de Grenoble. Elles ne disposent pas d'un véritable relais et d'un interlocuteur direct qui leur permettrait de résoudre rapidement les difficultés rencontrées.

Au niveau local, la Médiathèque a assuré la formation initiale des responsables des Centres de Documentation et des contacts ont été établis entre le conservateur chargé à la Médiathèque de la fonction universitaire et les Centres de Documentation. Dans la mesure du possible, un suivi informatique est également assuré.

Cependant, tout ceci semble insuffisant et peu formalisé, eu égard aux nécessités de la structuration du réseau.

La mise en place du réseau s'est faite très vite (peut-être trop vite...) et les charges de travail inhérentes à ce processus, l'acquisition de nouvelles techniques, le changement d'habitudes de gestion et de fonctionnement ont peut-être été insuffisamment évalués au départ.

Il s'en suit une frustration engendrée par le manque de "moyens", de suivi bibliothéconomique et informatique, et le manque de soutien "moral" dans la conduite du projet. De fait, cette notion de manque de moyens semble recouvrir une réalité qui n'est pas uniquement liée à la question des moyens matériels mais aussi à celle des moyens psychologiques, au sens large, à mettre en oeuvre pour surmonter la difficulté à intégrer le changement par rapport à un projet nouveau.

Les Centres de documentation les plus récents sont aussi ceux qui ont le mieux réussi l'intégration des nouvelles technologies et des techniques bibliothéconomiques prescrites par la Médiathèque. Ceux qui avaient une tradition de fonctionnement spécifique ont plus de mal à changer leurs habitudes de travail.

Cette frustration paraît accusée par la conscience d'avoir un "*bel outil*" et peu de "*moyens effectifs*" pour l'utiliser, et par la comparaison avec les "*performances*" et le professionnalisme de la Médiathèque qui fait prendre la mesure de l'écart à franchir.

L'hétérogénéité de départ doit être prise en compte afin de permettre à chaque Centre de Documentation d'assimiler le changement en fonction de son histoire et de sa spécificité.

1.6 Pour aller plus loin

- **Un deuxième temps de formation**

Il permettrait d'abord de refaire la synthèse de l'acquis lors de la première session de formation et de répondre aux interrogations s'y rapportant et d'aborder, ensuite, une deuxième phase qui porterait sur une formation plus axée sur la spécificité du travail en Centre de Documentation, et aussi sur les disciplines enseignées dans les établissements, et pour lesquelles ces personnes sont nécessairement des médiateurs, au plan méthodologique ou bibliographique.

Cette question de la formation a été abordée lors d'un entretien avec Mme Iccardo, directrice du S.I.C.D. 2 (Droit-Lettres) de Grenoble. Celle-ci considère le problème de la formation comme essentiel, et du ressort du S.I.C.D.

Une hypothèse de travail, suggérée par Mme Iccardo, pourrait être la suivante : monter avec le S.I.C.D.1 (Médecine-Sciences, qui a la responsabilité, du point de vue de la formation, des sites scientifiques) une formation du type de celle évoquée plus haut, et destinée aux personnels des Centres de Documentation, mais aussi à ceux des BU de Grenoble et de la Médiathèque de Valence, qui ont les mêmes besoins en formation.

Mme Iccardo a souligné toutefois la difficulté et la complexité de la mise en œuvre d'une telle opération, et souhaite son inscription à l'évaluation à mi-parcours du contrat quadriennal qui doit être menée l'année prochaine.

• Un suivi bibliothéconomique et informatique régulier

Les nombreux problèmes qui se sont posés dès la mise en route du système informatique et à l'adoption des règles bibliothéconomiques n'ont encore pu être tous résolus : problèmes de logiciels, de codes-barres, de listings, de modifications de saisie, d'indexation, etc...

Les responsables des Centres de Documentation "*n'osant pas déranger*" constamment les collègues de la Médiathèque, "*déjà surchargés de travail*", mais pourtant proches géographiquement ne trouvent pas toujours un interlocuteur extérieur et voient les problèmes trainer.

Le besoin d'un interlocuteur privilégié, concret, est crucial et urgent. Il réduirait le sentiment d'abandon et de "*non assistance*".

Ce besoin-là a été également évoqué avec Mme Iccardo qui, consciente de la nécessité d'un correspondant et estimant que cette charge des 4 sites est lourde pour un responsable de S.I.C.D., souhaiterait qu'un conservateur de Grenoble basé à Valence serve de correspondant à ces sites.

D'autre part, des éclaircissements seraient également à apporter sur les domaines d'intervention respectifs du S.I.C.D. et de la Médiathèque à propos des centres de documentation.

Selon les statuts de l'Agence de Développement, les instances du GIP réunissent deux sortes de représentativité :

- d'une part les "décideurs" financiers et les "prescripteurs" pédagogiques, préfet de région, recteur d'académie, collectivités locales, présidents des universités grenobloises (la représentativité régionale et nationale ayant ici une part égale).

- d'autre part, au titre de la vie locale étudiante, figurent au Conseil d'orientation la direction du CROUS, la représentation de la Médecine Préventive, du Sport, et le Conservateur de la Médiathèque.

On peut relever que ne figurent pas dans ces instances de représentant du SICD, ni les responsables des sites universitaires valentinois. Leur absence se justifie par le montage spécifique de l'Agence dans laquelle les choix d'Enseignement Supérieur sont faits par les représentants régionaux et nationaux, et le SICD est, lui un échelon des Universités grenobloises qui sont elles déjà présentes.

Cette question de l'autorité des Centres de Documentation, considérés comme bibliothèques d'UFR, est délicate, car il existe sur le terrain, de fait, une autorité : celle des chefs d'établissements d'Enseignement Supérieur délocalisés, qui décident de la politique documentaire de leur site et, par ailleurs, il existe un S.I.C.D. à Grenoble qui a la responsabilité (de quelle manière ?) de ces bibliothèques, se limitant aujourd'hui à une information sur l'activité de ces Centres de Documentation, et ne comportant aucune intervention directe ou indirecte.

Est-il possible, dans ce contexte-là, d'envisager une délégation ou un transfert de responsabilité au niveau local, à la Médiathèque, et par quel moyen ? La Médiathèque, semble-t-il, ne pourrait intervenir que si le SICD menait une réelle action en direction des UFR et leurs bibliothèques, et en déléguait dans ce cadre la responsabilité à Valence.

• Une aide à la reprise des fonds

La reprise des collections sur OPSYS est achevée que pour deux sites (les plus récents), les deux Centres de Documentation les plus anciens et détenant le plus d'ouvrages n'ont pu effectuer cette reprise informatique des collections depuis le printemps dernier.

Compte tenu de la détermination des personnes concernées à ne pas engager cette reprise des fonds si des moyens supplémentaires ne sont pas affectés, il semble nécessaire de réfléchir à une solution qui permettrait de résorber le retard et de soutenir l'effort informatique pour l'avenir.

La solution du monitorat, évoquée par Mme Iccardo, pourrait être une proposition réaliste à inscrire à l'évaluation de mi-parcours du contrat quadriennal.

- **Une réflexion sur le statut des personnels**

Les personnels des Centres de Documentation ont des statuts et des origines professionnelles hétérogènes :

- Une "documentaliste autodidacte", personnel d'Etat
- Une secrétaire, personnel d'Etat administratif
- Une personne sur un contrat SES, titulaire d'un bac
- Une personne, niveau Bac, avec des connaissances informatiques, personnel d'Etat.

Les nouvelles tâches qui leur incombent, l'investissement important qui leur est demandé, le besoin de formations adaptées, posent en contrepoint la question de leur statut, de leur harmonisation et du déroulement de carrière pour ces personnels.

- **Des rencontres formalisées**

Un cadre a été donné au réseau documentaire universitaire valentinois, la réflexion et des relations formalisées avec et entre les Centres de Documentation doivent donner un "corps" à ce cadre et permettre de développer une pratique de concertation.

Car, si la notion de réseau est bien ancrée à Valence, pour la dimension Lecture Publique, avec la spécificité des bibliothèques de quartier et leur complémentarité par rapport à la Médiathèque, la notion de réseau documentaire universitaire est, elle, à créer et à intégrer par les participants dans leur pratique. La question de l'informatique a servi de révélateur aux interrogations liées à la participation au réseau documentaire. La concertation et la coordination entre les offres documentaires gérées sur des sites géographiques éclatés et spécifiques, ont à se développer à partir et au-delà du réseau informatique, dans un esprit de complémentarité.

Animer le réseau est bien une des tâches à mener, et cette animation présente, à peu de choses près, les mêmes caractéristiques que celle d'un groupe de bénévoles de bibliothèques communales dans un réseau Bibliothèque Centrale de Prêt.

L'animation et la dynamisation du réseau pourraient se faire autour de rencontres dont la périodicité et les thèmes seraient à déterminer en concertation (périodicité trimestrielle par exemple, sur des points organisationnels, thématiques...)

- **Des acquisitions concertées**

Une cellule de concertation acquisitions, Médiathèque-Centres de Documentation était prévue dans le projet de convention qui n'a jamais été ratifié. La concertation en matière d'acquisitions existe aujourd'hui sur un mode informel, les enseignants fournissant leurs listes de demandes d'ouvrages à des dates variables, selon des circuits peu rationalisés.

Là encore une formalisation des processus grâce à des échanges réguliers entre enseignants, responsables des Centres de Documentation et bibliothécaires de la Médiathèque réunis permettraient de rationaliser la politique documentaire universitaire et de répartir les acquisitions de façon cohérente en pointant les contraintes et spécificités de chacun des partenaires.

Le Pôle de Développement Universitaire Valentinois doit s'appuyer sur une politique documentaire forte et structurée. Et l'objectif à moyen terme des 10 000 étudiants, avec la perspective de deux pôles

l'un scientifique, sur le plateau,

l'autre plutôt littéraire, au centre ville pourrait nécessiter à terme un rééquilibrage documentaire, à partir d'un réseau véritable, qui aura fait ses preuves, et qui est à soutenir dès aujourd'hui.

2 La Médiathèque de Valence

Depuis juin 1992, date d'achèvement des travaux, la nouvelle configuration des lieux et la nouvelle dénomination signalent la Médiathèque publique et universitaire dans sa nouvelle vocation.

L'action documentaire de la Médiathèque s'est élargie et diversifiée plus qu'elle n'a changé de cap. Les missions de base sont demeurées : répondre aux différents besoins de lecture publique des lecteurs, sachant que ceux-ci ont eux-mêmes connu une forte évolution, dans le sens d'une diversification accrue des demandes documentaires : besoins d'informations techniques, professionnelles, de connaissances périphériques. Tous ces besoins étant fortement liés à un contexte de forte mobilité sociale et d'orientation professionnelle accrue.

En ce sens, la Médiathèque est devenue lieu de ressources, comme les pôles Formation installés dans les principaux services de la Médiathèque l'indiquent.

En parallèle à des missions de bases déjà fortement diversifiées se sont ajoutées des missions de type universitaire, dans le cadre de la délocalisation de l'Enseignement Supérieur.

Toutefois, en devenant BU aux yeux de la population, la Médiathèque a dû très vite, dès cette rentrée, recadrer et préciser les limites de sa compétence documentaire, l'appellation de Médiathèque Publique et Universitaire a, très rapidement, suscité de nombreuses demandes documentaires, d'un niveau bien souvent supérieur au premier cycle pour lequel la Médiathèque a vocation de répondre, l'offre engendrant, ici, un demande cumulative.

Les principes redéfinis de la politique documentaire de la Médiathèque sont les suivants :

- Assurer le développement universitaire en constituant les fonds nécessaires aux études du premier cycle, ceci en partenariat avec les universitaires, pour les enseignements suivants :
 - Deug A Math, Physique et Chimie
 - Deug Lettres, Langues et LEA
 - Deug Droit et Sciences Economiques

L'ensemble des disciplines enseignées à l'IUT.

Cela exclut, au moins de manière spécifique, les autres disciplines, et en particulier les Sciences Humaines, Sciences Naturelles, Médecine et carrières paramédicales, disciplines artistiques.

Cependant, pour l'ensemble de ces champs, l'amélioration des fonds sera poursuivie dans une perspective encyclopédique, sans atteindre l'exhaustivité.

La Médiathèque Publique et Universitaire n'est pas une bibliothèque de recherche, d'autres structures ont les compétences requises pour répondre à cette vocation.

- Se constituer en Centre d'Information afin de mieux prendre en compte l'évolution des demandes des publics.
- Fournir une information spécialisée, pratique ou générale, ou bien une orientation permettant à l'usager de faire progresser sa recherche ou de faciliter sa démarche.
- Ne privilégier aucun public, favoriser leur intégration en un lieu unique où les collections sont rassemblées, et participer ainsi à la démocratisation de l'accès à l'information et à la culture.
- Créer une identité nouvelle, pour une structure radicalement inédite qui n'est pas vraiment une B.U. et qui est plus qu'une bibliothèque de lecture publique, afin d'accompagner les évolutions sociales et l'Enseignement Supérieur au niveau local en opérant une synergie entre les deux fonctions B.M. et B.U.

2.1 Les locaux

Agrandis de 1000 m², ils sont répartis sur 4 000 m² dont environ 3 000 sont à la disposition du public.

L'absence de modèle référentiel et de ratios adéquats rendent difficile l'évaluation de cette nouvelle configuration "métissée".

Le double caractère de l'équipement ne permet pas en effet de s'appuyer sur les normes existantes en matière de bibliothèques publiques ou même sur les indications ou recommandations données par la DPDU pour la programmation des BU.

De fait, l'extension réalisée l'a été en fonction de l'existant et des contraintes inhérentes aux espaces disponibles. La redéfinition et l'agrandissement des espaces ayant pris en compte de nouveaux secteurs à créer (accueil - espace animation - bureaux) et les nouveaux besoins étudiants (collections - salles de travail...)

Le point le plus original du projet réside dans la volonté de départ de ne pas affecter d'espace réservé au secteur documentation universitaire, de mêler publics et collections dans les mêmes espaces, tout en ménageant des conditions de travail (salles fermées et places assises) appropriées aux étudiants.

Ce choix a induit un aménagement de l'espace particulier qui pose comme on le verra des problèmes de lisibilité.

2.1.1 Aspect architectural

La conception et la réalisation des travaux ont été conduites par l'architecte de la ville, M. Christian Deloye avec pour point de départ une étude de faisabilité du programme Menighetti de 1988. Ce programme jugé trop coûteux a été reconsidéré avec la directrice de la bibliothèque, et avec le personnel après l'A.P.S.

M. Deloye a mis en avant plusieurs préoccupations :

- La fonctionnalité des lieux, les relations et liaisons entre les espaces, les circulations à l'intérieur de la Médiathèque.

- L'image de la Médiathèque, qui a déterminé des choix architecturaux nommant le lieu, situé sur une place à connotation culturelle. Exemple : "sortir l'entrée" sur la place en la surmontant d'une coupole de cuivre. Cette idée se retrouve dans le logo de la Médiathèque Publique et Universitaire sur lequel un arc de cercle/coupole couvre les termes "publique" et "universitaire". Ce rappel contient aussi une connotation symbolique en reliant les deux fonctions de la Médiathèque (annexe 6).

- Le jeu sur les volumes extérieurs qui vise à développer la lisibilité des lieux, et à créer un lien entre extérieur et intérieur, cette utilisation des volumes est lisible dans l'avancée des terrasses sur la place.

- Le jeu également sur l'ouverture-fermeture et sur un certain flou. Ainsi le secteur prêt adultes est un lieu ouvert et ponctué à certains endroits par des claustras qui "ferment sans fermer".

La volonté de l'architecte étant de donner *"une logique globale à la Médiathèque et non pas une logique particulière à chacun des lieux"*

Le rappel des claustras, des volumes d'espace et de mobilier en d'autres lieux de la Médiathèque participent de cette logique.

La perception globale de l'architecture de la Médiathèque par les usagers est extrêmement positive, ceux-ci sont conscients de disposer d'un "beau bâtiment" (selon les remarques des cahiers de suggestions).

Un questionnaire lancé auprès du personnel de la Médiathèque et portant sur l'intégration BM-BU comportait une question sur les locaux (cf annexe). Si les espaces réservés au public sont jugés positivement, ceux affectés aux bureaux et au travail interne sont regardés de façon plus critique.

Les bureaux se trouvent aux 4^{ème} et 5^{ème} niveaux de la Médiathèque, beaucoup d'entre eux n'existaient pas auparavant et ont été créés. De nombreux agents trouvent ces bureaux trop éloignés : *"Le travail interne est aux antipodes du travail externe"*. L'accès aux étages est jugé long, l'attente devant l'ascenseur est parfois prolongée d'autant que les déplacements sont nombreux entre les derniers niveaux et le rez-de-chaussée.

Ne sont analysés ici que les locaux des deux secteurs directement concernés par la fonction universitaire au sein de la Médiathèque. Les autres services (section jeunes, discothèque, artothèque et vidéo) bien qu'également affectés par la restructuration et le déménagement, ne sont qu'indirectement impliqués dans la nouvelle définition de la Médiathèque.

2.1.2 Le fonds d'études :

Il a été redéfini et agrandi afin de répondre de façon plus spécifique aux besoins des étudiants et aux besoins d'information de tous les publics.

Placé près de l'entrée et ouvert sur le secteur Périodiques, c'est un secteur de consultation sur place qui comporte plusieurs pôles répartis sur deux niveaux. :

Au rez-de-chaussée :

- Un pôle de référence.
- Un pôle économique.
- Un pôle technologies nouvelles : lecteur de microfiches - de CD ROM.
- Des usuels et encyclopédies.

Au premier niveau :

- Un espace fonds local.
- Un secteur Droit.
- Un secteur Lettres .
- Un secteur Langues.
- Un secteur Histoire Géographie.

Cinq salles de travail fermées et sans livres, "zones de silence", sont à la disposition des étudiants.

Au total 200 places assises sont réparties sur les 2 niveaux.

La moyenne nationale est de 1 place assise pour 14 étudiants dans les B.U (cf annexe 5). On atteint à la Médiathèque une place assise pour 10 étudiants (200 places / 2000 étudiants). La D.P.D.U. préconise l'objectif de 1 place pour 5 étudiants. La Médiathèque se situe donc en bonne place par rapport à la moyenne nationale et à mi-parcours de l'objectif préconisé par la D.P.D.U.

Pour décrire l'offre complète il faudrait ajouter le total des places assises des Centres de Documentation, soit 223 places, ce qui double le ratio qu'il faut néanmoins manipuler avec précaution compte tenu de contexte local.

Le caractère récent de la mutation du Fonds d'Etudes et la diversité des prestations associées à ce service produisent une certaine opacité dans la perception par les usagers du lieu Fonds d'Etudes dans sa nouvelle dimension, opacité liée tout d'abord à sa dénomination qui a été conservée, et qui apparaît peu claire à l'utilisateur.

Cette dénomination de "Fonds d'Etudes" valorise incomplètement la diversité des ressources documentaires du secteur : formation, auto-information, usuels et domaine universitaire, le terme de "Fonds" donnant une image plutôt statique des collections qui sont, au contraire, et surtout dans ce service-là, intimement liées à la réactualisation et au renouvellement des connaissances ; le terme d'"Etudes", lui, apparaissant comme trop restrictif par rapport à la finalité de la consultation documentaire.

Il conviendrait de réfléchir à une autre dénomination plus représentative de la globalité des usages de ce secteur, et également de la penser en relation avec celle du secteur adultes dénommé tantôt "LPA" (Lecture Publique Adultes) alors que sa vocation s'est élargie au secteur étudiants comme un verra plus loin, tantôt secteur "prêt", dénomination reposant davantage sur l'aspect fonctionnel que structurel du service.

Il serait donc opportun de trouver une logique commune d'appellation aux deux services les plus concernés directement par la bipolarité des publics et de la documentation, tout en gardant dans la dénomination une spécificité identifiable à chacun des deux secteurs.

Cette opacité est aussi pour partie associée au problème de l'identité du Fonds d'Etudes, identité qui est en voie de constitution et de clarification, eu égard aux profondes mutations quant aux missions que ce service a connues.

La difficulté d'identification du lieu est, en outre, liée à l'éclatement des collections universitaires entre les sections Fonds d'Etudes (Consultation) et Adultes (Prêt), ce qui génère une certaine complexité et des problèmes de repérage dans la démarche documentaire des différents usagers.

La philosophie de cette répartition documentaire entre les deux secteurs, Fonds d'Etudes et Secteur Adultes, qui se fonde sur le choix du croisement des publics et de l'accès de toutes les ressources documentaires à toutes les catégories d'utilisateurs, sans affectation unique de lieu, n'est pas directement perceptible par l'utilisateur qui ne retient, au premier abord, de la partition des collections que l'aspect formel prêt ou consultation sans le relier à l'intention pédagogique.

2.1.3 La Section Prêt

Seul espace de la Médiathèque dont l'ouverture a été voulue, il est situé au rez-de-chaussée, près de l'accueil et de l'entrée, et il fait le pendant géographique et documentaire au Fonds d'Etudes.

Ce secteur présente une forte densité de livres sur les rayonnages et est à la fois conçu comme un lieu de passage conduisant à l'espace animation, à la salle d'exposition et à l'artothèque.

Les espaces consultation individuelle vidéo et consultation de groupe vidéo se trouvent de part et d'autre de la Section Prêt.

Densité géographique et symbolique, et ouverture sur les autres fonctions de la Médiathèque sont les principales caractéristiques de ce secteur.

Cette dimension symbolique se trouve renforcée par l'intégration de la fonction universitaire. L'offre documentaire de la section s'élargit au prêt d'ouvrages de niveau premier cycle universitaire, en complément à ceux proposés en consultation au Fonds d'Etudes.

Face à la diversité et la polyvalence de ce service, la dénomination de la Section Prêt apparaît réductrice et peu significative, car elle met uniquement l'accent sur le caractère de l'offre dans sa finalité : le prêt, alors que le contenu de ce type d'offre est occulté.

De même, la dénomination, à usage interne, de LPA (Lecture Publique Adultes) ne connote qu'une dimension du service, la lecture publique, et la réduit aux adultes, alors que l'appropriation des lieux par les jeunes et les étudiants est une démarche favorisée dans la Médiathèque.

La nature de l'offre de ce service a connu une évolution qui devrait se concrétiser dans le langage qui forge l'image du service, tant aux yeux des publics que de ceux du personnel.

La mutation réelle et symbolique de la Section Prêt et du Fonds d'Etudes se traduira d'autant mieux si des appellations plus appropriées sont données à ces lieux, facilitant l'identification et l'intégration du changement aussi bien par les professionnels que par le public.

La complexité de la démarche documentaire et la perception encore laborieuse des espaces concernés par la documentation universitaire supposent :

- Une **signalisation** adaptée, passant peut-être par plusieurs phases d'élaboration et d'expérimentation, qui tente de mettre en relation utilisation et identification des lieux.
- Une **médiation** importante, beaucoup plus développée que dans une structure documentaire traditionnelle. Cette médiation doit tenir compte de la complexité inhérente au projet documentaire, l'explicitier et faciliter l'appropriation des lieux par les lecteurs et développer ainsi leur autonomie dans la Médiathèque.

Les deux démarches sont engagées et exigeront réflexions et ajustements progressifs à la réaction et à la pratique des utilisateurs.

2.2 Les horaires d'ouverture

Ils ont été élargis et portés à 38 h hebdomadaires :

Mardi au Vendredi :	10 h • 12 h 13 h • 19 h
Samedi	10 h • 12 h 13 h • 17h

En ce début de rentrée universitaire, qui est une rentrée test, il est difficile d'évaluer l'adéquation de ces horaires aux besoins des différents publics et principalement aux besoins étudiants.

Plusieurs comparaisons peuvent aider à la réflexion sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque :

2.2.1 Les Centres de Documentation :

Si on exclut le Centre de Documentation de l'université des lettres, qui n'est ouvert pour sa fonction proprement bibliothèque (c'est à dire placards ouverts) que 18 heures par semaine, les trois autres Centres de Documentation ont une moyenne d'ouverture de 38 heures hebdomadaires, comme la Médiathèque.

La différence porte sur les jours d'ouverture : Mardi au Samedi pour la Médiathèque, et Lundi au Vendredi pour les Centres de Documentation. L'atout de la Médiathèque étant d'être le seul équipement valentinois de documentation universitaire ouvert le samedi.

2.2.2 Les B.U. :

La moyenne, aujourd'hui, des horaires d'ouverture en bibliothèque universitaire est de 50 heures hebdomadaires, 5 jours par semaine.

Le Rapport Miquel, dans son étude sur les B.U., préconisait en 1989, afin d'améliorer leur fonctionnement, d'arriver rapidement à 60 heures minimum d'ouverture hebdomadaire.

2.2.3 Les B.M. :

Les dernières statistiques sur les heures d'ouverture dans les bibliothèques municipales menées en 1987 ordonnent les moyennes d'ouverture hebdomadaire en fonction de la taille des villes :

• Plus de 300 000 habitants :	51 h 45
• 100 à 300 000 habitants :	38 h 58
• 50 à 100 000 habitants :	33 h 16
• 20 à 50 000 habitants :	26 h 53
• 10 à 50 000 habitants :	23 h 28
• Plus de 10 000 habitants :	26 h 45

Des statistiques plus spécifiques aux bibliothèques municipales classées (dont Valence fait partie) montrent que pour les 54 B.M.C., dont 30 se trouvent dans des villes de plus de 100 000 habitants, la moyenne est de 40 h, avec cependant une très grande hétérogénéité puisque 3 bibliothèques sont ouvertes moins de 30 h et 2 plus de 60 h.

De plus, il apparaît que par rapport à 1980, date des précédentes statistiques, la situation s'est légèrement détériorée alors que les effectifs en personnel se sont accrus de 48% et que les superficies des locaux se sont aussi accrues de 45%.

La Médiathèque de Valence se situe au-dessus de la moyenne des villes de même taille : + 5 h, si l'on pondère cette moyenne par taille de ville en la rapportant à celle des B.M.C., on peut dire que la Médiathèque de Valence offre aux publics des horaires d'ouverture "normaux".

Pour être tout à fait complet sur ces statistiques, il faudrait parvenir à compter ce qui n'est pas jusqu'ici comptabilisé dans les horaires d'ouverture : accueil des classes, animations, et préciser que si on peut dans certains cas constater des horaires en légère diminution par rapport à il ya plus de 10 ans c'est que peut-être les horaires sont davantage rationalisés et mieux ciblés par rapport aux besoins des publics.

Des demandes émergent, à la Médiathèque de Valence, pour une ouverture le lundi, surtout l'après midi, et pour une ouverture entre 12 h et 13 h les autres jours.

Les agents (employés et bibliothécaires) effectuent entre 14 et 15 heures de service public hebdomadaires (y compris l'accueil qui est une fonction importante, à laquelle participe chaque membre du personnel : administratifs, employés, bibliothécaires, encadrement)

Une évaluation sera faite d'ici un an afin de pointer exactement le temps réellement consacré par chacun au service public (remplacement des absences inclus).

Un ajustement pourrait alors être envisagé en se rapprochant pour chaque agent des 16 heures hebdomadaires souhaitées dans les profils de poste, ce qui permettrait sans doute d'élargir les horaires d'ouverture. Il semble, en effet à la direction qu'un bon équilibre du travail se situerait dans une répartition entre 50 % travail interne, 50 % service public en veillant à maintenir la qualité du service. Peut-on, cependant élargir les horaires ? Le souhait de la direction étant de dépasser rapidement le seuil symbolique des 40 heures d'ouverture hebdomadaire.

- Il semblerait que dans un premier temps l'ouverture entre 12 et 13 heures, du mardi au samedi, soit la plus facile à mettre en place. Cette ouverture ne nécessiterait pas de personnel supplémentaire, les agents pouvant décaler l'heure de leur déjeuner.

On atteindrait ainsi 43 heures hebdomadaires.

- L'ouverture du lundi après-midi reste très problématique, car ces 6 heures d'ouverture en plus, de 13 à 19 heures, nécessiteraient un personnel supplémentaire, et seules des vacances de type monitorat pourraient être envisagées.

En restant très optimiste, on pourrait donc arriver à 49 heures d'ouverture hebdomadaire, qui semble le seuil maximal, compte tenu des moyens en personnels, et des limites financières.

Ni seulement B.M., ni B.U. type, la Médiathèque de Valence a, là encore, une voie médiane à trouver en matière d'horaires d'ouverture, en conservant la qualité du service rendu.

2.3 Les moyens financiers

2.3.1 Budget universitaire :

Le financement de la constitution des collections universitaires s'est fait grâce à différents apports :

1990	500.000 f	du CNL
	60.000 f	des droits d'étudiants
	<u>120.000 f</u>	sur le budget municipal
	680.000 f	
1991	475.000 f	de l'Etat (Contrat quadriennal)
	77.000 f	de droits d'étudiants
	<u>40.000 f</u>	de la ville de Valence
	592.000 f	
1992	475.000 f	de l'Etat (Contrat quadriennal)
	<u>101.000 f</u>	de droits d'étudiants
	576.000 f	

Total 1. 848 000 MF

Il manque, pour 1992, l'apport des collectivités locales qui devrait transiter par le G.I.P. de l'Agence de Développement Universitaire, en voie de création, et qui ne pourrait être versé qu'en 1993.

Pour obtenir le budget acquisitions ouvrages strict, il faut enlever 250 000 f pour l'informatique ainsi que le budget périodiques.

2.3.2 Budget Périodiques :

Décompte spécifique du budget Périodiques à partir du budget global détaillé plus haut :

1990	10 000 f	de la ville de Valence
1991	95 000 f	de l'Etat (contrat quadriennal)
	30 000 f	" " pour Index Press
	60 000 f	du Département de la Drôme

1992	140 000 f	de l'Etat (contrat quadriennal)
	26 000 f	" " pour Index Press

Total 300 000 f

Après déduction de l'Informatique et des Périodiques il reste environ 1,3 MF pour les ouvrages universitaires ce qui correspond pratiquement à l'acquisition des 10 000 ouvrages prévue au début du projet d'extension, en 1989.

Répartition budgétaire par secteur universitaire.

• Lettres, Langues	320.000 f
• Droit	69.000 f
• Economie•Gestion	173.000 f
• Sciences	137.400 f
• Collections encyclopédiques et ouvrages de référence	297.000 f
• Nouvelles technologies (CDRom • Microfiches)	99.850 f

Total 1,3 MF

2.3.3 Budget fonctionnement :

Prévision du budget de fonctionnement B.U. géré par l'Agence de Développement Universitaire à partir de sa date de création (probablement à partir de 1993) :

• Personnel	660.000 f
• Acquisitions (1 document / étudiant)	450.000 f
• Abonnements Périodiques	128.000 f
• Abonnements CD•ROM	37.000 f
• Location matériel et maintenance	21.000 f
• Autres fournitures (codes•barres, antivol...)	12.700 f
• Reliure, équipement	20.000 f
• Fournitures de bureau	20.000 f
• Services spécialisés (modems, photocopieurs)	57.800 f
• Mobilier, matériel	5.000 f
• Communication, conférences, publications	31.000 f

Total 1 643.000 f

2.4 Les collections universitaires

La politique documentaire de la Médiathèque a pour objectif de constituer rapidement un corpus de documentation universitaire répondant aux besoins des étudiants du premier cycle et accessible à tous les publics.

Les besoins définis en 1989 par l'Etude Menighetti nécessitaient une extension de 10 000 ouvrages pour lesquels un investissement de 1 MF était recommandé.

Dès 1990, des crédits ont été affectés à la constitution de ces fonds universitaires.

A la rentrée 1992-93, un budget équivalent au montant évalué en 1989 a été dépensé, soit plus de 1 MF.

2.4.1 Etat des collections

a) Ouvrages par classe Dewey :

000	=	194.ex
100	=	280.ex
200	=	78.ex
300	=	1707.ex
400	=	192.ex
500	=	393.ex
600	=	1015.ex
700	=	224.ex
800	=	1327.ex
900	=	<u>445.ex</u>
Total		5855 ex

b) Ouvrages par secteur d'étude universitaire :

Lettres et Langues	=	1519.ex
Droit et Economie	=	1707.ex
Sciences	=	1408.ex

Les enseignements dispensés à l'IUT se trouvent, selon chacun des 3 départements, à cheval sur les sciences (pour l'informatique et l'électronique) et sur l'économie (pour le marketing).

c) Offre documentaire universitaire et offre encyclopédique à la Médiathèque :

Lettres et Langues / 400 et 800	Documentations universitaire	=	1519 ex
	Fonds général	=	12927 ex
Droit - Economie / 300	Documentations universitaire	=	1707 ex
	Fonds général	=	17885 ex
Sciences / 500 et 600	Documentations universitaire	=	1408 ex
	Fonds général	=	8368 ex

Soit pour le Fonds général 39180 ouvrages documentaires, contre 5855 en collections universitaires, soit donc, aujourd'hui, 6 fois plus de collections encyclopédiques que de collections spécialisées.

d) Offre documentaire universitaire comparée :

• Offre comparée

∞ Centres de documentation		
Faculté de Droit	=	1840 ex
Université Stendhal	=	490 ex
IUT	=	3000 ex
Centre Scientifique J. Fourier	=	1702 ex
Total	=	7032 ex
∞ Médiathèque	=	5855 ex

• Offre comparée et cumulée par discipline

Lettres et Langues	Médiathèque	=	1519 ex
	Université Stendhal	=	490 ex
	Total	=	2009 ex
Droit • Economie	Médiathèque	=	1707 ex
	Faculté de Droit	=	1840 ex
	Total	=	3547 ex
Sciences	Médiathèque	=	1408 ex
	Fourier	=	1702 ex
	Total	=	3110 ex
Disciplines IUT	Médiathèque	=	1550 ex
	IUT	=	3000 ex
	Total	=	4550 ex

Le nombre d'exemplaires de la Médiathèque affectés aux disciplines de l'IUT est obtenu en comptabilisant la moitié du total des ouvrages universitaires dans les classes 300, 500 et 600.

Le secteur d'enseignements polyvalents à l'IUT ne constituant pas une entité documentaire à la Médiathèque, on a reconstitué artificiellement, pour la commodité de l'analyse, un secteur documentaire composé des classes Dewey liées aux enseignements de l'IUT, en supposant leur usage partagé par les étudiants de l'IUT et ceux de Droit et de Sciences.

• Offre globale cumulée

Médiathèque et Centres de Documentation : 5855 + 7032 = 12887 ex

2.4.2 Evaluation

- L'objectif défini en 1989 de constituer rapidement à la Médiathèque Publique et Universitaire une collection de 10 000 ouvrages universitaires n'est pas encore atteint.

L'investissement financier estimé alors à 1 MF est, lui, dépassé.

L'analyse de départ du cabinet Menighetti avait sous estimé le coût des collections qu'il avait évaluées à 100 f par ouvrage en moyenne, soit 10 000 ouvrages pour 1 MF.

Si l'on se réfère aux ratios donnés par la D.P.D.U. en matière de programmation de B.U. le coût moyen d'un ouvrage universitaire est de 230 F, si l'on rapporte ce ratio aux volumes acquis par la Médiathèque : $230 \text{ f} \times 5855 = 1,2 \text{ MF}$ on restitue plus fidèlement le coût de la documentation universitaire et le montant réellement dépensé pour ces collections-là.

Donc, pour atteindre les 10 000 ouvrages requis pour répondre aux besoins initialement définis, il en reste plus de 4 000 à acquérir, c'est dire que l'investissement financier doit se poursuivre et atteindre un montant quasi équivalent à celui déjà engagé.

A titre de comparaison, la D.P.D.U. recommande pour une création de B.U. un investissement de 5 à 6,8 MF, ceci pendant 3 ans de constitution de fonds, pour une population de 5 000 utilisateurs.

- En moins de 3 ans, la Médiathèque a acquis presque autant d'ouvrages universitaires que la totalité des centres de documentation (5855 /7032 ex). Une confrontation des moyens engagés permettrait une appréciation plus exacte.

De plus, l'offre documentaire de la Médiathèque ne se résume pas aux collections universitaires strictes, le fonds documentaire général de près de 40 000 ouvrages complète et élargit les ressources universitaires, ceci d'autant plus que dans les acquisitions encyclopédiques l'accent a été mis sur les usuels et ouvrages de référence.

- Si l'on considère les disciplines séparées, l'antériorité de certains Centres de Documentation et les efforts financiers diversement engagés selon les cas, expliquent les écarts quantitatifs de collections avec la Médiathèque pour les domaines concernés. Un effort plus important serait à faire en acquisitions scientifiques à la Médiathèque, sauf à considérer que la politique d'acquisitions se fait là en complémentarité avec les Centres de Documentation.

Cette concertation représente la pierre angulaire d'une réelle politique documentaire de réseau, sa mise en oeuvre et sa conduite définiront le paysage documentaire et permettront une véritable évaluation des collections universitaires d'ici plusieurs mois.

- L'offre globale en documentation universitaire est de l'ordre de 12 887 exemplaires sur le réseau des bibliothèques valentinoises ; dans les B.U. françaises l'offre documentaire se situe dans une moyenne de 16 documents par étudiant. (cette moyenne est de 40 en Allemagne, cf annexe 5) et à hauteur de 0,28 ouvrage par an et par étudiant en renouvellement annuel.

Si l'on rapporte cet indicateur de 16 documents par étudiant à l'offre universitaire valentinoise, on obtient :

	$\frac{12\ 887 \text{ documents}}{2000 \text{ étudiants}}$	=	6,44 documents par étudiant
Pour la Médiathèque seule :	$\frac{5855 \text{ documents}}{2000 \text{ étudiants}}$	=	2,9 documents par étudiant

Ces chiffres confirment que l'effort en matière de politique documentaire est à poursuivre, puisque l'offre documentaire universitaire est de plus de moitié inférieure à l'offre documentaire universitaire moyenne en France, et que, plus particulièrement, la Médiathèque doit doubler son investissement financier comme il a été vu plus haut. Néanmoins, il faut rappeler que les collections dont on traite ici sont des collections de premier cycle et que les ratios sur lesquels on cherche à établir l'analyse sont des ratios qui prennent en compte tous les niveaux de documentation universitaire, cette analyse doit donc être relativisée et ramenée à son contexte.

- Un autre indicateur donne une moyenne nationale de 0,06 titre de périodique par étudiant. La situation à la Médiathèque semble là plus favorable puisque ce ratio est de 0,075 titre de périodique par étudiant (150 titres / 2000 étudiants)

- Le plan de développement des collections préconisé par la D.P.D.U. en matière de politique documentaire des B.U. évalue les fonds documentaires minimaux nécessaires à une population de 5000 étudiants de premier cycle à un total de 50 000 titres avec la répartition suivante pour les disciplines délocalisées à Valence :

25 000 pour Lettres / Arts / Sciences Humaines / Sciences Sociales
5 000 pour les Sciences Exactes et les disciplines de santé.

Si l'on considère que l'on a à répondre à Valence à une population plus de la moitié inférieure à celle de référence et que l'on diminue également de moitié le volume des collections citées, on obtient un volume de collections minimales de 15 000 titres, chiffre qui n'est pas très éloigné de la situation locale (12 887 exemplaires/15 000 titres).

Cette confrontation reste très spéculative et à l'échelle de Valence, ces ratios comme ceux donnés plus haut, sont à manipuler avec précaution car ils sont établis pour des B.U. types, et sont à ramener à un contexte local qui présente certaines particularités :

- ∞ les ratios donnés par la D.P.D.U. pour le plan de développement des collections portent sur le nombre de titres et les chiffres cités pour la Médiathèque et les Centres de Documentation portent sur les exemplaires.

- ∞ tous ces enseignements universitaires ne sont pas dispensés à Valence que ce soit dans les domaines littéraires ou scientifiques et la mise en rapport de ces collections universitaires spécifiques avec les collections données en référence pour les B.U. n'est pas très appropriée.

- ∞ la Médiathèque publique et Universitaire n'est pas une B.U. selon le schéma traditionnel que ce soit au plan de la configuration ou au plan des collections.

Une évaluation rigoureuse et comparative des collections universitaires valentinoises et plus particulièrement de celles de la Médiathèque est difficile faute de ratios adaptés à ce type inédit de structuration documentaire universitaire : un réseau de 4 bibliothèques de proximité ayant leur propre politique documentaire, avec un pôle central bipolaire : la Médiathèque, tout ceci dans un contexte de délocalisation où toutes les disciplines universitaires ne sont pas représentées .

On peut toutefois retenir de ces éléments statistiques quelques indications pour piloter au mieux la politique documentaire à l'échelle de cette configuration spécifique et tenter de mettre sur pied des ratios nouveaux à partir des spécificités de la délocalisation.

2.4.3 Répartition des collections universitaires

Elle se réalise sur deux secteurs : le fonds d'études et le secteur adultes, le premier proposant les ouvrages en consultation, le second en prêt.

Cette répartition qui se fait pour majorité par intégration et fusion dans les collections documentaires en prêt, constitue la pierre d'achoppement de la gestion de la politique documentaire et cristallise en elle la difficulté et la complexité du regroupement des collections, phénomènes dont on ne mesure pas encore toutes les implications tant du point de vue des usagers que du point de vue du suivi documentaire.

a) Le secteur prêt:

Environ 70% des acquisitions d'ouvrages universitaires sont en prêt, intégrées au fonds général documentaire Lecture Publique selon les classes de la Dewey, sans signalisation particulière quant à leur usage universitaire.

Le service propose plus de 30 000 ouvrages en accès libre (documentaires et fiction), parmi lesquels se trouvent environ 4 000 ouvrages universitaires, acquis en plusieurs exemplaires (2 à 4).

Cette fusion complète des collections documentaires provoque inquiétudes et interrogations chez les bibliothécaires de ce service qui expriment le souci de l'équilibre des fonds et la crainte de la prédominance des documentaires universitaires sur les documentaires plus généralistes (quantitativement plus nombreux, pourtant).

Cette préoccupation de maintenir la Lecture Publique dans une position lisible s'affiche indirectement dans la mise en espace des collections dans le service : dès l'entrée on trouve un secteur vie pratique, vécu, en face duquel débute le secteur fiction, les documentaires se prolongeant à la suite des romans.

- Ce concept d'équilibre des fonds est à réexaminer. La gestion des fonds doit-elle se poser dans ces termes ? Est-il encore pertinent de parler de maintien de l'équilibre entre les fonds documentaires

Lecture Publique et universitaires alors même que la volonté présidant au regroupement des collections est de favoriser l'accès de tous les documents sans distinction d'usage, étudiant ou non ?

Les habitudes bibliothéconomiques se trouvent certes bouleversées par la nouvelle politique documentaire et cette situation documentaire complexe amène à réfléchir sur l'équilibre, non pas peut-être, entre fonds généraux et fonds universitaires, mais sur l'équilibre dans les niveaux de réponses par rapport à la prise en compte de besoins documentaires de plus en plus diversifiés des différents publics, étudiants ou non.

La politique documentaire, par le regroupement des collections, et dans l'optique d'une synergie entre documentation générale et documentation spécialisée doit progressivement faire émerger une nouvelle entité documentaire propre à la Médiathèque Publique et Universitaire.

Néanmoins, dans les mois à venir, une analyse comparée de l'évolution des collections documentaires et de leurs répartitions pourra faciliter le suivi du projet documentaire, le recul nécessaire manquant aujourd'hui pour l'apprécier.

- La maîtrise de l'évolution des fonds documentaires est le corollaire de cette nouvelle politique documentaire si l'on veut qu'elle garde toute son efficacité et toute sa cohérence.

La gestion des collections documentaires intégrées s'avère complexe à mener dans un espace à forte densité d'ouvrages comme le secteur prêt. La mise à jour et le désherbage sont aussi, de fait, plus complexes, car les critères de tri sont sinon différents, au moins accrus selon l'usage documentaire et l'évolution des connaissances des disciplines sensibles.

- De réelles difficultés d'équilibre, cette fois entre fonds documentaires et fonds de fiction pourraient apparaître dans cette section où le budget municipal d'acquisitions documentaires est le double de celui de la fiction (120 000 f contre 63 000 f en 1992), de plus, les taux de rotation de la fiction indiquent une consommation qui se sature sur un fonds en faible évolution. Les collections universitaires viendraient ici creuser l'écart entre fiction et documentaires.

b) Le Fonds d'Etudes :

Ce secteur offre environ 12 000 ouvrages en consultation sur place dont 30% des acquisitions universitaires, en un exemplaire. Les ouvrages documentaires sont répartis dans des disciplines universitaires qui sont, elles, davantage identifiées que dans le secteur prêt : Lettres et Langues, Droit.

Le secteur Sciences Economiques se trouve éclaté dans les différents domaines recouverts par cet enseignement et le secteur Sciences n'est pas signalé spécifiquement comme secteur universitaire, mais représenté dans les classes Dewey des usuels, ceci en raison de la logique de complémentarité sur laquelle repose le dispositif documentaire : le centre Fourier joue pleinement son rôle documentaire, les étudiants travaillant sur place et venant emprunter à la Médiathèque des ouvrages de Sciences qui se trouvent majoritairement en section prêt.

Bien que ce secteur soit un secteur de consultation et de travail sur place, un prêt de week-end est consenti aux usagers, du samedi au mardi matin, 775 prêts de week-end ont été ainsi réalisés depuis quelques mois.

Tout comme le secteur prêt, le Fonds d'Etudes est un secteur complexe, mais cette complexité ne naît pas de la confrontation avec la vocation Lecture Publique comme dans l'autre service, ni d'une hétérogénéité réelle ou supposée des publics. Il s'agit ici d'une complexité davantage générée par la multiplication des missions et des prestations qui sont conférées à ce secteur qu'au contenu des collections même.

- Une des missions importantes du Fonds d'Etudes est la fonction universitaire développée à travers les secteurs identifiés correspondant aux domaines d'enseignement sur les sites universitaires, et à travers les usuels et encyclopédies répondant à l'ensemble des besoins étudiants de premier cycle.

- En parallèle à sa vocation universitaire forte, ce service essaie, depuis cette année, d'élargir ses prestations en développant les nouvelles technologies avec des CD-ROM des bases MYRIADE, BN OPALE et PASCAL, et les microfiches du C.C.N. et d'ELECTRE.

Ces nouveaux supports, encore peu utilisés et à promouvoir davantage, offrent au service une plus-value documentaire .

- Le prêt inter-bibliothèques et le PEB qui se met en place à cette rentrée élargissent la couverture documentaire du Fonds d'Etudes et devraient connaître une extension avec le développement de la fonction universitaire.

- Le pôle économique et le pôle référence, espaces polymorphes avec le pôle formation occupent aussi une place centrale dans les nouvelles prestations de la Médiathèque, ils présentent une importante panoplie de documents et d'outils d'information : annuaires, dossiers, plaquettes

d'organismes...répondant à des demandes croissantes d'informations précises, factuelles sur les données économiques, sociales, administratives. Ces services connaissent un grand succès et sont un excellent outil de promotion de la Médiathèque par la vitrine documentaire ecclésiastique qu'ils proposent.

- La gestion de la salle de Périodiques (645 titres) et des demandes afférentes qui sont de plus en plus nombreuses, notamment en raison de l'accroissement des périodiques à usage universitaire, est une autre mission du Fonds d'Etudes qui a pris une dimension quantitative et qualitative majeure.

Répartition des Périodiques payés sur les crédits universitaires, par discipline d'enseignement :

•	Lettres	12 titres
•	Droit	60 titres
•	Economie	40 titres
•	Sciences	8 titres

Total 120 titres

De plus, des abonnements de périodiques concernant ces mêmes disciplines et à usage étudiant sont payés sur des crédits municipaux :

•	Lettres	12 titres
•	Economie	8 titres
•	Sciences	7 titres

Total 27 titres

Près de 150 titres de périodiques universitaires sont ainsi à la disposition des étudiants et de tous les publics.

- Des collections accrues d'encyclopédies générales, spécialisées et d'ouvrages de référence complètent l'offre documentaire du service dans une visée généraliste.

- Le Fonds local avec 3 000 ouvrages et 100 périodiques en accès libre est également implanté au Fonds d'Etudes et il est consulté par des publics diversifiés et sollicité par de nombreuses demandes extérieures.

Aucune de ces fonctions n'est privilégiée dans l'action du Fonds d'Etudes qui vise à répondre à la demande documentaire dans toute sa diversité, le service ne faisant pas de prêt (sauf les prêts week-end), les professionnels se trouvant à la banque de prêt du secteur sont disponibles et donc d'autant plus sollicités pour aider les recherches documentaires des lecteurs (22 105 communications ont été effectuées en quelques mois).

Cette richesse des fonctions du Fonds d'Etudes en fait un secteur clé de la Médiathèque, représentatif des mutations de l'équipement, ce service, lieu de travail et de recherche, grâce aux locaux spacieux, aux nombreuses places assises et salles de travail / zones de silence et à la variété de l'offre documentaire proposée, connaît une fréquentation en progression constante.

Section prêt et Fonds d'Etudes constituent les 2 secteurs phares du nouveau visage de la Médiathèque, encore mal connus dans leurs nouvelles dimensions, en raison de la complexité qui leur est inhérente. Une véritable action de médiation, d'explications et promotion est à mener, tant au plan interne comme on l'a vu qu'au plan des publics.

Au plan interne, les collègues, et plus particulièrement ceux du secteur adultes connaissent encore insuffisamment toutes les fonctions du Fonds d'Etudes et la diversité de ses collections, alors même qu'ils ont à réorienter des usagers vers ce secteur, tout comme leurs collègues se trouvant à l'accueil ont à le faire.

Des séances d'auto-information interne sont déjà prévues afin de "*se faire connaître mutuellement les services*", information que la rapidité et l'ampleur des mutations internes n'ont pu permettre de réaliser en continu. La coopération entre Fonds d'Etudes et Section prêt doit s'étendre car c'est en grande partie sur elle que repose l'unité de la politique documentaire et son impact auprès des usagers

Au plan des publics l'information et la médiation sont aussi indispensables pour éviter les confusions et le flou entre le Secteur prêt et le Fonds d'Etudes, pour expliquer l'articulation entre les deux services, leur complémentarité, les aider à expliciter les termes de leur recherche et réorienter les demandes, accompagner les usagers dans leur recherche Minitel (3 minitels sont en service au Fonds d'Etudes et 2 le sont en section adultes)

On a à peine commencé à mesurer l'ampleur des questions posées par le regroupement des collections, tant au point de vue de l'organisation intellectuelle que matérielle. Généralement, trois modes

d'organisation prévalent dans les bibliothèques : organisation soit par fonction, soit par type de document, soit par discipline ou secteur spécialisé.

Chacun de ces modes d'organisation présente avantages et inconvénients, l'organisation par fonction étant la plus simple et parfois trop simpliste et l'organisation par discipline représentant la stratégie la plus efficace pour organiser une B.U. (selon des chercheurs italiens et anglo-saxons) mais plus difficile à gérer.

A la Médiathèque les acquisitions des ouvrages et leur répartition sont chacune régies par des modes d'organisation différents, les acquisitions se font selon le troisième mode d'organisation, par discipline (avec déssectorisation des services), sans référence à l'aspect fonctionnel (prêt ou consultation). La répartition des collections, elle, repose sur une organisation par fonction (prêt ou non).

On se trouve ici devant un paradoxe car la répartition des collections qui repose sur un concept intellectuel (proche du mode organisationnel par discipline) de regroupement avec une intention de type pédagogique, n'apparaît que sous un aspect fonctionnel, c'est-à-dire matériel : prêt ou non.

De là, semble-t-il, la difficulté pour tous à faire le lien entre aspect intellectuel et fonctionnel, de comprendre ce concept de regroupement que le mode d'organisation fonctionnelle voudrait rendre lisible en présentant le résultat symbolique (produit de la réflexion sur les contenus et leurs usages), mais qui d'une certaine façon y fait obstacle.

2.4.3 Les acquisitions

a) Modalités :

Les acquisitions d'ouvrages universitaires s'effectuent selon 2 modalités :

- à partir de listes bibliographiques fournies par les enseignants des 4 sites, cette modalité représente 40 à 50 % du total des achats universitaires pour toutes les disciplines universitaires sauf les sciences, discipline pour laquelle le nombre élevé d'exemplaires commandés (4 ex. au moins) modifie cette proportion dans le sens inverse.

- à partir du choix des bibliothécaires de la Médiathèque qui en dehors de la réponse prioritaire aux demandes des enseignants, constituent et élargissent, en complémentarité, les collections universitaires de base.

Les indications de la DPCU préconisent l'équivalent d'un plein temps pour l'acquisition et le traitement de 3000 ouvrages par an représentant 1500 titres, et également l'équivalent d'un plein temps pour l'acquisition, le catalogage, le bulletinage et les réclamations de 500 à 600 abonnements de périodiques par an.

Ces indications reflètent assez justement les caractéristiques du poste de la bibliothécaire chargée des périodiques, celle-ci assure en plus, comme tous ses collègues sa part de service public (cf horaires d'ouverture)

b) Caractéristiques :

- Le budget universitaire et le budget municipal sont réalisés par les mêmes bibliothécaires. Aucun bibliothécaire (sauf la documentaliste qui s'occupe des Lettres) n'a en responsabilité uniquement les acquisitions universitaires, il a la charge soit des deux types de budget pour un même secteur d'acquisitions à implication universitaire, ou bien du seul budget municipal si son domaine d'acquisitions n'a pas de relation avec les disciplines universitaires.

- Les acquisitions sont transversales et ne sont sectorisées que par rapport aux disciplines ou classes de la Dewey et non pas par rapport aux services. Une bibliothécaire du Fonds d'Etudes achète à la fois pour la consultation sur place dans son service et pour le secteur prêt, une collègue du secteur adultes procède de la même façon en sens inverse.

Ces 2 premières caractéristiques sont importantes à noter car elles témoignent de plusieurs démarches convergentes :

- la volonté de cohérence d'ensemble des fonds documentaires, qu'ils soient universitaires ou non, dans une perspective d'intégration, d'élargissement et de complémentarité des collections.
- l'unité d'une politique documentaire redéfinie par rapport à l'ensemble de ses missions.
- la participation à une logique générale qui vise à déssectoriser la documentation universitaire et son usage.

- la recherche de la polyvalence du personnel dans ses pratiques professionnelles.

- Deux logiques différentes d'acquisitions sont pratiquées par les mêmes bibliothécaires :

- d'un côté une liberté de choix et de sélection des ouvrages en fonction de critères et de contraintes précis pour les acquisitions de Lecture Publique.
 - de l'autre une prescription exclusive des enseignants universitaires pour qui la documentation est le prolongement de la transmission du savoir.
- eSe rattachent à ces logiques des stratégies différentes dans les nombres d'exemplaires acquis : 1 en Lecture Publique, 2 à 4 pour la documentation universitaire)

Cette double pratique représente une opportunité intéressante pour les bibliothécaires d'enrichir, de diversifier et d'étendre le champ de leurs compétences mais elle produit également une complexité qui requiert adaptation et ajustements.

Cette complexité requiert aussi et surtout une concertation et une coordination très développées à la fois :

- entre bibliothécaires des deux secteurs concernés à la Médiathèque qui ont à connaître le fonctionnement des deux services et à coordonner leurs acquisitions.
- entre bibliothécaires de la Médiathèque et responsables des Centres de Documentation.
- entre bibliothécaires de la Médiathèque, les Centres de Documentation et les enseignants.

La concertation est déjà opérante au niveau interne, à la Médiathèque, et doit encore s'enrichir.

D'autre part, les responsables des Centres de Documentation informent les bibliothécaires de la Médiathèque de leurs acquisitions (dans le cas de figure où leurs collections ne sont pas saisies sur informatique et donc pas lisibles directement sur le catalogue général).

La concertation avec les enseignants commence à se mettre en place : soit de façon directe, (modalité encore trop rare !) les enseignants se déplaçant à la Médiathèque pour rencontrer les bibliothécaires à propos des listes d'ouvrages ou les contactant par téléphone, soit de façon indirecte par le relais des responsables des Centres de Documentation qui transmettent les listes d'ouvrages à acquérir aux bibliothécaires concernées.

La notion de **réseau documentaire** est à asseoir à la fois dans sa dimension de coordination et de concertation autour des acquisitions, et dans la coopération entre tous les partenaires pour le développement des collections universitaires sur l'ensemble des structures documentaires de la ville.

Une instance de concertation documentaire triangulaire enseignants, Médiathèque, Centres de Documentation permettrait d'abord à chaque partenaire de mieux connaître les contraintes et besoins des chacun, d'apprendre ensuite, à partir de pratiques différentes, à travailler ensemble. Des calendriers d'acquisitions pourraient alors être formalisés et préparer grâce à un plan de développement des collections une véritable politique documentaire universitaire pour l'ensemble du réseau valentinois.

2.5 Les personnels

L'équipe de la Médiathèque et de son réseau de bibliothèques de quartier est composée de 51 postes dont 2 d'Etat (le conservateur chargé de la direction et un magasinier spécialisé délocalisé de la B.U. de Grenoble), un troisième poste d'Etat est en voie de création, il s'agira de la transformation du poste de conservateur territorial chargé de la fonction universitaire en poste de conservateur d'Etat.

La décision de confier à la Médiathèque Municipale la fonction de pôle documentaire universitaire dans le cadre de la délocalisation universitaire des universités grenobloises à Valence a précipité la réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de la Médiathèque. Le bilan de l'expérience des 7 années d'ouverture et la redéfinition des missions de la bibliothèque ont amené la direction de la Médiathèque et celle du personnel à la municipalité à penser un nouvel organigramme qui prenne en compte toutes ces évolutions.

2.5.1 L'organigramme

Il a été conçu dans une optique d'augmentation quantitative pour faire face aux nouvelles charges, et de modification qualitative des emplois pour reconnaître l'évolution de la profession, ce qui conduit à une diminution du nombre d'employés au profit de postes de sous-bibliothécaires et à la création d'une véritable équipe de direction qui doit mener à bien le suivi des services, les aider à une évaluation de leurs actions, à la définition à la fois des objectifs et de la stratégie pour les faire aboutir. Le taux d'encadrement proposé n'atteint pas 10 % de l'effectif total et n'a rien de pléthorique vu les enjeux en cause et peut être considéré comme la reconnaissance de l'importance du service Médiathèque sur la ville.

Les services ont été divisés en trois grands secteurs, d'importance sensiblement égale, et regroupés selon les affinités de tâches et d'objectifs. Chacun de ces trois secteurs est dirigé par un conservateur, le chef de service encadrant les trois services est le conservateur d'Etat.

- Fonction documentaire et universitaire : 10 personnes, dont 1 documentaliste par voie de détachement du Conseil Général, 5 sous-bibliothécaires, et 4 employés.
- Fonction lecture publique tous publics et multimédia : 16 personnes, dont 8 sous-bibliothécaires, 1 artothécaire et 6,5 employés.
- Fonction équipements de quartier : 16 personnes, dont 10 sous-bibliothécaires, 5 employés et un chauffeur.

Aucune de ces fonctions n'est considérée comme prioritaire par rapport aux autres, et donc, tous les services ont un rôle d'égale importance à jouer.

Recrutements effectués dans le cadre de la restructuration de la Médiathèque :

- 1 conservateur territorial pour le secteur universitaire.
- 1 documentaliste.
- 7 sous-bibliothécaires.
- 1 employé.

Si, au vu de ce nouvel organigramme l'on compare le taux d'encadrement des étudiants en B.U. au taux d'encadrement à la Médiathèque on obtient les résultats suivants :

B.U. : 1 personnel pour 300 étudiants (objectif à court terme donné par la DPDU : 1 pour 170)

Médiathèque : 10 personnes du Fonds d'Etudes plus 3 sous-bibliothécaires du secteur adultes (secteur qui a pour partie une mission universitaire et dont on prélève ici pour la commodité de l'étude une fraction du personnel) pour 2000 étudiants, ce qui donne un taux d'encadrement de 1 pour 153 étudiants, c'est-à-dire le double du taux d'encadrement des B.U. En outre, si l'on ajoute le personnel des Centres de Documentation ce taux se trouve encore relevé.

Cette estimation ne peut toutefois pas refléter le taux d'encadrement spécifique par rapport aux étudiants, car les personnels des secteurs concernés par la fonction universitaire assurent également, comme on l'a vu plus haut, d'autres fonctions documentaires dans leurs services respectifs.

2.5.2 Le questionnaire : intégration BU / BM

Au cours de ce stage de 12 semaines, un questionnaire a été proposé au personnel, avec l'aval de la directrice de la Médiathèque. (cf annexe 8). Ce questionnaire ouvert et regroupant diverses idées ne reposait pas sur une méthodologie stricte et n'avait pour ambition que de *"prendre la température"* par rapport à un évènement récent et d'alimenter la réflexion. Il portait sur l'intégration de la B.U. dans la B.M. et comportait 15 questions se regroupant autour de 5 thèmes :

- Perception du projet d'intégration.
- Perception des nouveaux locaux.
- Impact de cette intégration sur le travail.
- La fonction universitaire et les missions de la Médiathèque.
- Prospective du projet.
- Participation au questionnaire : celui ci a été distribué à 46 personnes de la Médiathèque

(conservateurs, sous-bibliothécaires et employés), 13 questionnaires ont été remplis et remis, soit un taux de participation de 26 %.

- Ventilation du nombre de réponses obtenues par service :

- Fonds d'Etudes	5 sur 10
- Secteur Adultes	2 sur 8
- Section jeunes	0 sur 5
- Discothèque	0 sur 3
- Vidéothèque	0 sur 1
- Artothèque	0 sur 1
- Bibliothèques de quartier	3 sur 15
- Direction	3 sur 3.

On notera que le nombre de réponses obtenues est faible, ce qui ne signifie sans doute pas exactement que le personnel ne se soit pas senti concerné par ce projet. On peut émettre plusieurs hypothèses qui se conjuguent sur cette non participation, principalement pour des deux services impliqués par l'intégration, d'abord que le recul suffisant pour traduire par l'écrit cette expérience manque (beaucoup ont commenté abondamment l'expérience de façon orale), deuxièmement que l'assimilation du projet n'est pas encore suffisamment réalisée et le projet pas assez clairement perçu dans ses implications à la fois internes et externes, enfin que l'inquiétude et le trouble occasionnés par ces mutations font obstacle à une explicitation de la perception de la situation .

Il est aussi intéressant à noter que les services qui ne sont pas directement concernés par cette question n'ont pas répondu (Section jeunes, Artothèque, Vidéotheque, Viscothèque), comme si la non implication directe signifiait que l'on n'avait pas d'avis à donner sur la question.

- *Perception du projet* : elle est dans l'ensemble favorable, même si quelques oppositions et réserves se sont manifestées. Le projet a été perçu selon deux aspects, d'abord comme une opportunité pour la Médiathèque d'agrandir ses locaux, d'enrichir ses fonds et de se dynamiser en se voyant reconnaître une nouvelle dimension valorisante. L'autre aspect de la perception porte sur la question du pari d'intégration, un pari motivant et stimulant à tenir avec une réflexion à mener sur les publics.

- *Perception des nouveaux locaux* : les points positifs relevés concernent l'Accueil, l'espace détente et le gain général en espace (magasins et services ouverts aux publics) ; les points négatifs concernent l'éloignement des bureaux au 4ème étage, l'attente prolongée devant l'unique ascenseur utilisé à la fois par le public et le personnel et le manque de signalisation dans les services.

- *Impact de l'intégration des fonctions sur le travail* : Plus de charge de travail (notamment l'accueil, fonction nouvelle à laquelle chacun participe) et plus de complexité dans l'exécution des tâches d'acquisitions, de traitement des ouvrages, davantage de relations avec l'extérieur. Des besoins en formation se rattachent à cette redéfinition du travail : initiation aux domaines nouveaux d'acquisitions universitaires, apprentissage des nouvelles technologies, meilleure connaissance du milieu universitaire et des ressources du Fonds d'Etudes, stages de communication.

- *Fonction universitaire et missions de la Médiathèque* : la fonction universitaire, en raison des choix d'intégration des collections n'apparaît pas d'une très grande lisibilité. Sont relevés le manque de signalisation relative à cette fonction, la confusion et le flou entre le Fonds d'Etudes et le secteur adultes quant à l'usage universitaire. Sont également exprimées de très nombreuses craintes d'un déséquilibre entre la lecture publique et le fonds universitaire avec le souci de ne pas privilégier un public par rapport à l'autre.

- *Prospective* : deux scénarios sont envisagés, un scénario de réussite où la cohabitation des fonctions et des publics est équilibrée (le public universitaire étant un public comme un autre) ; aucun public ne restant sur la berge et la mission universitaire n'étant pas dissuasive, la Médiathèque prend un nouveau visage et sert d'exemple à d'autres délocalisations.

Le scénario d'échec dépeint une situation où la fonction universitaire prend peu à peu le pas sur la fonction première de la Médiathèque, la lecture publique va mal et il n'y a plus d'autre lecture que motivée par des impératifs d'information et d'apprentissage, le public faible lecteur est perdu, la Médiathèque se révèle aussi trop petite et trop faible pour assumer les modalités du pari d'intégration.

Vu le faible taux de participation, si ces réponses sont à interpréter avec précaution, elles donnent toutefois la tonalité générale de la réaction des personnels au projet, à la fois satisfaits de participer à une aventure unique et, compte tenu du manque de comparaisons possibles avec d'autres modèles, attentistes et vigilants quant à l'avenir.

B • La vie universitaire

1 Les Etudiants

Ils sont à cette rentrée universitaire 4300 étudiants postbac à Valence dont 2000 sur les 4 sites universitaires.

1.1 L'Enseignement :

Depuis la mise en place de l'Enseignement supérieur à Valence la délocalisation a permis que l'accès d'une classe d'âge à l'université passe de 5 à 20 %, ce qui témoigne déjà d'une réussite certaine de l'objectif de démocratisation.

L'enquête réalisée ces derniers mois par Quaternaire-Formation auprès des lycéens des départements de la Drôme et de l'Ardèche montre que 9 lycéens sur 10 souhaitent poursuivre des études supérieures, 34 % choisiraient des filières courtes (BTS, IUT), 31 % des études supérieures longues.

Cependant, seulement 1 sur 5 des lycéens interrogés choisiraient Valence comme lieu d'enseignement supérieur, choix qui indique que la vocation universitaire de Valence doit s'affirmer et que le Pôle de Développement universitaire doit assurer sa promotion, notamment par le biais de l'Agence de Développement Universitaire qui se met en place.

Les résultats et taux de réussite obtenus à Valence sont très encourageants pour les initiateurs du Pôle, ils sont globalement supérieurs aux taux de réussite de l'université mère de Grenoble, et pourraient inciter les jeunes à choisir le PDUV :

Pour 1991 :

Centre scientifique J. Fourier	54 %
I.U.T.	78 %
Droit	88 %
Lettres	100 %

Des conditions d'enseignement plus adaptées (locaux, effectifs étudiants, disponibilité plus grande des enseignants...) et des conditions de vie étudiante plus favorables que sur les campus des grandes universités expliquent sans doute ces bons résultats.

1.2 Les étudiants dans la ville :

1.2.1 Les logements :

Une totalité de 239 chambres, 122 studios et 153 T1 et T2 sont proposés aux étudiants à cette rentrée universitaire 1992, et une politique sociale d'A.P.L. facilite l'accès à ces logements. Une politique de restauration universitaire est également mise en place depuis plusieurs rentrées universitaires.

En matière de vie étudiante, la municipalité a mis en oeuvre la même démarche d'insertion qui préside à toutes ses initiatives sociales et culturelles, avec une volonté forte d'intégration et de croisement des groupes sociaux. La volonté municipale est la même en matière de spectacle vivant, croiser et élargir les publics, sans se limiter à une stratégie d'abonnement et de fidélisation, mais en diversifiant l'offre des programmations et en établissant des stratégies de partenariat, d'ouverture et de déplacement des institutions culturelles vers les publics non acquis.

L'intégration des logements étudiants s'accomplit à trois endroits de la ville afin de favoriser les échanges : dans le centre ville avec une résidence universitaire, dans des quartiers moins centraux et des quartiers plus populaires où des réhabilitations et des constructions permettent aux étudiants de vivre près d'autres populations.

"*Idee généreuse mais pas toujours une bonne idée*" disent les étudiants qui se sont trouvés confrontés à des problèmes de violence et de cohabitation entre groupes très différents. On touche ici de près la difficulté du projet d'intégration, et sans doute aussi ses limites.

A cette rentrée 1992, le CROUS, avec une antenne à Valence, reprend les missions du CAIDE, créé en 1976 par les collectivités locales pour l'accueil et l'information des étudiants dans la Drôme.

1.2.2 La vie étudiante :

Elle se concrétise grâce à deux vecteurs, émanations des étudiants : une association et un journal.

- L'A.V.E., association valentinoise des étudiants, réunit l'ensemble des associations des établissements universitaires, elle organise différentes manifestations, dont le gala des étudiants et le challenge étudiant sportif.

- Le P'tit Doigt, le journal des étudiants de Valence, a publié son numéro zéro en juin dernier, son objectif est de distraire, d'établir une liaison entre étudiants et surtout d'affirmer la présence des étudiants dans la ville.

Grâce aux mesures d'accompagnement pensées et mises en place très tôt, dès le début du projet universitaire, la ville de Valence peut offrir à ses étudiants une qualité de vie qui leur permet de mener leurs études dans les meilleures conditions et d'être, comme ils l'affirment, réellement présents dans la ville, c'est-à-dire participer activement à la vie sociale et culturelle valentinoise.

1.3 Les étudiants et la Médiathèque :

1.3.1 Fréquentation :

Les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur valentinois relevant des universités grenobloises reçoivent une carte d'abonnement livres gratuite quand ils viennent s'inscrire à la Médiathèque (les droits de bibliothèque étant inclus dans les droits d'inscription universitaires). Cette carte leur permet d'emprunter des ouvrages, universitaires ou non, à la Médiathèque centrale et dans tous les équipements de quartier.

S'ils le désirent, un apport de 32 f leur permet d'obtenir une carte multimédia donnant accès à l'emprunt de tous les autres supports proposés par la Médiathèque : disques laser, disques noirs, partitions, estampes.

La nouvelle identité de la Médiathèque en tant que Médiathèque Publique et Universitaire est trop récente pour que l'on puisse apprécier l'impact exact de cet équipement restructuré sur les étudiants.

On peut toutefois rapporter des observations sur le terrain que la fréquentation étudiante est massive (les places assises et salles de travail sont constamment occupées), les inscriptions en cours importantes. Mais aucune mesure quantitative ne peut aujourd'hui permettre de préciser ces observations. Mis à part le comptage des inscriptions, il y a une difficulté certaine à comptabiliser les étudiants fréquentant la Médiathèque puisqu'il n'y a pas d'espace réservé exclusivement à l'usage étudiant et que d'autres jeunes, étudiants d'autres établissements qu'universitaires et lycéens, fréquentent la Médiathèque où l'on sait que 50 % des habitués ne sont pas inscrits.

Un travail d'identification des publics est devenu indispensable afin de mener une évaluation permanente de l'expérience d'intégration, des outils de mesure plus précis que le nombre d'étudiants inscrits, et plus représentatifs de la totalité de l'utilisation de l'équipement par les étudiants sont à mettre en place

Les statistiques de fin d'année donneront des indications plus éclairantes et permettront leur mise en rapport avec des chiffres connus :

- au plan national : 15 % des étudiants de premier cycle va en bibliothèque, leur temps de consultation est de 5 heures hebdomadaires par étudiant.
- au plan régional: 70 % du public de la bibliothèque d'études de Grenoble est un public étudiant, et parmi ces 70 % , 67 % sont des premiers cycles.

1.3.2 Information et formation

- Pour la deuxième année consécutive, les bibliothécaires de la Médiathèque organisent sur chacun des sites universitaires, peu de jours après la rentrée, des séances d'information pour les étudiants sur la Médiathèque, ses services, les modalités d'accès, les collections universitaires.

Ces séances sont conduites par deux bibliothécaires (et pas forcément les bibliothécaires chargés des disciplines universitaires), l'un du Fonds d'Etudes, l'autre de secteur prêt. Ces séances très fructueuses permettent à la prise de contact de se prolonger par l'inscription et l'utilisation des services documentaires de la Médiathèque.

- En parallèle à cette information, une formation à la méthodologie de la recherche documentaire apparaît indispensable, surtout pour des étudiants du premier cycle peu habitués au maniement des outils bibliographiques et qui doivent à la fois chercher les informations et apprendre à les trier et à les structurer.

Des séances de présentation détaillée des secteurs prêt et consultation, de la classification des ouvrages, de la recherche documentaire sur Minitel, dans les périodiques, ouvrages de référence et bibliographies sont à organiser.

Une opération de formation de ce type est initiée à la Médiathèque en ce début d'année universitaire avec les étudiants de première année de Sciences Economiques, enseignement nouveau, ouvert cette année. La formation est menée conjointement avec l'enseignante universitaire de Sciences économiques et la bibliothécaire chargée de ce secteur au Fonds d'Etudes.

Cette formation prend place dans une Unité de Valeur de l'enseignement d'économie portant sur la recherche documentaire et se déroule en deux temps, alternativement à la Médiathèque et à la Faculté de Droit. Les 74 étudiants sont répartis en trois groupes.

Au cours de la première séance, l'enseignante fait un exposé sur la documentation économique, la bibliothécaire expose la classification Dewey et l'indexation matière. Un cas pratique de recherche documentaire est donné aux étudiants. La deuxième séance porte sur la correction et les explications relatives aux différents types de recherche.

Des initiatives de cet ordre sont à développer pour les autres disciplines et particulièrement les disciplines juridiques. Elles donnent l'occasion aux enseignants et bibliothécaires de travailler ensemble, et permettent aux bibliothécaires de compléter leur apport documentaire par une aide en formation afin que les ressources de la Médiathèque soient exploitées au mieux.

1.4 Les étudiants et la lecture

Les enquêtes sur la lecture étudiante montrent que les premiers cycles sont les plus fragiles du point de vue de la lecture, ils sont les plus poussés à limiter la lecture à son aspect finalisé et utilitaire, que par ailleurs ils dominent mal.

D'autres enquêtes sur les loisirs et les habitudes culturelles des étudiants font ressortir un tassement de la lecture et la prédominance du cinéma dans les pratiques culturelles des étudiants.

Ces constats, qui seraient à développer et à expliciter dans un autre cadre, pourraient incliner au pessimisme quant au bien fondé et à la pertinence de l'expérience d'intégration BM / BU, dans le sens d'un bénéfice culturel pour les étudiants.

Le peu d'antériorité de l'expérience valentinoise d'intégration ne permet pas de mettre en relation les conclusions de ces enquêtes avec les pratiques des étudiants dans la Médiathèque. Ainsi les retombées de la fréquentation étudiante sur la Discothèque ne se font pas nettement sentir.

Même s'il convient d'être conscient des limites de la dimension culturelle d'une telle entreprise d'intégration, l'alliance BM / BU est à la fois source d'espoir et un pari audacieux sur le plan culturel qui se fonde sur la synergie entre deux fonctions jusqu'ici cloisonnées dans des institutions séparées et longtemps antinomiques quant à leur vocation`.

C'est aussi une alternative possible quant au lieu de vie que n'est pas l'Université et que la bibliothèque, équipement de tous les citoyens, peut devenir en tant qu'espace où la lecture, le furetage et la convivialité ont aussi droit de cité.

La réflexion sur la lecture étudiante est prise en charge au niveau local par le groupe local de la Mission Lecture, soutenu par le Ministère de l'Education et articulé au groupe national auquel participe la Directrice de la Médiathèque. Ce groupe institue une réflexion permanente sur la lecture étudiante dans un partenariat actif entre bibliothécaires et universitaires, en vue de suivre l'évolution de la lecture étudiante et de proposer des actions propres à développer la lecture plaisir. L'organisation du concours de la nouvelle, étalé sur toute l'année scolaire, et se déroulant en grande partie à la Médiathèque, lieu de travail mais aussi de culture et de loisirs, est une illustration de l'implication locale dans cette question de la lecture étudiante (Annexe 10)

2 Les universitaires

2.1 La délocalisation

Il y a environ 200 enseignants délocalisés à Valence sur les 4 sites universitaires. Une majorité sont ce que l'on appelle dans le contexte des délocalisations des "*turboprofs*", c'est-à-dire des enseignants donnant des cours à Valence, mais aussi dans d'autres universités (Grenoble, Lyon et universités du sud de la France) et ne résidant pas sur place.

La ville de Valence a depuis le début du projet universitaire fait des efforts importants en subventionnant la délocalisation par la rétribution des heures supplémentaires des enseignants à un taux supérieur de 40 à 50 % à celui du Ministère de l'Education et par le dédommagement de leurs frais de déplacements selon le système des frais réels.

2.2 Les universitaires et la Médiathèque

Il n'a pas été naturel aux yeux de la communauté universitaire que la Médiathèque devienne B.U., les enseignants préférant disposer de bibliothèques de proximité. Si dans un premier temps, l'Université a été difficile à convaincre, la volonté de surmonter en commun les difficultés et les lourdeurs administratives a constitué l'atout du projet dès sa mise en place.

La Médiathèque offre une carte d'abonnement gratuite aux enseignants afin de leur faire connaître son équipement et ses services.

Toutefois, rien n'est acquis, et la crédibilité de la Médiathèque dans sa dimension universitaire est à assurer par une stratégie de valorisation du professionnalisme de son équipe, des collections, des services spécifiques qu'elle offre aux étudiants, par des actions de formation à la méthodologie de la recherche documentaire et par un partenariat actif et structuré, avec les universitaires.

Ce partenariat reste délicat à conduire dans la mesure où il est éclaté et où peu d'enseignants sont à demeure à Valence. Rencontrer les enseignants qui n'ont pas forcément le réflexe documentation universitaire = Médiathèque est souvent problématique pour les bibliothécaires.

La concrétisation de la coopération engagée suppose des changements profonds dans les modes de travail de chacun des partenaires : les enseignants doivent acquérir le réflexe documentation universitaire / Médiathèque et les bibliothécaires doivent intégrer la logique de prescription et de fonctionnement des universitaires.

Néanmoins, des avancées importantes sur le plan du partenariat ont déjà été réalisées depuis un an :

- mise en place et animation conjointes des conférences des mardis scientifiques reconduites pour cette nouvelle année universitaire (cf annexe 9).

- animation du groupe local de la Mission Lecture avec l'opération concours de la nouvelle (cf annexe 10) menée par la Médiathèque et les responsables des 4 sites universitaires.
- promotion de la Médiathèque sur les sites universitaires au cours de séances de présentation aux étudiants.
- Conférence de presse avec des élus, la Médiathèque et les responsables des sites universitaires sur la rentrée universitaire pour présenter les temps forts de l'année universitaire.

Ce partenariat de type *"politique"* doit s'accompagner d'un partenariat plus technique qui assoiera également la complémentarité des institutions.

Un exemple de ce type de partenariat se met en place en cette rentrée universitaire avec une formation au Droit pour les bibliothécaires de la Médiathèque, qui est animée par une enseignante de la Faculté de Droit de Valence. Il s'agit, au cours de trois séances de chacune 3 heures, de donner une initiation aux grandes notions du Droit et à la documentation juridique, comportant des travaux pratiques de recherche documentaire juridique. Cette formation permettra au personnel de la Médiathèque, qui n'a jamais travaillé en B.U., de fournir des renseignements plus pertinents au public étudiant mais aussi au public spécialiste qui fréquentait le C.D.D.U. et la bibliothèque administrative des Archives départementales.

Cet exemple de formation des universitaires en direction des bibliothécaires illustre bien la complémentarité des actions entre les institutions, la Médiathèque menant, elle aussi, une formation en direction des usagers universitaires. Ce genre de pratique axée sur la documentation universitaire et son utilisation méthodologique est à développer pour toutes les disciplines, pour cela des contacts doivent être établis avec les enseignants pour systématiser des démarches qui pour l'instant sont essentiellement liées à la motivation personnelle des enseignants engagés dans cette coopération documentaire.

III

ESSAI DE PROSPECTIVE

Au terme de cette étude et à la lumière des informations recueillies on peut tenter ici une projection qui envisage quelle peut être l'évolution de la situation valentinoise tant au plan de l'enseignement qu' au plan de la documentation universitaire. Ces deux destinées étant étroitement liées, l'évolution de la Médiathèque dépendant des choix d'Enseignement Supérieur qui seront faits.

1 Evolution de la Médiathèque Publique et Universitaire

Elle est étroitement liée au développement du P.D.V.U. L'Impact du développement de l'Enseignement Supérieur opère sur deux plans, sur celui du niveau et du contenu des enseignements et sur celui des effectifs étudiants.

- L'introduction d'enseignements de second cycle et la création d'une Ecole d'ingénieur changent les données du contenu de la documentation universitaire et de sa gestion dans le cadre actuel de la Médiathèque. Le niveau des collections universitaires requis par l'évolution de l'enseignement universitaire pose deux types de problèmes, étroitement liés, pour la Médiathèque :

- la difficulté de maintenir une intégration, du type de celle existante, des collections universitaires de second cycle dans un fonds encyclopédique, les écarts de niveau étant trop importants. Autant une cohérence et une intégration sont actuellement possibles entre documentation de premier cycle et documentation générale, autant il semble beaucoup plus difficile de les penser et de les réaliser avec une documentation universitaire de plus en plus spécialisée .

La philosophie de départ d'ouvrir l'accès de la documentation à tous les publics se heurte, dans cette hypothèse là, à des limites dont il est difficile de ne pas tenir compte, sous peine d'altérer la logique initiale.

- la pertinence ou non pour la Médiathèque d'offrir une documentation universitaire de type second et même troisième cycle compte tenu de ses autres vocations et des contraintes de structure. La Médiathèque , telle qu'elle est, peut-elle tout faire ? est-ce de son ressort de répondre à une demande universitaire spécialisée ? doit-elle tout faire et se donner les moyens de tout faire ? l'intégration des fonctions reste-t-elle possible quelle que soit l'échelle ?

- L'accroissement des effectifs pose, lui, des problèmes qui sont au premier abord d'ordre matériel. D'ici la fin de la décennie 10 000 étudiants post-bac sont attendus à Valence si le développement universitaire prévu se réalise. Ce chiffre est à ramener à la moitié pour les étudiants relevant des universités grenobloises délocalisées : 5000 étudiants pour lesquels la Médiathèque devrait offrir places assises et documentation universitaire.

On l'a vu, l'offre de la Médiathèque en matière de places assises est aujourd'hui au-dessus de la moyenne nationale : 1 place pour 10 étudiants. Néanmoins, l'occupation de la Médiathèque dès cette rentrée est si dense que cela peut laisser penser que l'équipement risque de s'avérer trop petit d'ici quelques années, et si la population universitaire passe à 5000 le ratio initial se trouve ramené à 1 place pour 25 étudiants.

Aujourd'hui rien ne presse, la Médiathèque commence à peine à cette rentrée la mise en application de sa nouvelle identité, selon Mr Férot, secrétaire général, "*La solution actuelle est bonne pour 10 ans*", et avant d'engager une remise en cause de l'existant il convient de l'asseoir, d'instaurer un réseau documentaire autour d'une équipe de bibliothécaires et universitaires, de faire passer une pratique qui fera évoluer et les comportements et les besoins.

Les problèmes mentionnés plus haut, si importants soient-ils, ne constituent pas l'obstacle majeur pour la destinée de la Médiathèque qui est semble t-il davantage subordonnée à la réussite du pari d'intégration et de crédibilisation de sa dimension universitaire. Si ces deux aspects sont acquis, les solutions matérielles et intellectuelles nécessaires à l'adaptation de la Médiathèque à l'évolution de l'Université seront plus faciles à trouver, sans remise en cause du choix initial.

Danièle Houbbard, directrice des services culturels de la ville de Valence, interrogée sur l'expérience de la Médiathèque s'y déclare favorable car elle trouve le "*concept pertinent et bien positionné, actuel*" car répondant à un réel besoin et "*prospectif*" dans le sens où les bibliothèques évoluent. Son interrogation réside dans le devenir de l'expérience qu'elle compare à d'autres expériences qui ont connu diverses infortunes, comme les Maisons pour Tous où il y a eu appropriation des structures par un groupe dominant.

Bien que l'histoire de la Médiathèque Publique et Universitaire soit récente et qu'il faille rester vigilant sur ce problème, il semblerait dès aujourd'hui se poser en d'autres termes. La crainte qu'un public ne chasse l'autre, qu'il y ait confiscation d'un équipement par un groupe dominant et exclusion des autres groupes ne paraît pas correspondre à la réalité.

On ne peut dans le cas présent parler d'un groupe social dominant des étudiants (en vertu de quels critères intellectuels ou sociologiques ?) par rapport à un autre groupe socialement moins fort. On ne peut, de plus, comparer une Maison de la Culture ou Maison pour Tous, qui avaient l'ambition de réunir toutes les classes sociales, à la Médiathèque où les publics présentent d'emblée moins d'hétérogénéité, le tri par la culture s'étant déjà opéré avant (ce qui ne veut pas dire que la Médiathèque ne s'intéresse pas aux faibles lecteurs et à l'illettrisme).

L'interrogation d'aujourd'hui se situe davantage par rapport à la cohabitation des publics à gérer que par rapport à une appropriation dominante. Avant même que la fonction universitaire ne soit conférée à la Médiathèque, la cohabitation existait déjà entre les publics jeunes et adultes, publics de la Discothèque et publics "livres".

Il n'y a jamais eu UN public de la Médiathèque mais DES publics. Pourquoi le public étudiant ne serait-il pas un public comme un autre, un public de plus, avec ses spécificités et ses besoins propres ?

Tous ces usagers peuvent cohabiter et profiter des richesses et atouts respectifs, même si l'on sait dès aujourd'hui que l'effet d'entraînement est relatif et que la "contamination" des publics, idéal espéré, reste une bonne utopie stimulante.

A partir de là deux cas de figures peuvent être envisagés suscitant chacun des scénarios spécifiques.

- L'expérience est un échec parce que les problèmes de cohabitation ne sont ni identifiés ni résolus, et il est décidé de construire une B.U. pour les étudiants. Cette solution radicale et onéreuse (21 MF pour 3000 m²) concrétiserait un échec qui pourrait altérer l'image de la Médiathèque en tant qu'institution culturelle.

- L'expérience est un échec parce que l'intégration des publics n'est possible qu'à une certaine échelle, tous les efforts entrepris ne pouvant lutter contre un phénomène sociologique de distorsion par rapport à une échelle optimale. On décide alors de construire une B.U. parce que l'expérience ne peut se poursuivre, la croissance ayant sévi.

- L'expérience d'intégration se porte bien mais la Médiathèque est trop petite pour répondre à l'évolution des effectifs et des enseignements. Plusieurs scénarios peuvent être alors envisageables :

- Passé un certain seuil de développement la fonction B.U. doit être bien individualisée et l'on construit une B.U. Malgré les apports de l'intégration les problèmes de croissance ne peuvent être résolus que par une nouvelle structure documentaire indépendante qui maintient malgré tout la relation établie avec la Médiathèque. Celle-ci aura joué le rôle de transition et pu établir certaines pratiques de coopération et de partenariat.

- La Médiathèque maintient sa définition de départ et garde toujours une fonction universitaire généraliste (1er cycle), les bibliothèques de proximité se spécialisant pour répondre aux besoins des second et troisième cycles. Cette solution constituerait une mutation importante pour ces bibliothèques et présenterait d'importantes difficultés car leur vocation première est d'offrir une documentation de base et un lieu de travail pour des étudiants débutants, les étudiants plus avancés se déplaçant davantage et travaillant sur une documentation souvent extérieure. De plus la reconversion de ces Centres de Documentation supposerait un transfert des collections généralistes de premier cycle (vers où ? la Médiathèque ?).

- La Médiathèque change sa définition de départ et répond à une demande universitaire spécialisée. Les collections universitaires sont séparées des collections encyclopédiques et les espaces pour étudiants sont individualisés. Les Centres de Documentation de proximité gardent, eux, une fonction documentaire généraliste pour les premiers cycles.

- La Médiathèque évolue par rapport à sa définition de départ et tire parti de sa situation géographique centrale. Elle devient le Pôle de documentation universitaire, généraliste et spécialisé, associé au Pôle universitaire littéraire et juridique développé au centre ville. Une annexe est construite sur le plateau où se localise le deuxième pôle scientifique.

Là, deux possibilités sont ouvertes : soit on reproduit le schéma existant, une Médiathèque qui joue à la fois le rôle de bibliothèque de lecture publique pour le quartier (dans lequel il n'existe pas aujourd'hui d'équipement de lecture) et le rôle de B.U. pour les sites universitaires du plateau. Soit on construit une annexe plutôt B.U. avec un volet B.M. réduit.

- La Médiathèque se trouve en position de force et a largement fait la preuve des apports de l'intégration des publics. Des solutions matérielles sont trouvées sur place pour agrandir les locaux en restructurant les îlots de bâtiments contigus.

Ces scénarios restent très spéculatifs et rien aujourd'hui ne permet d'anticiper vers l'un ou l'autre cas de figure. Pour le présent, le travail entrepris doit se poursuivre et se marquer dans plusieurs directions :

- Une identification des publics, de leurs caractéristiques, de leurs pratiques, accompagnée d'une réflexion sur la façon de les servir au mieux.
- Une réflexion sur les collections, leur organisation autour d'une politique documentaire définie en partenariat, une réflexion sur leur accessibilité, le maintien du regroupement ou la sectorisation selon l'évolution pressentie, les choix de départ ayant peut-être à s'adapter à des contraintes externes.
- Une réflexion sur les espaces et leur utilisation effective, faudra-t-il davantage identifier les espaces universitaires ? faudra-t-il traiter cette question de pair avec celle de la gestion des collections ? Autant de questions qui doivent rester ouvertes afin de servir de sources d'analyse.
- Parachevement du réseau documentaire avec les Centres documentaires car l'équilibre du dispositif documentaire en dépend largement.

Quel que soit le résultat de l'expérience d'intégration des publics et des collections à la Médiathèque, une avancée incontestable aura été obtenue, car à partir d'un projet qui représente une certaine utopie sociale, un dynamisme s'est créé, des réflexions ont été engagées, des pratiques ont changé et se sont enrichies, tous les services se sont trouvés stimulés, des relations ont été établies. Des paris audacieux comme celui-ci, mais qui sont aussi des projets pragmatiques, s'appuyant sur une analyse du contexte, créent des états de fait qui marquent une étape d'un progrès social et culturel auquel la Médiathèque et ses partenaires prennent part.

2 Avenir du Pôle de Développement Universitaire valentinois

L'Enseignement supérieur se trouve aujourd'hui, selon Mr Férot, secrétaire général-adjoint, dans une *phase de maturité* qui induit déjà, même si on apprécie difficilement son impact précis, des effets d'entraînement directs et indirects sur la dynamique locale, tant au plan économique, social qu'au plan de l'aménagement du territoire.

L'Enseignement Supérieur apporte aussi à la vie locale une forte valeur ajoutée qualitative par les incidences sociales et culturelles qu'il génère.

Cette fin d'année 1992 constitue pour l'Enseignement Supérieur à Valence *un tournant dans son histoire*, concrétisé par la création de l'Agence de Développement Universitaire et par le concept de Pôle de développement universitaire qui symbolise le choix d'une troisième voie : ni antenne, ni université de plein exercice.

Un second tournant sera négocié, affirme Mr Férot avec la concrétisation des projets étudiés par Quatenaire-Formation.

Les changements politiques intervenus récemment à la Présidence du Conseil Général n'ont pas affecté les principes du développement universitaire valentinois, *le point de non-retour* étant atteint et le consensus étant, sur ce plan là, acquis, toutes tendances politiques confondues.

Les changements politiques qui pourraient intervenir au plan national en 1993 ne préoccupent pas les responsables locaux du développement universitaire. Le schéma Université 2000 ne semblant pas devoir être remis en cause, une inquiétude demeure toutefois au sujet de la répartition des moyens qui, elle, pourrait être revue.

L'évolution de l'Enseignement Supérieur à Valence est étudié dans le rapport que le bureau de Quatenaire-Formation vient de rendre aux collectivités locales, il est un apport à la réflexion sur le plan de développement universitaire à Valence qui devra être validé par les Universités. Ces propositions seront à connecter avec le schéma Université 2000, notamment en termes d'aménagement du territoire.

Une idée maîtresse qui fonde la prospective du rapport est que la croissance attendue des effectifs, près de 10 000 étudiants à un horizon de 10 ans, ne peut se faire sur la seule base des premiers cycles. Par ailleurs, la situation géographique de Valence crée des liens évidents avec l'Université de Grenoble mais l'amène aussi à en développer avec l'Université de Lyon. Le P.D.U.V. devra, dans ce sens, attirer les étudiants extérieurs car il ne doit pas répondre aux seuls besoins de l'économie locale, tant en termes de recrutement que de recherche.

La stratégie de développement proposée conjugue deux choix : continuer la démocratisation réussie de l'Enseignement Supérieur par la diversification des premiers cycles, développer les seconds cycles en relation avec l'économie locale, ce dernier choix est important car il permet de mettre en place la recherche appliquée ou Recherche-Développement.

Six grandes filières sont établies, pour lesquelles des propositions suivantes sont données :

1• Filière Droit, Economie, Gestion : l'offre actuelle est centrée exclusivement sur le premier cycle alors que les débouchés se situent de plus en plus au niveau Bac+3.

- Création d'une Licence de Droit et d'un Centre de préparation aux concours administratifs.
- Mise en place d'une filière professionnalisée en Economie et Gestion avec le schéma suivant : un DEUG de Sciences économiques et de Gestion, un IUP Gestion et management de PME-PMI, et une formation professionnelle spécifique avec un Institut de Management.

2• Filière Lettres, Sciences Humaines : il n'est pas envisagé pour cette filière de développement excessif.

- Création d'une Licence de Lettres permettant la préparation sur place au concours d'entrée à l'IUFM.
- Mise en place d'une formation du type commerce international en complément aux LEA.
- Création de l'Institut Recherche et Développement en Ardèche avec l'Institut européen d'aménagement de la montagne sèche.
- Création du Centre de Documentation archéologique d'Alba la romaine.

3• Filière activité physique et sportive : création d'un enseignement STAPS, qui connaît un grand succès et pour lequel de nombreuses demandes saturent la filière grenobloise.

4• Filière scientifique et technologique : elle pourrait développer selon 4 grands axes :

- Le DEUG A :
Création d'une licence de maths et une licence de Physique-Chimie ouvrant des débouchés sur l'enseignement avec l'IUFM.
Création d'une licence Maths-Info donnant accès à l'IUFM et à l'Informatique.
Création d'une maîtrise spécialisée en Informatique en vue de créer un pôle de ressources informatiques.

Le DEUG B :

- Création d'une licence de Sciences Naturelles avec préparation possible à l'entrée à l'IUFM.
- Création d'une filière professionnalisée de type IUP ou MST en liaison avec la filière végétaux émergente.
 - Filières technologiques courtes :
Création d'un autre département tertiaire.
Repenser le maillage des BTS sans les développer à l'excès.
 - Filières technologiques longues :
Création de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers.
Création d'une Ecole d'ingénieurs spécialisée en automatique, Informatique industrielle ou génie électrique.
Création d'une Ecole de Packaging et du conditionnement.
Création d'un IUP à vocation interrégionale sur la maintenance et le risque industriel.
Création du Centre de recherche R-Design.

5• Filière IUFM : filière d'enseignement professionnalisée largement ouverte. De nombreux étudiants de Drôme-Ardèche souhaiteraient opter pour ces métiers quelque peu délaissés.

6• Filière Formation professionnelle continue :

Elle est transversale par rapport aux filières citées plus haut et des propositions détaillées au plan des activités locales sont ajoutées.

Toutes ces propositions de développement ou de création de filières sont établies dans une prospective large, dont les échéances s'étaleront sur plusieurs paliers (annexe 4). Leur validation sera à faire par les partenaires universitaires, économiques et les collectivités locales dans le cadre de l'Agence de Développement Universitaire.

Comme le soulignent les acteurs de ce développement, ce processus est irréversible dans son principe, quelles que soient les modalités et les étapes fixées pour cette deuxième étape du développement de l'Enseignement Supérieur.

A travers cette étude on pu voir comment l'ensemble des actions municipales s'organisent, à travers le partenariat et une action conçue en complémentarité, en un projet global d'éducation et un projet social articulé avec un projet économique.

La politique documentaire mise en oeuvre dans cet environnement universitaire est une illustration exemplaire et originale de cette cohérence d'ensemble.

Bibliographie

Université

Campus : supplément au *Monde*, 24 avril 1990.

Campus : supplément au *Monde*, 12 mai 1992.

COURTOIS, Gérard. Le C.I.A.T. approuve le schéma Université 2000 dans une dizaine de régions. *Le Monde*, 5 octobre 1992.

L'explosion scolaire et universitaire. Le Monde, dossiers et documents, octobre 1991, n° 192.

MASSIT-FOLLEA, Françoise et EPINETTE, Françoise. L'Europe des Universités : l'enseignement supérieur en mutation. *Notes et Etudes Documentaires*, août 1992, n° 4953.

Délocalisations

A Evreux, les étudiants remplacent les militaires. *Le Monde*, 25 novembre 1991, p. 12a.

Les antennes délocalisées. *Interlignes*, octobre 1990, n° 18, p. 11-13.

AULAGNON, Michèle. Délicate mise à flôt pour l'université de La Rochelle. *Le Monde*, 26 septembre 1991, p. 13a.

Bar-Le-Duc, Vannes : la vie comme au lycée. *Le Monde de l'Education*, avril 1990, p. 51-53.

BERRA, Catherine. La croisade universitaire des Albigeois. *Le Monde supplément Initiatives*, 21 novembre 1990, p. 6d.

Bourges retrouve ses facultés. *Le Monde*, 7 janvier 1991, p. 9a.

DELBERGHE, Michel. Valence invente son université. *Le Monde*, 4 juillet 1991.

La délocalisation des premiers cycles. *Le Monde de l'Education*, avril 1990, p. 48-51.

Délocalisations des universités dans les villes moyennes, quelles bibliothèques ? *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1991, n° 151.

DEUG délocalisés. *L'Etudiant*, janvier 1989, n° 93.

GAMBIER, Dominique. Pour un nouvel élan. *Le Monde*, 11 avril 1991, p. 14e.

HOURQUEBIE, Daniel. Auch ou la fac aux champs. *Le Monde*, 28 novembre 1991, p. 16a.

Bibliothèques Universitaires

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. Direction de la programmation et du développement universitaire. Bibliothèques universitaires, principes et méthodes de programmation, version 1, mai 1991.

MIQUEL, André. Les bibliothèques universitaires : rapport au Ministre de l'Education Nationale. Paris : La Documentation Française, 1989.

Lecture étudiante

CHATEL, Viviane et SOULET, Marc-Henry. Les pratiques culturelles des étudiants, rapport intermédiaire. Caen : Université de Caen, Centre de recherche sur le travail social, juillet 1991.

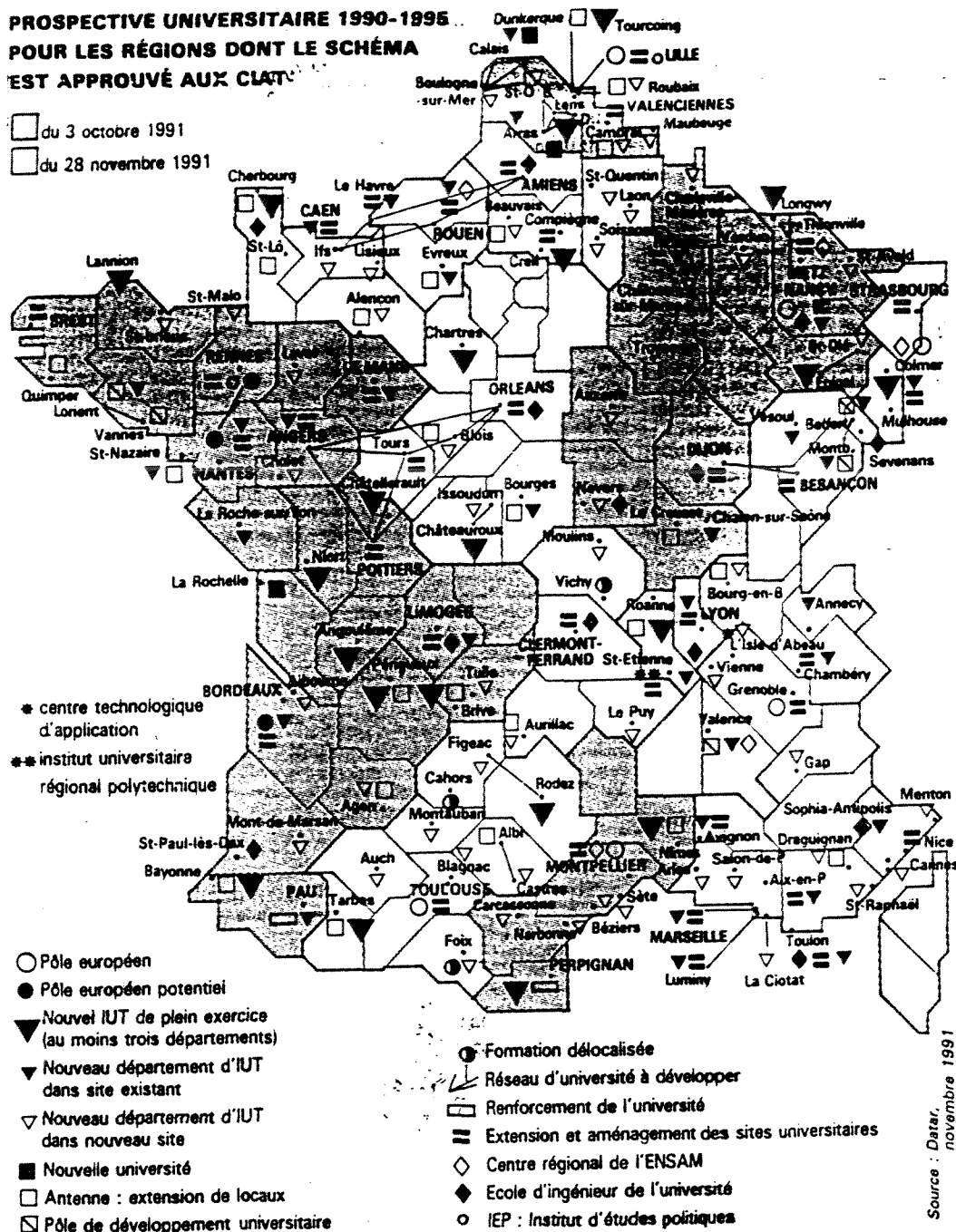
KLELTZ, Françoise. Etude sur les pratiques universitaires de lecture en Sciences Humaines et Sociales. Ministère de la recherche et de la technologie, Syndicat national de l'édition, décembre 1991.

Annexes

Les implantations nouvelles d'« Universités 2000 »

PROSPECTIVE UNIVERSITAIRE 1990-1995
 POUR LES RÉGIONS DONT LE SCHÉMA
 EST APPROUVÉ AUX CLATS

- du 3 octobre 1991
- du 28 novembre 1991



Les schémas d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs d'une vingtaine de régions ont été approuvés par les comités interministériels d'aménagement du territoire des 3 octobre et 28 novembre (*le Monde* des 5 octobre et 29 novembre). Exception faite de l'Île-de-France et de la Corse, c'est donc l'ensemble du plan Universités 2000, lancé par le ministère de l'éducation nationale il y a près de deux ans, qui est désormais bouclé. Ces schémas régionaux définissent, région par région, département par département et ville par ville, l'ensemble des investissements programmés, entre 1991 et 1995, pour accueillir les quelque 350 000 étudiants attendus dans les prochaines années. Nous avons détaillé (*le Monde* du 29 novembre) la répartition des financements, pour chaque région, entre l'Etat et les collectivités locales. Il n'est pas moins instructif de publier la carte

des nouvelles implantations et investissements prévus. Cette carte universitaire de la fin du siècle fait en effet clairement ressortir le réseau de plus en plus dense de l'enseignement supérieur français. Les métropoles régionales bénéficient sans doute de la plus grosse partie de l'effort, avec la création de cinq « pôles européens » à Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Toulouse et Lille et de très nombreuses extensions dans les principales villes universitaires, sans oublier les quatre nouvelles universités créées en Île-de-France. Mais les villes moyennes font également l'objet d'investissements très importants : trois universités nouvelles dans le Nord-Pas-de-Calais et à La Rochelle, des « pôles de développement universitaire » à Lorient-Vannes, Valence et Belfort-Montbéliard et un maillage de plus en plus serré d'antennes universitaires locales et d'instituts universitaires de technologie.

PROJET

CONVENTION

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE VALENCE

Entre

L'Université Joseph FOURIER, l'Université des Sciences Sociales,
l'Université STENDHAL, représentées respectivement par :

Monsieur NEMOZ, Monsieur POUYET et Monsieur MIEGE

Et

La Ville de Valence représentée par Rodolphe PESCE, Maire,

PREAMBULE

Les Universités de Grenoble, la Ville de Valence et le Conseil
Général de la Drôme se sont associés pour délocaliser des filières
d'enseignement supérieur, dans le cadre d'un plan de développement.

L'objectif est d'atteindre un niveau de 4 000 étudiants en 1992,
ainsi que de diversifier largement les filières.

Les bacheliers doivent en effet trouver des possibilités
d'enseignement supérieur les plus larges possibles.

Les Collectivités Locales se sont fortement impliquées dans la
conduite des projets d'investissement en mettant à disposition des
universitaires tous les locaux d'enseignement dans un souci de qualité.

Les Collectivités se préoccupent également de l'accueil des
étudiants en mettant en place un programme complet de chambres
universitaires (500) et d'un restaurant universitaire. Le CROUS a d'ailleurs
décidé de s'implanter à Valence en Septembre 1991.

La fonction Bibliothèque Universitaire est -quant à elle- à mettre en place totalement.

C'est l'objet de la présente convention.

Pour cela, les Universités et les Collectivités Locales ont fait communément le choix d'intégrer la fonction Bibliothèque Universitaire dans la Médiathèque et d'organiser un réseau avec les quatre centres de documentation (Droit - Lettres - Sciences - IUT).

Ce choix a été fait tant parce qu'il s'agit d'une volonté nationale affirmée dans le rapport MIQUEL que parce que l'intégration dans la Médiathèque Municipale apportera un service rendu de plus grande qualité.

Ce montage étant spécifique, il y a lieu que les Universités et la Ville établissent un accord sur le mode de fonctionnement.

Article 1 : Objet

Une fonction de Bibliothèque Universitaire est créée à Valence.

Elle sera intégrée à la Médiathèque Municipale et plus spécialement dans le "fonds d'étude", le secteur "lecture publique pour adultes" et le "fonds périodique".

A ces locaux, seront annexés des lieux d'archives, des bureaux, des salles de travail pour les étudiants et un lieu de détente.

Les parties admettent qu'il s'agit d'une fonction intégrée et non séparée.

Tous les lieux seront donc accessibles.

Article 2 : Création d'un réseau

Un réseau entre la Médiathèque et les quatre centres de documentation (Droit - Lettres - Sciences - IUT) est créé.

Il consiste à permettre aux étudiants de bénéficier d'une concertation entre ces 5 pôles notamment par une politique d'achat concertée et une consultation par réseau minitel.

Article 3 : Conseil de documentation

La Bibliothèque Universitaire de Valence sera représentée dans le Conseil de documentation de chaque université, dans la catégorie des bibliothèques associées par convention.

Par ailleurs, il est créé un conseil local de documentation composé de chaque représentant locaux des Universités, du Directeur du Service Inter-universitaire de la Coopération Documentaire (SICD) et de la Bibliothèque Universitaire de Valence.

Ce conseil local de documentation est chargé de mettre en oeuvre la coordination entre les centres de documentation et la Bibliothèque Universitaire.

Article 4 : Fonds documentaire

La Médiathèque met à la disposition des étudiants la totalité des fonds.

Par ailleurs, l'université versera à la Bibliothèque Universitaire :

- . la quote part des droits d'inscription affectés aux BU pour la totalité des étudiants inscrits à Valence (1990 : 75 F/Etudiant).
- . la quote part de la dotation pour acquisition d'ouvrages et périodiques du Service Inter-universitaire de la Coopération Documentaire (SICD).

Ces sommes seront indexées sur la base des mêmes augmentations dont bénéficient les Universités.

Le fonds documentaire ainsi acquis et mis à disposition restera propriété des universités.

L'affectation de ces sommes, exclusivement en acquisition d'ouvrages et, ou, en périodiques, se fera sous le contrôle du conseiller local de documentation.

Article 5 : Durée

Cette convention est conclue pour une durée illimitée.

Elle pourra être dénoncée avec un préavis d'un an.

Fait à Valence, Le

Le Président
de l'Université
l'Université
Joseph Fourier,

Monsieur NEMOZ

Le Président
de l'Université des
Sciences Sociales,

Monsieur POUYET

Le Président
de
Stendhal,

Monsieur MIEGE

Le Maire de Valence,

Monsieur PESCE

LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

D R O M E

VALENCE

Université des Sciences Sociales

- . Faculté Libre de Droit
- . Institut Universitaire de Technologie
- . UFR Sciences économiques
- . Capacité Droit
- . DEUG Droit
- . DUT Gestion et Administration des Entreprises
- . DUT Techniques de Commercialisation
- . DUT Informatique Option Informatique des Systèmes Industriels
- . Management Financier de l'Entreprise (post DUT)
- . DEUG Sciences économiques

Université Joseph Fourier

- . Centre Scientifique
- . DEUG A Sciences

Université Stendhal

- . DEUG Lettres Modernes
- . DEUG LEA (Langues Etudes Appliquées)

Institut Universitaire pour la Formation des Maîtres (IUFM)

- . Formation des enseignants

Classes préparatoires

- . Lycée Camille Vernet
- . Lycée Privé Montplaisir
- . Math. Sup. (2 classes)
- . Math. Spé. (2 classes)
- . Préparation HEC
- . Préparation HEC option TC (deux années)

Techniciens Supérieurs

- . Lycée Polyvalent Tertiaire
 - . BTS Bureautique et Secrétariat (2 options)
 - . BTS Informatique de Gestion (2 options)
 - . BTS Force de Vente
 - . BTS Comptabilité et Gestion

- . Lycée Technique Industriel
 - . BTS Conception Produits Industriels
 - . BTS Productique
 - . BTS Electronique

- . Lycée Privé Montplaisir
 - . DPECF (Diplôme Préparatoire aux Etudes Comptables et Financières)
 - . BTS Bureautique
 - . BTS Comptabilité Gestion d'Entreprise
 - . BTS Electroradiologie (deux années)
 - . Préparation DESCF (Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières)

- . Ecole Privée Supérieure de Commerce (EPSECO)
 - . BTS Action Commerciale
 - . BTS Commerce International
 - . BTS Tourisme Loisirs
 - . BTS Publicité
 - . BTS Comptabilité
 - . BTS Bureautique (2 options)
 - . BTS Esthétique
 - . Master Européen Assurance (BAC + 5)

Ecole d'Infirmières

- . Diplôme d'Etat

Ecole Régionale des Beaux Arts

- . Diplôme National des Arts et Techniques (DNAT)
- . Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)

Formations Spécifiques

- . ISAR Rhône Alpes
Institut Supérieur d'Automatisme et de Robotique (CCI)
(Recrutement à Bac + 2)

- . CUEFA
Centre Universitaire d'Education et de Formation pour Adultes

BOURG LES VALENCE

Formations Agricoles

- . Lycée Agricole Le Valentin
- . Classe Préparatoire aux Ecoles Nationales des Ingénieurs et Techniciens Agricoles
- . BTS A Semences
- . BTS A Agro-alimentaires
- . BTS A Transformation, Distribution et Commercialisation des Produits Alimentaires

SAINT MARCEL LES VALENCE

- . Ecole Supérieur de Management (ESM) (CCI)
- . Classe Prépa. ESCAE
- . Préparation à la Gestion des Entreprises
- . Institut de Management de la Distribution

ROMANS (Lycée Technique du Dauphiné)

- . Techniciens Supérieurs
- . BTS Electrotechnique
- . BTS Industries du cuir (3 options)
- . BTS Comptabilité et Gestion
- . BTS Assurances
- . BTS Action Commerciale

MONTELIMAR

- . Techniciens Supérieurs
- . BTS Maintenance
- . BTS Transports (deux années)
- . Classe Préparatoire
- . Certificat Préparatoire aux Etudes Comptables et Financières (CPECF)
- . Ecole d'Infirmières
- . Diplôme d'Etat

CREST (Lycée Technique Saint Louis)

- . Techniciens Supérieurs
- . BTS Informatique Industrielle

PIERRELATTE (Lycée Polyvalent G. Jaume)

- . Techniciens Supérieurs
- . BTS Action Commerciale (deux années)

SUZE LA ROUSSE

- . Université du Vin

A R D E C H E

AUBENAS

- . Techniciens Supérieurs
- . Ecole d'Infirmières
- . BTSA Analyse et conduite des Systèmes d'Exploitation
- . BTS Comptabilité et Gestion
- . BTS Informatique et Gestion
- . BTS Productique
- . BTS Informatique Industrielle
- . Diplôme d'Etat

ANNONAY

- . Techniciens Supérieurs
- . Ecole d'Infirmières
- . BTS Mécanique et Automatismes Industriels (deux années)
- . BTS Comptabilité et Gestion
- . BTS Action Commerciale
- . Diplôme d'Etat

PRIVAS

- . Techniciens Supérieurs
- . Diplôme d'infirmier
- . BTS Bureautique et Secrétariat (2 options)
- . Secteur Psychiatrique

TOURNON

- . Techniciens Supérieurs
- . BTS Bureautique et Secrétariat (2 options)
- . BTS Commerce International

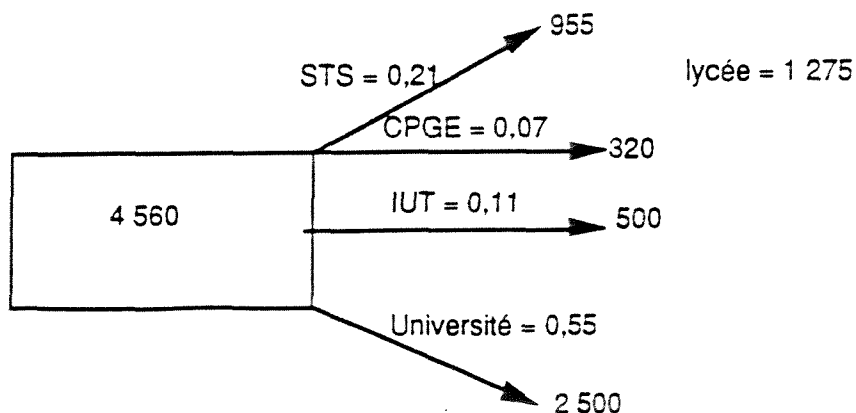
Annexe 4
LES PREVISIONS D'EFFECTIFS

	Drôme Public + Privé	Ariège Public + Privé	
Effectifs en 6ème en 1989-1990	5 933	3 714	Taux d'accès estimé : 0,66
Effectifs estimés en terminale en 1996	3 915	2 450	
	6 365		
Effectifs estimés en poursuivant dans l'Ens. supérieur à partir de 1996			Taux de réussite au bac. : 0,8 Taux de poursuite au-delà du bac.: 0,9
		4 580	
Effectifs en seconde en 1990	4 212	2 183	
		6 395	Taux d'accès estimé : 0,94
Effectifs estimés en terminales en 1993		6 010	
Effectifs estimés poursuivant dans l'Ens. supérieur à partir de 1993			Taux de réussite au bac. : 0,75 Taux de poursuite : 0,92
		4 150	

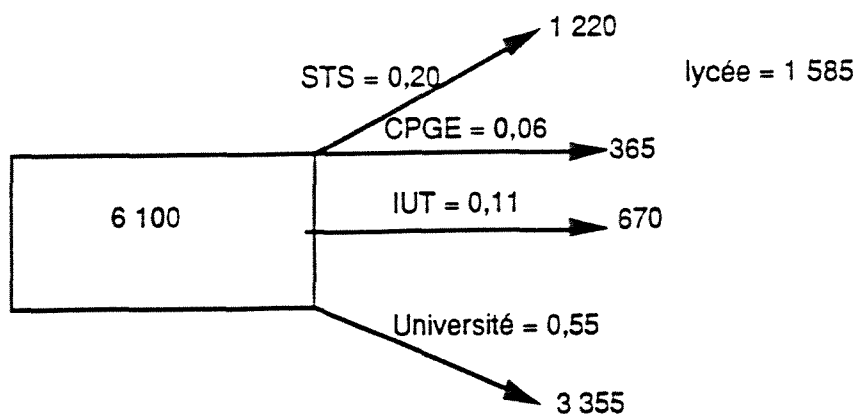
	1993	1996	1997	1999-2000
Effectifs estimés d'élèves arrivant dans un ensei- gnement post-bac.	4 055	4 580	4 970	5 300 5 500

□ Les répartitions par filières

En 1993, sur la base des choix proches de ceux observés aujourd'hui, les flux estimés d'entrants seraient :



En 1999, sur un scénario qui privilégie l'entrée en université (qui aura développé des formations professionnelles -IUP, écoles d'ingénieurs d'université) on aurait :



Totaux	STS	CPGE	IUT	Université	Total
Flux estimés en 1993	1 000	320	550	2 510	
Coefficient de captivité (estimation)	0,9	0,70	0,65	0,45	
Flux estimés sur le PUDV	900	225	355	1 300	2 780 en 1993
Flux estimés en 1996	1 220	365	670	3 355	
Coefficient de captivité	0,95	0,75	0,7	0,45	
Flux estimés sur le PUDV	1 150	275	470	1 500	3 400 en 1996

- MONTEE EN CHARGE PREVISIBLE DU POLE DE DEVELOPEMENT UNIVERSITAIRE DE VALENCE

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Droit-Economie-Gestion	- Licence Droit - 1ère DEUG éco-gestion	- 2è Année DEUG éco-gest. - 1ère Année IUP Gestion-Management PME-PMI	Maîtrise droit spécialisée (?) 2ème Année IUP Institut de Management	3ème Année IUP	Année spécialisée DESS
Lettres	- Licence Lettres modernes - 1ère Année LEA-DEUG	2ème année LEA-DEUG Centre européen de la montagne - Centre de documentation archéologique d'Alba la Romaine - Institut de Langues (Annonay)	Licence LEA (?) Institut du Commerce International de recherche sèche Institut de Langues (Valence)		
APS		1ère Année DEUG APS	2ème Année DEUG APS	- Licence APS (option 1) - Licence APS (option 2) - Licence APS (option 3)	- Maîtrise APS (option 2) - Maîtrise APS (option 3)
Sciences	2ème Année DEUG	- Licence Physique-Chimie - DEUG B1	- Licence Maths.Infor. - DEUG B2	- Maîtrise Maths.Infor. - Licence Sciences Nat. - MST Filière Végétal	- MST Filière Végétal

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Filière technologique IUT Valence		- Département secondaire Valence - Ecole d'ingénieurs (INPG)	- Département Industrie du Papier-Arts graphiques Annonay (?) - Institut de maintenance et de risque industriel - Ecole supérieure du Packaging et du Condition- nement	- Département tertiaire (Valence) ENSAM ?	

Points de repère

	France		USA - Canada - Allemagne Grande Bretagne
	Aujourd'hui (moyennes)	Objectifs à court terme	
Fréquentation de la B.U.	61,4 %	80 % des inscrits à l'Université	On part du principe que tous les étudiants à plein temps inscrits à l'université fréquen- tent la bibliothèque.
Horaires d'ouverture hebdomadaires et annuels	45 heures 225 jours	60 heures 280 jours	de 80 à 110 h et plus 320 à 360 jours par an.
Collections	- 16 documents par utilisateur (acquisitions : 0,28 ouvrage et 0,06 titre de périodique par étudiant) - Libre accès très partiel	Non quantifié Libre accès maximum dans les nouveaux bâtiments.	USA - Canada et Allemagne : de 80 à 100 volumes maxi- mum et 1 titre courant de périodique par étudiant. Grande Bretagne : 35 volumes et 0,25 titre de périodique courant. L'essentiel des collections est en libre accès
Places assises	1 pour 14 étudiants	1 pour 5 étudiants	De 1 pour 2 à 1 pour 5 étu- diants (1 pour 10 étudiants à temps partiel)
Personnel	1 pour plus de 300 étudiants	1 pour environ 170 étudiants	1 pour 100 à 150 étudiants

Extrait du document publié par la DPDU :
Bibliothèques universitaires : principes et méthode de programmation, mai 1991



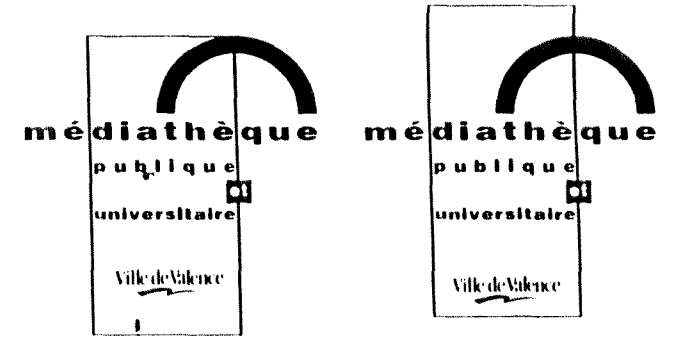
• NOIR

- DÉCLINAISON COULEUR :
PANTONE 423 OU
TRAMÉ 60%
- DÉCLINAISON NOIR. BLANC :
NOIR A PLAT

- DÉCLINAISON COULEUR :
FIET TECHNIQUE
- DÉCLINAISON NOIR. BLANC :
FIET NOIR

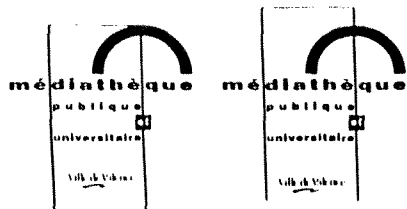
- DÉCLINAISON COULEUR :
JAUNE PANTONE 100 OU
JAUNE QUADRI 50%
- DÉCLINAISON NOIR. BLANC :
BLANC

LE LOGOTYPE DOIT ÊTRE TOUJOURS CALÉ A FOND PERDU
EN HAUT OU EN BAS DE CHAQUE SUPPORT



BAS

HAUT



BAS

HAUT



BAS



HAUT

VALENCE? FREQUENTEZ-VOUS LES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE

en %	
OUI	41
NON	59
Total	100

en % liane		
	Oui	Non
TOTAL	41	59
AGE		
15-18 ans	62	38
19-25 ans	55	45
26-34 ans	40	60
35-44 ans	42	58
45-59 ans	32	68
60 ans et plus	25	75
SITUATION PROFESSIONNELLE		
en activité	42	58
retraités	27	73
demandeurs d'emploi	16	84
scolaires	66	34
étudiants	71	29
sans activité	35	65
CSP POUR LES ACTIFS		
ouvriers	26	74
employés	39	61
artisans/commerçants	40	60
professions intermédiaires	78	22
cadres	55	45
REVENUS		
moins de 2 000	53	47
2 000 à 4 000	25	75
4 000 à 6 000	22	78
6 000 à 8 000	31	69
8 000 à 10 000	45	55
+ de 10 000	54	45
sans réponse	45	55
QUARTIER D'HABITATION		
Le Plan	46	54
Fontbarlettes	29	71
Grand Charran	37	63
Petit Charran	52	48
Chamberlière	44	56
Valence Sud	42	58
Fontlozier	25	75
Châteauvert	35	65
Polygone	42	58

LAQUELLE DE CES BIBLIOTHEQUES FREQUENTEZ-VOUS LE PLUS SOUVENT ?

	en %
La bibliothèque de Fontbariettes	4
La bibliothèque de Valensoiles	6
La bibliothèque du CLAE	2
La bibliothèque du Plan	5
La bibliothèque du Polygone	4
La médiathèque	74
Le bibliobus	5

QUESTION 7. POURQUOI ?

	en %
proximité de votre domicile	30
proximité de votre travail	6
vous y trouvez des documents qui ne sont pas ailleurs	55
NSP	9

en % colonne

	Bib. de Fontbariettes	Bib de Valensoiles	Bib du CLAE	Bib du Plan	Bib du Polygone	Médiathèque	Bibliobus
TOTAL	4	6	2	5	4	74	5
CAUSES DE FREQUENTATION							
proximité du domicile	65	76	50	90	75	13	94
proximité de votre travail	12	4	0	10	19	5	6
documents	18	8	50	0	6	72	0
NSP	5	12	0	0	0	10	0
SITUATION PROFESSIONNELLE							
en activité	18	56	75	70	38	42	50
retraités	12	12	13	5	13	12	33
demandeurs d'emploi	6	4	0	0	0	3	0
scolaires	12	12	0	15	31	13	6
étudiants	12	4	0	0	6	19	0
sans activité	41	12	13	10	13	10	11
CSP POUR LES ACTIFS	*	*	*	*	*		*
ouvriers	0	13	0	0	20	3	0
employés	33	25	20	44	40	36	40
artisans/commerçants	0	25	60	11	20	31	20
professions intermédiaires	67	38	20	33	20	26	40
cadres	0	0	0	11	0	4	0

* Effectifs trop faibles pour obtenir des résultats pertinents

SI VOUS FREQUENTEZ CES BIBLIOTHEQUES, ETES-VOUS :

	en %
satisfait	69
très satisfait	26
pas satisfait	5
sans réponse	1

	en %			
	sans-fait	très satisfait	pas satisfait	SR
TOTAL	69	26	5	1
La bib. de Fontbariettes	58	32	7	3
La bib. de Valensoles	72	20	6	2
La bibliothèque du CLAE	42	33	17	8
La bibliothèque du Plan	65	35	0	0
La bibliothèque du Polygone	51	36	13	0
La médiathèque	69	27	4	0
Le bibliobus	76	17	5	2
AGE				
15-18 ans	75	19	6	0
19-25 ans	76	23	3	2
26-34 ans	68	24	8	0
35-44 ans	23	23	16	0
45-59 ans	11	14	11	50
60 ans et plus	60	36	2	2

QUELS GENRES DE SPECTACLES FREQUENTEZ-VOUS ?

en % colonne **

	sur les 1000
cinema	67
café théâtre	6
expositions	32
spectacles pour enfants	14
théâtre	28
danse	11
rock	11
concerts classique	8
jazz	6
variété chanson	25
aucun	5
sans réponse	13

QUESTIONNAIRE SUR
L'INTEGRATION DE LA B.U. DANS LA B.M.

- Service auquel vous appartenez :

- Emploi occupé :

- Depuis quand travaillez-vous à la Médiathèque ? :

1 - Avez-vous participé au suivi du projet et à la prise de décision ? si oui de quelle manière ?

- en phase d'élaboration :

- en phase de réalisation :

2 - La diffusion de l'information relative à ce projet et à son évolution vous a-t-elle semblée suffisante, insuffisante ? pourquoi ?

3 - Avez-vous été favorable ou opposé(e) à ce projet ? pourquoi ?

4 - Votre opinion à ce sujet là a-t-elle évoluée ? pourquoi ?

5 - Votre perception du projet a-t-elle été influencée par le fait d'avoir vécu de l'intérieur les travaux de réaménagement de la Médiathèque ? si oui, comment ?

6 - La nouvelle configuration des locaux vous semble t-elle adaptée :

- aux besoins des différents publics ?

- aux besoins du personnel ?

7 - L'accès aux documents se trouve-t-il facilité ou non par le réaménagement des locaux ? pourquoi ?

8 - Pensez-vous que la fonction universitaire soit suffisamment lisible dans la Médiathèque ? pourquoi ?

9 - L'intégration de la fonction universitaire dans la Médiathèque provoque t-elle des changements quant aux missions de lecture publique ? pourquoi ?

10 - Quelle évolution des publics avez-vous constaté ?

11 - Les nouvelles orientations prises par la Médiathèque ont-elles apporté des modifications dans l'exercice de votre travail ? si oui, lesquelles ?

12 - Cela a t-il entraîné, pour vous, une charge de travail plus importante ? précisez

13 - Au regard de cette fonction universitaire, de nouveaux besoins de formation sont-ils apparus ? si oui, quels types de formation ?

14 - Le nouvel organigramme vous paraît-il adapté :

- à la prise en charge de la fonction universitaire ?

- à l'évolution des missions de la Médiathèque ?

15 - Quelle peut-être, à votre avis, l'évolution de l'expérience valentinoise ?



Les mardis scientifiques

Programme année 1992-1993

18 H 30 - 20 H 30

- Mardi 17 novembre : Joseph Fourier : savant et préfet
Centre Scientifique Joseph Fourier
38 rue Barthélemy de Laffemas
26000 Valence
- Mardi 15 décembre : Analyse sensorielle et dégustation
IUT Ribadeau Dumas
38 rue Barthélemy de Laffemas
26000 Valence
- Mardi 19 janvier : L'épistémologie un outil de connaissance et de réflexion
Médiathèque publique et universitaire de Valence
Place Charles Huguenel
26000 Valence
- Mardi 16 février : Droit et Environnement
Faculté de Droit
12 rue Louis Gallet
26000 Valence
- Mardi 16 mars : La Communication
Faculté de Lettres Stendhal de Valence
avenue de l'Ecole Normale
26000 Valence
- Mardi 13 avril : Autour de la Cosmologie
Médiathèque publique et universitaire de Valence
Place Charles Huguenel
26000 Valence

ENTREE GRATUITE POUR TOUS

CONCOURS DE LA NOUVELLE

Dans le cadre de la "Mission Lecture", le Ministère de l'Education aide plusieurs villes Universitaires à organiser des manifestations autour de la lecture - plaisir.

La ville de Valence fait partie des villes Universitaires engagées dans cette opération. Dans cette perspective-ci, le groupe Mission Lecture Valentinois constitué de la Médiathèque et des 4 sites Universitaires :

- Droit - Lettres - IUT - Univ. J. Fourier

vous propose UN CONCOURS DE LA NOUVELLE.

Vous Etudiants, êtes invités à constituer un jury de lecteurs de votre établissement. 60 courtes nouvelles sur l'humour et la dérision, choisies par le Groupe Mission Lecture Local sont réparties entre les 4 jurys, soit 15 nouvelles par site.

ORGANISATION DU CONCOURS

- Phase éliminatoire : chaque jury sélectionne 5 nouvelles parmi les 15 qui lui sont attribuées.

- Sélection : 20 nouvelles restent alors en compétition, elles sont lues par les 4 jurys qui en sélectionnent chacun une.

- Nomination : les 4 jurys se réunissent pour sélectionner LA NOUVELLE GAGNANTE parmi les 4 restantes.

- CALENDRIER :

- 29 oct. 20h :

Lancement du concours au cinéma le Paris avec "Le vent Sombre" polar américain adapté du roman de Tonny HILLERMAN. Entrée gratuite pour les étudiants désirant participer au concours.

- 14 jan. 93 18h : A la Médiathèque

- résultats de la 1^{ère} sélection. Soirée Café-Théâtre.

- 1er avril 93 : A la Médiathèque

18h Sélection finale, débat autour des 4 nouvelles restantes et proclamation de "La Nouvelle" gagnante.

20h Buffet-surprise

21h Lecture-surprise.

JURY CONCOURS DE LA NOUVELLE

Je souhaite faire partie du jury de lecteurs

NOM :

PRENOM :

ETABLISSEMENT :



9592453